

**Accroître l'apport des femmes  
dans les positions stratégiques sur la politique  
commerciale internationale du Canada à l'OMC**

par

Dana Peebles  
Kartini International

La recherche et la publication de la présente étude ont été financées par le Fonds de recherche en matière de politiques de Condition féminine Canada. Les opinions exprimées sont celles de l'auteure et ne reflètent pas nécessairement la politique officielle de Condition féminine Canada ou du gouvernement du Canada.

Mai 2005

Condition féminine Canada se fait un devoir de veiller à ce que toutes les recherches menées grâce au Fonds de recherche en matière de politiques adhèrent à des principes méthodologiques, déontologiques et professionnels de haut niveau. Chaque rapport de recherche est examiné par des spécialistes du domaine visé à qui on demande, sous le couvert de l'anonymat, de formuler des commentaires sur les aspects suivants :

- l'exactitude, l'exhaustivité et l'actualité de l'information présentée;
- la mesure dans laquelle la méthodologie et les données recueillies appuient l'analyse et les recommandations;
- l'originalité du document par rapport au corpus existant sur le sujet et son utilité pour les organisations oeuvrant pour la promotion de l'égalité, les groupes de défense des droits, les décisionnaires, les chercheuses ou chercheurs et d'autres publics cibles.

Condition féminine Canada remercie toutes les personnes qui participent à ce processus de révision par les pairs.

### **Catalogage avant publication de Bibliothèque et Archives Canada**

Peebles, Dana

Accroître l'apport des femmes dans les positions stratégiques sur la politique commerciale internationale du Canada à l'OMC [ressource électronique]

Publ. aussi en anglais sous le titre: Increasing gender inputs into Canadian international trade policy positions at the WTO.

Comprend des réf. bibliogr.

Également publ. en version imprimée.

Monographie électronique en version HTML et PDF.

Mode d'accès: World Wide Web.

ISBN 0-662-79533-4

Cat. no. SW21-118/2005F-PDF

ISBN 0-662-76071-0

Cat. no. SW21-118/2005F-HTML

1. Canada – Politique commerciale – Aspect social.

2. Commerce international – Aspect social.

3. Discrimination sexuelle en économie politique.

4. Organisation mondiale du commerce.

5. Femme – Conditions économiques.

I. Canada. Condition féminine Canada

II. Titre.

III. Titre: Increasing gender inputs into Canadian international trade policy positions at the WTO.

HF1479.P5314 2005

382'.92/0971

C2005-980136-0

**Gestionnaire de projet :** Amr Elleithy et Jo Anne de Lepper, Condition féminine Canada

**Coordination de l'édition et de la traduction :** Cathy Hallssey, Condition féminine Canada

**Révision et mise en page :** PMF Editorial Services Inc. / PMF Services de rédaction inc.

**Traduction :** Lexi-Tech International

Pour d'autres renseignements, veuillez communiquer avec la :

Direction de la recherche

Condition Féminine Canada

123, rue Slater, 10<sup>e</sup> étage

Ottawa (Ontario) K1P 1H9

Téléphone : (613) 995-7835

Télécopieur : (613) 957-3359

ATME : (613) 996-1322

Courriel : [research@swc-cfc.gc.ca](mailto:research@swc-cfc.gc.ca)

## RÉSUMÉ ANALYTIQUE

L'Organisation mondiale du commerce (OMC) négocie des accords commerciaux qui pourraient avoir d'importantes répercussions positives et négatives sur différents groupes de femmes et d'hommes au Canada. Jusqu'à maintenant, la prise en compte des questions liées aux sexes dans le présent processus a été minime dans le cadre de l'élaboration de la politique commerciale du Canada et à l'OMC. Pour aider à corriger cette lacune, nous avons élaboré un projet de modèle de défense des droits axé sur l'égalité des sexes et le commerce ainsi qu'un outil d'analyse comparative entre les sexes portant sur le commerce. Le modèle de défense des droits est conçu pour jouer un rôle consultatif auprès des principaux organismes du secteur public canadien chargés d'élaborer les positions de négociation du Canada à l'OMC. Le cadre d'analyse comparative entre les sexes portant sur le commerce est conçu pour aider les non-économistes à analyser l'impact des accords commerciaux de l'OMC sur des groupes précis d'hommes et de femmes. Le modèle de défense des droits et l'outil d'analyse comparative entre les sexes ont été mis à l'essai par le truchement d'un groupe national de concertation en ligne. Cette rétroaction a par la suite été intégrée à la conception et aux recommandations afférentes en vue de suivis au sein du secteur public. La présente recherche est complétée par un résumé des principales questions d'égalité entre les sexes reliées à des accords commerciaux précis de l'OMC.



## TABLE DES MATIÈRES

LISTE D'ACRONYMES .....	iv
PRÉFACE.....	v
RÉSUMÉ.....	vi
1. ÉLABORER UN MODÈLE CANADIEN DE DÉFENSE DES DROITS ET D'ANALYSE COMPARATIVE ENTRE LES SEXES .....	1
Méthodologie.....	2
Contenu et approche .....	3
2. POURQUOI L'ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES ET LE COMMERCE? .....	5
Qu'est-ce que l'égalité des sexes? .....	5
Lien entre égalité entre les sexes et commerce.....	6
Lien entre la pauvreté et l'égalité entre les sexes .....	7
Impact d'une politique commerciale différentielle.....	8
Résumé des liens entre l'égalité entre les sexes et le commerce.....	10
3. LES RÔLES DE CHAQUE SEXE DANS UN CONTEXTE DE COMMERCE INTERNATIONAL.....	12
Les Canadiennes en tant que négociantes.....	12
Style d'affaires des femmes.....	13
Défis pour les femmes entrepreneuses .....	15
Résumé des principales questions liées aux sexes en rapport avec le commerce pour les femmes d'affaires canadiennes .....	18
Liens avec les négociations commerciales de l'OMC.....	19
Les femmes en tant que travailleuses .....	19
Les femmes en tant que travailleuses non rémunérées.....	21
Les femmes en tant que consommatrices .....	23
4. CRÉER UN MODÈLE CANADIEN DE DÉFENSE DES DROITS CONCERNANT L'ÉGALITÉ DES SEXES ET LE COMMERCE.....	25
Situation actuelle de l'apport des deux sexes dans les négociations des politiques par le Canada à l'OMC .....	25
Processus de consultation au MAECI.....	26
Groupe de travail sur les femmes entrepreneuses.....	32
Rôle de l'ACDI.....	32
Rôle de Condition féminine Canada.....	33
Défis.....	33
5. MODÈLES DE DÉFENSE DES DROITS RELATIVEMENT AU COMMERCE ET À L'ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES.....	35
Le Réseau des femmes dirigeantes comme modèle éventuel.....	36

Nécessité de volets national et international de la défense des droits.....	38
Perspectives a représenter .....	38
Processus national.....	39
Un modèle canadien de défense des droits relativement au commerce et à l'égalité entre les sexes.....	39
Processus de défense des droits et action internationale.....	46
6. ANALYSE COMPARATIVE ENTRE LES DEUX SEXES AXÉE SUR LE COMMERCE.....	49
Modèles d'analyses comparatives entre les deux sexes.....	49
Analyse comparative entre les sexes axée sur le commerce.....	51
Composer avec l'absence de données non regroupées selon le sexe.....	56
Comment utiliser le cadre d'analyse de l'égalité entre les sexes et la politique commerciale.....	57
Lignes directrices concernant la liste de vérification des groupes démographiques ...	61
Résumé.....	64
7. RÉACTION DU GROUPE DE CONCERTATION AUX MODÈLES DE DÉFENSE DES DROITS DES FEMMES ET DU COMMERCE ET D'ANALYSE COMPARATIVE ENTRE LES SEXES AXÉE SUR LE COMMERCE.....	65
Méthodologie .....	65
Résumé des réponses .....	67
Résumé.....	72
8. RECOMMANDATIONS .....	75
Affaires étrangères et Commerce international .....	75
Industrie Canada .....	76
Condition Féminine Canada .....	77
Agence canadienne de développement international.....	78
Agriculture et Agroalimentaire Canada.....	79
9. LA VUE D'ENSEMBLE : PRINCIPALES QUESTIONS LIÉES À L'ÉGALITÉ ENTRE LES DEUX SEXES À L'OMC .....	80
Structure et mandat de l'Organisation mondiale du commerce.....	80
Préoccupations de la société civile et du milieu universitaire .....	82
Obstacles commerciaux non tarifaires.....	83
Principales questions liées à l'égalité des sexes et au commerce à l'OMC.....	83
Absence de femmes à l'OMC .....	86
Résumé des principales questions sexospécifiques .....	96
ANNEXE 1 : RÉSUMÉ DES RÉALISATIONS DU WLN PAR ANNÉE, DE 1996 À 2003 .....	98
ANNEXE 2 : DÉFINITION DES TERMES DE L'ANALYSE COMPARATIVE ENTRE LES SEXES D'APRÈS LE CADRE ANALYTIQUE DE HARVARD .....	101

ANNEXE 3 : ORGANIGRAMME DE L'OMC .....	102
BIBLIOGRAPHIE.....	103
NOTES EN FIN D'OUVRAGE .....	112

## LISTE D'ACRONYMES

AAC	Agriculture et Agroalimentaire Canada
ACDI	Agence canadienne de développement international
ADPIC	Aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce
AFA	Accord sur l'agriculture
AGCS	Accord général sur le commerce des services
ALE	Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis
ALÉNA	Accord de libre-échange nord-américain
APEC	Coopération économique Asie-Pacifique
ASF	Accord sur les services financiers
CCA	Comité canadien d'action sur le statut de la femme
CCCFNE	Conseil consultatif sur la condition féminine de la Nouvelle-Écosse
CEE	Communauté économique européenne
CFC	Condition Féminine Canada
CIFL	Confédération internationale des syndicats libres
CPAECI	Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international
GATT	Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce
GCSCE	Groupe de consultations sectorielles sur le commerce extérieur
IDSDH	Indicateur des disparités entre les sexes dans le développement humain
IGTN	International Gender and Trade Network
IWGGT	Informal Working Group on Gender and Trade
MACS	Matrice d'analyse comparative entre les sexes
MAECI	Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international
MEPC	Mécanisme d'examen des politiques commerciales
MIC	Mesures concernant les investissements liés au commerce
NFWBO	Fondation nationale pour les femmes propriétaires d'entreprises
OEA	Organisation des États américains
OIT	Organisation internationale du Travail
OMC	Organisation mondiale du Commerce
ONG	Organisation non gouvernementale
PME	Petites et moyennes entreprises
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
RHDCC	Ressources humaines et Développement des compétences Canada
SOM	Réunion des hauts fonctionnaires
SPS	Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
WEDO	Organisation des femmes pour l'environnement et le développement
WEEF	Women's Empowerment and Equality Framework
WLN	Réseau des femmes dirigeantes
ZLÉA	Zone de libre-échange des Amériques



## PRÉFACE

Une bonne politique publique est fonction d'une bonne recherche en matière de politiques. C'est pour cette raison que Condition féminine Canada a établi le Fonds de recherche en matière de politiques en 1996. Il appuie la recherche indépendante en matière de politiques sur des enjeux liés au programme gouvernemental qui doivent faire l'objet d'une analyse comparative entre les sexes. L'objectif visé est de favoriser les débats publics sur les enjeux liés à l'égalité des sexes et de permettre aux personnes, groupes, responsables de l'élaboration des politiques et analystes des politiques de participer plus efficacement à l'élaboration des politiques.

La recherche peut porter sur des enjeux nouveaux et à long terme ou sur des questions urgentes et à court terme dont l'incidence sur chacun des sexes requiert une analyse. Le financement est accordé au moyen d'un processus d'appel de propositions ouvert et en régime de concurrence. Un comité externe, non gouvernemental, joue un rôle de premier plan dans la détermination des priorités de la recherche, le choix des propositions financées et l'évaluation du rapport final.

Le présent rapport de recherche fait suite à un appel de propositions lancé en août 2001, sous le thème « Les accords commerciaux et les femmes ». D'autres recherches financées par Condition féminine Canada sur le même thème examinent, par exemple : les répercussions des engagements commerciaux du Canada qui ont trait à la mobilité de la main-d'oeuvre; l'effet des accords commerciaux sur les soins de santé au Canada; les répercussions des accords de libre-échange sur les Canadiennes autochtones au plan social, économique, culturel et environnemental; la formulation de modèles canadiens devant permettre d'intégrer aux accords commerciaux des considérations liées à l'égalité entre les sexes; les répercussions des accords commerciaux sur les mesures proactives d'emploi qui visent les femmes dans le secteur privé canadien; ainsi que les effets des accords commerciaux sur les femmes handicapées.

Une liste complète des projets de recherche financés dans le cadre de cet appel de propositions se trouve à la fin du présent rapport.

Nous remercions les chercheuses et les chercheurs de leur apport au débat sur les politiques gouvernementales.

## RÉSUMÉ

En général, la politique commerciale internationale a des répercussions différentes sur les femmes et les hommes en raison de leurs conditions socioéconomiques différentes. L'Organisation mondiale du Commerce (OMC) négocie des accords commerciaux qui pourraient avoir d'importantes répercussions positives et négatives sur différents groupes d'hommes et de femmes au Canada. L'examen des questions liées aux sexes dans ce processus de négociations commerciales a été minime jusqu'à ce jour, tant au sein de l'OMC que dans le cadre du processus d'élaboration des politiques commerciales du Canada. Le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI) a mis en place un processus de consultation afin de savoir ce que pensent les Canadiennes et les Canadiens des positions de négociation et de la politique commerciale du Canada à l'OMC. Cependant, ce processus n'a pas encore pris en compte explicitement et systématiquement la nécessité d'inclure une perspective liée aux sexes dans la politique commerciale du Canada. En conséquence, la voix des femmes est pratiquement exclue de ce processus.

Pour régler ce problème, nous avons élaboré un projet de modèle de défense des droits axé sur le commerce et les sexes ainsi qu'un outil d'analyse comparative entre les sexes et la politique commerciale. Le modèle de défense des droits est conçu pour jouer un rôle consultatif auprès des principaux organismes du secteur public canadien chargés de l'élaboration de positions de négociation du Canada à l'OMC ou qui influent sur ce processus. Il s'agit notamment du MAECI, d'Industrie Canada et d'Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) ainsi que de Condition féminine Canada (CFC) et de l'Agence canadienne de développement international (ACDI).

Nous recommandons un modèle de défense des droits axé sur les sexes et le commerce qui prenne la forme d'un comité conjoint composé de représentantes et représentants des secteurs public et privé, de la société civile et du milieu universitaire, et nous recommandons que l'on s'emploie à faire en sorte que le gouvernement canadien fasse la promotion de l'intégration systématique des questions liées aux sexes dans les politiques commerciales et les accords commerciaux à l'OMC. Nous recommandons aussi que ce comité soit doté de pouvoirs semblables à ceux du Conseil consultatif d'Équipe Canada inc. Ainsi, tous les renseignements qu'il donne au gouvernement du Canada formeraient un processus bidirectionnel qui comporterait un certain niveau de reddition de comptes.

Pour appuyer le travail du comité conjoint, nous avons mis au point un outil d'analyse comparative entre les sexes et d'analyse des politiques commerciales pour venir en aide à tout groupe démographique ou d'intérêt qui essaie d'évaluer l'impact possible et réel des accords commerciaux de l'OMC sur des groupes précis d'hommes et de femmes au Canada et pour contribuer au processus d'élaboration de la politique commerciale du Canada. Pour cet outil d'analyse comparative entre les sexes, nous nous sommes inspirés de modèle actuel d'analyse comparative entre les sexes relatif à la politique et nous l'avons adapté afin d'analyser les dimensions précises de la politique commerciale d'un point de vue tenant compte des sexospécificités. Nous avons également conçu l'outil d'analyse pour qu'il puisse être utilisé par des non-économistes.

Nous avons eu recours à deux processus pour obtenir une rétroaction et des observations sur le projet de modèle de défense des droits axé sur les sexes et le commerce et sur le projet d'outil d'analyse comparative entre les sexes et la politique commerciale. Le premier processus visait à faire l'essai sur le terrain de l'outil d'analyse comparative entre les sexes et la politique commerciale lors d'un atelier pilote sur l'intégration des sexes auprès du personnel chargé des politiques de l'Organisation des États américains. Le deuxième processus consistait à organiser un groupe de concertation en ligne à l'échelon national en anglais et en français. Nous avons invité un groupe varié de Canadiens et Canadiennes et d'organisations canadiennes ayant un intérêt manifeste pour les questions liées aux sexes et au commerce à nous faire part de leurs observations relativement au modèle de défense des droits et à l'outil d'analyse comparative entre les sexes et, par la suite, nous avons apporté des révisions en nous fondant sur cette rétroaction.

Nous avons fait rapport des recommandations et observations précises faites par les personnes qui ont participé au groupe de concertation et nous avons formulé une série de recommandations à l'intention du secteur public concernant les mesures qui pourraient être prises pour veiller à ce que les points de vue tenant compte des sexes soient intégrés de façon systématique aux positions en matière de politique commerciale du Canada à l'OMC et à promouvoir l'adoption d'une politique d'intégration des sexes à l'OMC. Ces recommandations portent principalement sur des initiatives que CFC, le MAECI, l'ACDI et AAC pourraient entreprendre pour appuyer l'adoption d'une politique d'intégration des sexes à l'OMC, notamment une collaboration avec d'autres pays pour exercer des pressions en faveur de l'intégration d'une politique favorisant un souci de parité entre les sexes. Ces recommandations demandent au MAECI de recourir systématiquement à une analyse comparative des sexes et à des études d'impact pour l'élaboration de la politique commerciale canadienne, en particulier dans le contexte de l'OMC. Le gouvernement canadien doit aider à mettre sur pied et à appuyer la formation d'un comité de parrainage plurisectoriel sur les questions liées aux sexes et au commerce à l'OMC de façon à assurer un apport direct des Canadiennes et Canadiens provenant d'une pluralité de secteurs au sein du processus d'élaboration de la politique commerciale.

Dans le but d'inscrire les principales questions liées aux sexes et au commerce à l'OMC dans un contexte plus pertinent pour un plus grand nombre de Canadiennes et de Canadiens, nous avons également préparé une brève description de la façon dont l'OMC est structurée et un résumé des principales questions d'égalité des sexes reliées à des accords commerciaux précis de l'OMC que différents organismes et chercheurs et chercheuses ont qualifiées d'essentielles.



## **1. ÉLABORER UN MODÈLE CANADIEN DE DÉFENSE DES DROITS ET D'ANALYSE COMPARATIVE ENTRE LES SEXES**

La politique commerciale n'est pas sans distinction de sexe. Le passage à une libéralisation accrue des échanges à l'échelle planétaire signifie qu'il est essentiel de comprendre les différentes répercussions que les politiques commerciales peuvent avoir sur les hommes et les femmes en raison des différentes conditions dans lesquelles ils évoluent dans une situation donnée. Parallèlement, la plupart des gouvernements et des organisations commerciales multilatérales affirment que le but ultime de leurs politiques de libéralisation des échanges est de parvenir à un développement durable et à une prospérité économique pour leurs populations. Nous postulons que, sans la participation active des femmes et sans une véritable prise en compte des questions liées aux sexes dans le débat sur le commerce, on ne peut atteindre cet objectif. Nous soutenons également que, sans une analyse comparative appropriée entre les sexes, il ne sera pas possible de déterminer toute l'incidence des politiques commerciales internationales sur les populations diversifiées d'un pays.

Le gouvernement du Canada a été passablement proactif et novateur en ce qui concerne la politique commerciale et l'égalité des sexes et pour ce qui est de fournir des appuis en matière de programme pour les femmes entrepreneuses et exportatrices. Un grand nombre de ces initiatives ont connu un très vif succès. Même si, en haut lieu, on s'intéresse beaucoup aux questions de politiques commerciales internationales, au moment de la recherche initiale pour la présente étude<sup>1</sup>, le gouvernement canadien n'avait pas encore eu recours à une approche uniforme d'intégration des questions liées aux sexes dans sa politique commerciale. Cette situation est particulièrement critique lorsque nous examinons l'incidence possible des actuels accords commerciaux que l'on est en train de négocier à l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

Le processus des négociations commerciales de l'OMC est très long et très complexe. Il s'agit d'un processus dirigé par le gouvernement. À ce titre, il n'est pas facile pour des groupes externes d'exercer une influence. Il y a aussi une absence générale de sensibilisation aux solides liens entre le commerce et les sexes parmi les représentants du milieu du commerce et d'autres représentants gouvernementaux. À l'exception d'une petite coalition officieuse d'organisations de femmes connue sous le vocable de Caucus des femmes, même un grand nombre d'organisations de la société civile qui préconisent un changement au sein de l'OMC ont tendance à se concentrer davantage sur des questions liées à la gouvernance et au travail au sein de l'OMC qu'elles ne le font pour celles qui ont trait aux sexes.

Ces facteurs constituent un solide argument en faveur de la création d'un organisme canadien de défense des droits axé sur le commerce et les sexes qui contribuerait à l'élaboration de positions canadiennes concernant les processus de négociation et les accords commerciaux de l'OMC. Pour être efficace, cet organisme de défense des droits doit avoir une représentation plurisectorielle. Sans cette collaboration, il est improbable que la voix d'un secteur donné soit suffisamment forte pour promouvoir l'intégration des points de vue tenant compte des sexospécificités dans les positions du Canada en matière de politique commerciale à l'OMC. Il se peut que cela crée un problème parce que de nombreux groupes

démographiques et d'intérêts précis au Canada ont des programmes incompatibles et ne s'entendent pas sur ce que devraient être les positions en matière de politique commerciale du Canada à l'OMC.

Nous proposons que le gouvernement du Canada, par l'entremise du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI), de concert avec Industrie Canada, l'Agence canadienne de développement international (ACDI), Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) et Condition féminine Canada (CFC), prenne l'initiative de collaborer avec le secteur privé, la société civile et le milieu universitaire pour former un comité conjoint ou un groupe de travail qui puisse contribuer de façon importante à l'élaboration de positions canadiennes non sexistes relativement aux négociations de l'OMC. Dans le but d'aider à ce processus, nous avons également mis au point un outil d'analyse comparative entre les sexes axé sur le commerce conçu pour être utilisé autant par des économistes que des non-économistes.<sup>2</sup>

Peu importe la théorie dont s'inspirent les positions présentées, tous peuvent bénéficier d'un accès à des outils d'analyse comparative entre les sexes pour renforcer et appuyer leurs positions de défense des droits. En cherchant à trouver des façons efficaces de préconiser l'utilisation plus institutionnalisée d'une analyse comparative entre les sexes au sein de l'OMC et en utilisant eux-mêmes ces outils, ils peuvent également créer un meilleur consensus sur certaines questions courantes de défense des droits liées aux sexes et au commerce.

## **Méthodologie**

La recherche à effectuer pour le présent rapport comportait les étapes suivantes :

- Réaliser une analyse documentaire des questions liées aux sexes et au commerce au Canada et à l'OMC, ainsi qu'une analyse documentaire sur des modèles d'analyse comparative entre les sexes relativement à la politique.
- Interviewer dix fonctionnaires de CFC, d'Industrie Canada et du MAECI qui oeuvrent dans le domaine du commerce international et 20 fonctionnaires affectés à un éventail de programmes à l'ACDI.
- Élaborer un projet de modèle de défense des droits relatif aux sexes et au commerce à l'OMC afin de contribuer à l'élaboration de positions en matière de politique commerciale du Canada à l'OMC.
- Choisir un modèle d'analyse comparative entre les sexes et la politique se fondant sur l'analyse documentaire, et l'adapter pour qu'il corresponde à un cadre d'analyse comparative entre les sexes davantage axé sur le commerce. S'inspirer d'éléments d'autres outils d'analyse comparative entre les sexes et inclure des catégories supplémentaires et plus précises d'analyse dans l'outil adapté.

- Mettre à l'essai sur le terrain le modèle adapté dans le cadre d'un processus de formation sur l'intégration des sexes auprès de décideurs de l'Organisation des États américains (OEA).
- Mettre sur pied un groupe de concertation national français et anglais en ligne afin d'obtenir une rétroaction sur le projet de modèle de défense des droits relié aux sexes et au commerce et le projet d'outil d'analyse comparative entre les sexes et la politique commerciale.
- Peaufiner et adapter le modèle de défense des droits relié aux sexes et au commerce et l'outil d'analyse comparative entre les sexes et la politique commerciale en se servant de la rétroaction du groupe de concertation.
- Intégrer la rétroaction du comité consultatif de recherche de CFC aux révisions finales.

### **Contenu et approche**

L'objectif est de fournir aux Canadiennes et aux Canadiens un modèle de défense des droits concernant l'égalité entre les sexes afin d'appuyer leurs efforts de démarchage au sein de l'OMC et de leurs propres collectivités. Érigé comme un modèle générique qui peut incorporer des groupes démographiques diversifiés, il est conçu pour faciliter l'apport des Canadiens et des Canadiennes concernant les façons les plus efficaces d'intégrer des considérations reliées à l'égalité entre les sexes dans l'élaboration de positions en matière de politique commerciale du Canada à l'OMC.

Le modèle de défense des droits repose sur la prémisse voulant que le fait de travailler à modifier les systèmes actuels de l'intérieur et de les rendre plus sensibles aux forces externes diversifiées constitue une forme efficace de défense des droits. D'autres stratégies de défense des droits sont également importantes dans le contexte politique canadien et international, mais elles ne fonctionnent pas toutes d'une façon très efficace au sein du système gouvernemental canadien ou de concert avec ce dernier. On a absolument besoin d'un modèle national axé sur le commerce et l'égalité entre les sexes qui fonctionne ainsi et qui peut compléter, mais non pas remplacer, d'autres efforts de défense des droits qui portent sur une transformation totale des régimes patriarcaux de commerce et de politique.

Le rapport compte sept sections :

- la justification pour relier le commerce et l'égalité entre les sexes;
- les différents rôles de genre que les Canadiennes jouent dans un contexte de commerce international;
- la proposition d'un modèle de défense des droits;
- l'outil d'analyse comparative entre les sexes axé sur le commerce et la façon de le mettre en application;
- les résultats des réactions du groupe de concertation national aux modèles de défense des droits et d'analyse comparative entre les sexes;

- une série de recommandations en matière de politique publique relativement au processus proposé de défense des droits et à l'utilisation de l'outil d'analyse comparative entre les sexes;
- les principales questions liées aux sexes relativement aux accords commerciaux de l'OMC et leurs répercussions pour la recherche en matière de politique commerciale à venir du Canada.

La présente analyse est présentée du point de vue des femmes en tant que commerçantes et propriétaires d'entreprises, travailleuses, mères et fournisseuses de soins, et en tant que consommatrices. On discute également des questions d'accès et de contrôle concernant l'élaboration d'une politique commerciale et d'une politique non sexiste.

L'accent est mis sur les petites et les très petites entreprises dans lesquelles on retrouve la vaste majorité des femmes propriétaires d'entreprises au Canada. Étant donné la nature de l'économie canadienne, l'analyse se concentre sur les entrepreneuses, les productrices et les travailleuses du secteur structuré. L'accent est mis sur le rôle du secteur public au Canada étant donné que le système de l'OMC est un processus dirigé par des gouvernements. Les modèles de défense des droits et d'analyse comparative entre les sexes aident le secteur privé, la société civile et le milieu universitaire à exercer une influence sur les processus gouvernementaux reliés aux négociations commerciales du Canada à l'OMC.

Le cadre d'analyse comparative entre les sexes vient compléter ce processus. Il facilite l'analyse des différences et des rapports entre les femmes et les hommes dans une situation ou un secteur donné relativement au commerce. Il ne présuppose pas que toutes les femmes sont toujours désavantagées et que tous les hommes sont toujours en position prédominante. Au contraire, il examine les facteurs qui déterminent la condition réelle des femmes et des hommes dans un secteur particulier et les appuis précis en matière de politique dont ils ont chacun besoin pour parvenir à une prospérité globale et satisfaire à leurs besoins prioritaires.

À l'OMC, la voix des femmes est presque totalement absente des débats sur le commerce et la sexospécificité. Il s'agit d'une grave omission que le gouvernement du Canada doit chercher activement à corriger. Les modèles de défense des droits et d'analyse comparative entre les sexes sont une tentative de veiller à ce que les différentes voix des Canadiennes soient entendues à la table de négociations. Pour cette raison, le modèle de défense des droits est plurisectoriel et le modèle d'analyse comparative entre les sexes cherche principalement à identifier tous les groupes démographiques dont il faut tenir compte et qu'il faut consulter dans l'élaboration d'une politique commerciale canadienne à l'OMC.



## 2. POURQUOI L'ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES ET LE COMMERCE?

### Qu'est-ce que l'égalité des sexes?

La première étape qui permettra de comprendre le lien entre l'égalité des sexes et le commerce consiste à définir et à comprendre la notion d'égalité entre les sexes. Cette notion n'est pas synonyme des questions concernant les femmes et ne s'y limite pas. Au contraire, elle renvoie aux rapports socialement déterminés entre les hommes et les femmes, les façons dont ils interagissent et l'incidence que leurs conditions, attentes et rôles différents ont sur chacun et chacune d'entre eux, sur eux-mêmes et sur les possibilités qui s'offrent à eux.

La présente étude examine les rôles de genre diversifiés que jouent les hommes et les femmes, et leurs implications pour la politique commerciale du Canada du point de vue à la fois de l'égalité entre les sexes et de l'équité entre les sexes. Dans le présent cas, l'égalité entre les sexes renvoie au fait de rendre les choses égales pour les deux sexes tandis que l'équité entre les sexes signifie le fait d'être équitable pour les deux sexes. Dans le dernier cas, on vise à parvenir à l'égalité dans les résultats plutôt que de compter seulement sur le fait d'essayer de promouvoir des chances égales pour les hommes et les femmes. La raison de cette situation est que les hommes et les femmes n'attribuent peut-être pas la même priorité à des aspects précis du commerce international étant donné que leurs conditions et leurs places ne sont pas les mêmes dans le marché international. D'un point de vue tenant compte des sexes, pour qu'une politique commerciale soit équitable, elle doit peut-être inclure deux dispositions entièrement différentes visant à répondre aux conditions et besoins différents des hommes et des femmes ainsi qu'à ceux de groupes démographiques et économiques différents.

À l'heure actuelle, la façon dont la politique commerciale est élaborée, la perception de son incidence et la détermination des questions jugées importantes sur la scène commerciale internationale obéissent à une approche biaisée, fortement teintée d'un point de vue masculin. Pour ces raisons, même si l'analyse comparative entre les sexes porte principalement sur l'incidence des rapports économiques et sociaux des hommes et des femmes entre eux, la présente étude met en lumière les principaux enjeux commerciaux qui sont extrêmement importants pour les femmes au Canada. L'objectif est d'instaurer une compréhension et une sensibilisation plus profondes de ces questions liées aux sexes en ce qui concerne le commerce et de la façon dont elles s'adaptent au contexte des relations entre les sexes à l'échelle mondiale, et au Canada.

Cependant, il faut comprendre tout d'abord la signification de relations entre les sexes dans ce contexte. Le principe de base veut que les hommes et les femmes vivent des conditions socioéconomiques différentes dans toutes les sociétés. Par conséquent, une politique commerciale peut avoir une incidence différente sur les hommes et les femmes ainsi que sur des sous-groupes différents d'hommes et de femmes. Une analyse comparative efficace entre les sexes doit également tenir compte des questions de classe, de race, d'ethnicité et d'autres identificateurs clés, en plus de la question des relations de pouvoir entre les hommes et les femmes dans toutes ces catégories d'analyses. Il est également nécessaire d'examiner de quelle façon des politiques commerciales précises influent sur

l'accès qu'ont les hommes et les femmes aux ressources dont ils ont besoin pour gagner leur vie, administrer leur ménage et interagir au sein de leurs collectivités, ainsi que sur la façon dont les hommes et les femmes exercent un contrôle sur ces mêmes ressources.

### **Lien entre égalité entre les sexes et commerce**

#### ***Les femmes en tant qu'intervenantes économiques***

Les Canadiennes sont des intervenantes économiques importantes dans leurs rôles de femmes d'affaires (productrices de biens et de services) et de travailleuses. Elles appuient aussi activement les économies mondiales et locales en s'assurant que d'autres travailleurs, des hommes et des enfants, sont nourris, vêtus, adéquatement logés et prêts à travailler. Elles sont les principales fournisseuses de soins aux jeunes enfants et aux personnes âgées, aux membres de leur famille malades ou handicapés. De plus, les femmes consacrent un nombre considérable d'heures à un travail non rémunéré pour appuyer les activités politiques et sociales de base de la collectivité. La politique commerciale et la pratique ont tendance à omettre et exclure les rôles multiples des femmes parce qu'une grande partie du travail des femmes n'est pas rémunérée et, par conséquent, n'est pas consignée dans les statistiques nationales, et que les rôles de genre plus traditionnels des Canadiennes sont souvent sous évalués.

Il existe aussi une tendance à considérer les femmes comme des intervenantes passives dans tout le débat sur le commerce. Nous soutenons que le travail rémunéré et non rémunéré des femmes dans les sphères productives, reproductives et sociales ou politiques<sup>3</sup> est le fondement du succès des actuelles tendances en matière de commerce, et que le travail des femmes est un élément clé qui alimente le régime du commerce international. Bien comprendre cette notion constitue un point de départ essentiel de toute analyse fondée sur les sexes, et axée sur le commerce.

Deux grands arguments sous-tendent ce principe. Tout d'abord, les femmes contribuent beaucoup plus au secteur productif de l'économie qu'on veut bien le reconnaître en général. Par exemple, à l'échelle mondiale, environ le quart ou le tiers des entreprises appartiennent à des femmes (NFWBO 1997). De ce groupe, 39 pour 100 des femmes d'affaires participent au commerce international (NFWBO 1998). Cette tendance vaut également dans le contexte canadien.<sup>4</sup>

Ensuite, les femmes consacrent un nombre important d'heures de travail non rémunéré dans des entreprises familiales, dans les exploitations agricoles familiales, dans le ménage et dans la collectivité, ainsi que dans le secteur non structuré. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a calculé que les transactions du marché mondial s'élevaient à 23 billions de dollars US de la production mondiale. En 1995, le PNUD a déterminé que, si les activités non rémunérées dans le monde étaient traitées comme des opérations du marché aux salaires en vigueur, elles représenteraient 16 billions de dollars US. La part des femmes de cette contribution non monnayable et invisible est de 11 billions de dollars US (PNUD 1995 : 57-59). Pour mettre cette donnée en perspective, si nous additionnons les opérations du marché mondial à l'estimation du PNUD concernant la production mondiale non rémunérée, la part des femmes du total est supérieure à 28 pour 100 *uniquement* avec leur travail non rémunéré. Si les données relatives à la production mondiale officielle étaient disponibles

dans un format non regroupé selon le sexe, compte tenu de l'importance des entreprises appartenant à des femmes et de leur contribution globale en tant que travailleuses rémunérées et non rémunérées, nous sommes convaincus que cette donnée atteindrait facilement, et même dépasserait, la marque de 50 pour 100.

La contribution des femmes à la production mondiale signifie qu'elles constituent des parties prenantes importantes dans le commerce international. Si l'économie mondiale était une entreprise et que les femmes avaient droit à des parts en fonction de leur rendement et de leur contribution, elles détiendraient un nombre important de voix.

Les femmes ont non seulement un point de vue unique à offrir, leurs préoccupations comprennent de façon générale un regroupement beaucoup plus large de personnes qu'elles-mêmes. Des économistes de la Banque mondiale ont indiqué que, dans de nombreux pays, l'argent investi dans les femmes a en général une incidence positive sur leurs enfants et la famille immédiate, une constatation qui a des répercussions à long terme pour la croissance et le développement réussis du pays (Tzannatos 1991).

### **Lien entre la pauvreté et l'égalité entre les sexes**

Un autre facteur important dont la politique commerciale internationale doit tenir compte est le fort lien entre la pauvreté et l'égalité entre les sexes. Les Nations Unies estiment que 70 pour 100 des pauvres dans le monde sont des femmes et des filles (White 2002 : 5). Une raison clé de cette corrélation a trait au travail non rémunéré principal des femmes quant à la procréation et à l'éducation des enfants. Dans un monde qui met de plus en plus l'accent sur l'économie et l'argent, de nombreux pays, dont le Canada, ont attribué un faible statut et une faible valeur au travail génésique des femmes.

Les responsabilités domestiques des femmes prennent aussi un temps considérable et font concurrence au temps qu'elles ont pour gagner un revenu. Même au Canada, après des années de changements sociaux et économiques qui favorisent une plus grande égalité entre les sexes au sein de la population active, le revenu des femmes est toujours, en moyenne, inférieur du tiers à celui des hommes. Même si les Canadiennes reçoivent maintenant une rémunération semblable lorsqu'elles occupent les mêmes emplois que les hommes, davantage de femmes continuent d'être dans des secteurs qui rémunèrent beaucoup moins que les secteurs à prédominance masculine. Les travailleuses continuent encore de faire l'objet d'une discrimination systémique relativement aux choix d'emplois. Leurs revenus inférieurs et quelques impacts persistants d'un système avant tout patriarcal ont également fait que, jusqu'à tout récemment, les Canadiennes ont eu beaucoup moins accès à la propriété et à d'autres biens que les hommes.

Une analyse détaillée des causes sous-jacentes de la pauvreté chez les femmes et les filles au Canada mettrait en évidence plusieurs autres facteurs liés à l'égalité entre les sexes (p. ex., le lien entre l'état matrimonial et la pauvreté ou l'incidence de la réduction des services sociaux sur la pauvreté ou la charge de travail des femmes). Étant donné qu'elle touche de si nombreux aspects de la vie des gens et qu'elle est censée donner lieu à une prospérité générale pour une proportion beaucoup plus grande de la population mondiale, les décideurs de la politique

commerciale internationale doivent également analyser les liens entre l'égalité des sexes, la pauvreté et le commerce. Les trois sont inextricablement liés.

### **Impact d'une politique commerciale différentielle**

Parce que les femmes travaillent dans de très nombreuses sphères à la fois, il est important d'évaluer l'impact éventuel de la politique commerciale dans les trois principales sphères de travail des femmes. Une politique peut avoir une incidence positive dans une sphère qui se trouve annulée par un impact négatif dans une autre. Par exemple, la libéralisation du commerce a créé des perspectives d'emplois pour les femmes dans le secteur manufacturier dans les pays en voie de développement. Cependant, pour certaines femmes, cette libéralisation a également entraîné une augmentation de la durée de leur journée de travail et une diminution de leurs droits dans le domaine du travail. Bien que la situation sociale et la situation économique des femmes aient augmenté dans certaines familles, du fait qu'elles gagnent un revenu, cela s'est fait parfois aux dépens de leur situation juridique et de leur santé du fait qu'elles travaillent pendant plus longtemps ou qu'elles sont exposées à des conditions de travail dangereuses. Il faut effectuer une analyse semblable dans le contexte canadien.

En raison de la complexité des relations entre les sexes et des nombreux facteurs qui déterminent la répartition du travail entre les hommes et les femmes dans les trois sphères de travail, il n'est pas possible d'examiner la politique commerciale comme s'il s'agissait d'une intervention « taille unique ». La libéralisation des échanges n'est pas une prescription magique qui profitera automatiquement à tous les groupes d'hommes et de femmes. Cagatay (2001 : 5) a fait remarquer que les hommes et les femmes ont « une maîtrise différente des ressources au sein de l'économie ». Compte tenu de cet aspect et des différentes conditions, les politiques commerciales n'influent pas de la même façon sur elles.

L'envers de cet principe est que les inégalités actuelles profondes entre les sexes peuvent agir comme un frein sur la croissance économique (Cagatay 2001 : 5). La politique commerciale n'a pas seulement une incidence sur les femmes, ces dernières ont une incidence sur la politique commerciale. Ces études récentes indiquent que l'inégalité entre les sexes est un facteur clé qui détermine le rythme de croissance de l'économie nationale et les questions reliées aux sexes ont un grand impact sur l'efficacité économique d'un pays.

Tzannatos (1991), un économiste de la Banque mondiale, a fait remarquer que la recherche sur l'inégalité entre les sexes sur le marché du travail indique que le fait d'éliminer la discrimination fondée sur le sexe dans les perspectives d'emplois et la rémunération pourrait faire augmenter le revenu des femmes et le revenu national. En Amérique latine, des économistes ont projeté que non seulement la rémunération des femmes pourrait augmenter d'environ 50 pour 100, mais la production nationale pourrait augmenter de 5 pour 100 à la suite de la répartition plus efficace du travail (Tzannatos 1991). Si les femmes ont plus d'argent à investir dans leurs propres entreprises et pour acheter des biens de consommation, cela aura une incidence positive sur la croissance économique durable de leurs pays, en particulier du fait que les entreprises appartenant à des femmes ont tendance à être petites au départ et à investir dans l'économie locale avant de prendre de l'expansion sur la scène internationale. Une saine économie locale est bien mieux placée pour réagir aux

possibilités créées par la libéralisation des échanges ou pour s'adapter à la concurrence plus intense qu'engendre la libéralisation des échanges et se protéger contre cette intensification de la concurrence.

Au Canada, même s'il y a eu des changements ces dernières années, il subsiste une inégalité du partage du travail entre les hommes et les femmes dans le secteur de la reproduction qui limite les possibilités qu'ont les négociantes et les entrepreneuses relativement à l'exportation, à la croissance des entreprises et au développement. Elles continuent d'assumer une double charge, au travail et à la maison, ce qui limite le temps qu'elles peuvent consacrer à faire prospérer leurs entreprises. Cela peut aussi avoir une incidence négative sur les travailleuses étant donné que cela réduit leurs possibilités de perfectionner leurs compétences professionnelles.

Tibaijuka (1994 : 5) a fait remarquer : « Les contraintes de temps des femmes sont un frein important à la croissance et au développement; les femmes sont [en réalité] une ressource surutilisée et non sous utilisée. Les avantages qu'il y a à atténuer cette contrainte peuvent être considérables ».

Bien que les résultats de ces études puissent, à prime abord, sembler s'écarter un peu du débat sur la politique commerciale au Canada, il y a en fait une forte corrélation. Cagatay (2001 : 5-7) a fait remarquer que la théorie commerciale courante se fonde sur le principe voulant que la libéralisation du commerce favorise la spécialisation de la production en fonction de l'avantage comparatif de chaque pays. Cela est censé mener à une répartition plus efficiente des ressources dans l'économie mondiale et, en conséquence, à des niveaux plus élevés de production et de croissance dans tous les pays. On pense que cette croissance favorisera alors le développement national et réduira la pauvreté. Cependant, la répartition sectorielle du travail découlant de la libéralisation du commerce crée également des gagnants et des perdants, et ces derniers ont tendance à être les membres de l'économie qui sont déjà vulnérables. Au Canada, les femmes et les enfants sont les plus vulnérables.

Les politiques commerciales n'abordent pas explicitement ou ne remettent pas en question les inégalités entre les sexes, et certaines personnes soutiennent que les politiques de libéralisation du commerce les renforcent ou créent de nouvelles égalités entre les femmes et les hommes. Les avantages de la libéralisation du commerce ont tendance à favoriser les hommes et les groupes de femmes qui ont déjà un accès facile aux ressources de leurs économies et qui les maîtrisent bien. Ainsi, la libéralisation du commerce peut, dans les faits, renforcer les inégalités existantes pour ce qui est de la répartition globale des avantages du commerce et de la richesse. Elle peut également empirer la situation pour des groupes précis de femmes. Celles qui sont le plus à risque semblent être les propriétaires de petites entreprises, les propriétaires de petites exploitations agricoles, les femmes peu instruites, les femmes handicapées, les femmes chefs de ménage, les femmes faisant partie des minorités visibles et les femmes pauvres.

Les politiques de libéralisation du commerce dépendent souvent de l'encouragement des investissements étrangers et de l'assouplissement des tarifs et d'autres obstacles financiers en faveur du commerce dans une économie donnée. Pour compenser la perte des recettes

fiscales qui provenaient des tarifs, les gouvernements font des compressions dans les programmes et les services, mettant un accent particulier sur l'éducation, la santé et les services sociaux. En général, ce sont les femmes qui doivent s'accommoder de ces compressions et, en conséquence, consacrent plus d'heures aux soins donnés aux aînés et aux enfants. Cette charge de travail accrue se retrouve au complet dans le domaine non rémunéré de la reproduction et signifie que les gouvernements demandent indirectement aux femmes de payer pour les tarifs réduits à la place des compagnies et des investisseurs étrangers. Il s'ensuit également que les femmes ont moins de temps pour occuper un travail rémunéré et, par conséquent, elles peuvent contribuer à faire augmenter la pauvreté chez les femmes ou, à tout le moins, les empêcher de tirer parti des nouvelles possibilités qu'offrent les politiques de libéralisation du commerce.

Une autre raison pour laquelle la politique commerciale internationale doit tenir compte des questions liées aux sexes est que les hommes et les femmes ont tendance à avoir des habitudes de consommation très différentes. Les femmes ont tendance à accorder la priorité au départ à l'achat de biens et de services pour subvenir aux besoins de leur famille, en particulier si elles sont pauvres. Réciproquement, l'expérience des projets de développement international a démontré que les biens relatifs à la situation ont souvent autant d'importance, et parfois davantage, pour les consommateurs de sexe masculin. Étant donné que la vente de biens et de services alimente le commerce, il importe de comprendre quelles sont ces différences et comment elles ont une incidence sur les structures commerciales et le développement du commerce.

### **Résumé des liens entre l'égalité entre les sexes et le commerce**

Cinq grands arguments justifient que l'on s'assure que les gouvernements et les institutions connexes accordent la priorité aux solides liens qu'il y a entre l'égalité des sexes et le commerce. Le premier est tout simplement une question d'*équité*. Les femmes représentent une part importante de la population active mondiale et leur travail constitue l'un des fondements de l'économie internationale. Il faut reconnaître la portée de cette contribution et récompenser sa valeur en faisant intervenir énormément plus les femmes dans la prise des grandes décisions concernant la politique commerciale internationale et en répartissant de façon plus équitable les profits et les dividendes. Dans une certaine mesure, la libéralisation du commerce se fonde sur le principe de l'existence d'institutions et de structures démocratiques. Par conséquent, il est tout à fait logique de faire la promotion d'une représentation équitable des femmes dans le processus de libéralisation du commerce. Les femmes représentent non seulement plus de 50 pour 100 de la population mondiale, elles contribuent aussi beaucoup à son économie, à son alimentation, à son éducation et à ses soins. Promouvoir une politique commerciale internationale sans inclure activement la voix des femmes, c'est essentiellement une forme d'imposition sans représentation, principe tout à fait contraire à la pratique et à la politique canadiennes.

La deuxième justification se fonde sur l'*efficacité économique*. Si les gouvernements et les institutions multilatérales n'intègrent pas d'objectifs d'égalité des sexes dans les initiatives de politiques commerciales, leurs politiques commerciales ne mèneront pas à la croissance rapide et équitable qu'ils avaient prévue. En effet, la politique commerciale peut engendrer

une pauvreté accrue chez les femmes et exacerber ou renforcer les déséquilibres actuels qui maintiennent tant de femmes et de filles dans la pauvreté.

Le troisième argument est que les politiques commerciales ont un *impact différentiel* sur les hommes et les femmes et, ainsi, on ne peut supposer qu'elles engendrent un impact équitable pour tous les segments de la population. Il s'agit de la répartition de la main d'oeuvre selon le sexe dans les domaines social ou politique, de la production et de la reproduction dans chaque pays et quant au ménage. Les hommes et les femmes ont aussi un accès différentiel aux ressources de base dont ils ont besoin pour travailler de façon efficace dans le secteur de la production et ils ont aussi une maîtrise différentielle de ces ressources.

Le quatrième est le solide *lien entre la pauvreté et l'égalité des sexes*. Étant donné que la politique commerciale internationale est censée contribuer de façon importante à une réduction de la pauvreté mondiale, l'étroite corrélation entre la pauvreté et l'égalité des sexes constitue un argument convaincant d'inclure une analyse comparative entre les sexes comme partie intégrante de l'élaboration des politiques commerciales.

La cinquième raison est la nécessité d'avoir une compréhension profonde des différences entre les *habitudes de consommation* des hommes et des femmes et la façon dont ces différences influent sur le commerce.

Les cinq facteurs forment une justification solide pour s'assurer que la politique commerciale comprend un volet d'analyse comparative entre les sexes. Les questions liées au commerce international sont énormément complexes, et le niveau d'analyse nécessaire pour prévoir les répercussions est souvent assez spécialisé au sein de chaque secteur. Pour cette raison, il est logique de s'assurer que toutes les parties prenantes du processus d'élaboration d'une politique commerciale internationale savent comment réaliser leur propre analyse comparative entre les sexes. Une premier pas important est de comprendre les principaux rôles des femmes dans le commerce international.

### **3. LES RÔLES DE CHAQUE SEXE DANS UN CONTEXTE DE COMMERCE INTERNATIONAL**

Il importe d'analyser l'importance du rôle de chaque sexe dans le contexte international, et les rôles sexospécifiques que les femmes jouent plus particulièrement. Il s'agit notamment de leurs rôles en tant qu'entrepreneuses et négociantes de plein droit, en tant que travailleuses (productrices de biens et de services), tant le travail rémunéré que non rémunéré, en tant que mères et pourvoyeuses de soins à la famille, et en tant que consommatrices. La politique commerciale peut influencer sur chacun de ces rôles. L'analyse qui suit donne une ventilation de certaines questions clés relatives au commerce qui touchent les Canadiennes dans leurs rôles. Elle indique pourquoi il est si important pour le gouvernement du Canada d'obtenir la contribution des deux sexes dans l'élaboration des politiques commerciales internationales du Canada.

#### **Les Canadiennes en tant que négociantes<sup>5</sup>**

Les femmes représentent un nombre important, et sans cesse croissant, des propriétaires qui exploitent des entreprises qui font des échanges commerciaux à l'échelle internationale. Au Canada, les femmes fondent et exploitent leurs propres entreprises en nombre record. Les petites et les moyennes entreprises (PME) créent plus de 80 pour 100 des emplois actuels. Une étude réalisée par la Banque de Montréal (1996 : 2-4) indiquait qu'en 1996 :

- On comptait au Canada 700 000 entreprises appartenant à des femmes.
- Ces entreprises créaient des emplois quatre fois plus vite en moyenne (13 pour 100 comparativement à 3,1 pour 100) et fournissaient collectivement plus d'emplois que les 100 plus importantes entreprises canadiennes ensemble (1,7 million comparativement à 1,5 million).
- Le nombre d'entreprises dirigées par des femmes a augmenté deux fois plus vite que la moyenne nationale (19,7 pour 100 comparativement à 8 pour 100).
- Le nombre d'entreprises dirigées par des femmes que l'on retrouve dans des secteurs non traditionnels (c.-à-d. l'agriculture, la fabrication, la construction) a augmenté et représente maintenant le quart (24,8 pour 100) des entreprises dirigées par des femmes dans un secteur autre que le commerce de détail et les services.

Une étude réalisée en 1999 (Rayman 1999 : 2) portant sur les femmes exportatrices a fait remarquer :

- Le nombre de femmes propriétaires d'entreprises constituées en sociétés a plus que doublé au cours de la dernière décennie, tandis que le nombre d'hommes propriétaires d'entreprises constituées en sociétés a augmenté du tiers.



- Le tiers des travailleurs autonomes au Canada en 1996 était des femmes, comparativement à 19 pour 100 en 1975.

### **Style d'affaires des femmes**

De nombreuses études ont constaté que les PME appartenant à des femmes apportent souvent une contribution et une perspective unique au monde des affaires. Une étude réalisée par la National Foundation of Women Business Owners (NFWBO) a permis de constater que les femmes d'affaires aux États-Unis avaient tendance à partager les bénéfices de leurs entreprises avec les employés à une étape beaucoup plus hâtive que d'autres entreprises. L'étude a constaté que 14 pour 100 des entreprises appartenant à des femmes et employant moins de 25 employés avaient mis sur pied de tels programmes, comparativement à la moyenne nationale pour toutes les entreprises de 20 employés ou moins (8 pour 100). Une étude réalisée par Licuanan (1992 : 7) en Asie du Sud-Est a permis de constater que la plupart des femmes entrepreneuses questionnées avaient une philosophie d'affaires précise qui incluait l'humanitarisme.

Une étude réalisée par Muir (2002) sur les femmes entrepreneuses au sein de la Communauté économique européenne (CEE) a constaté que les femmes entrepreneuses souvent :

- sont très engagées dans leur collectivité locale, en particulier pour ce qui est de la localisation des sources d'approvisionnement et l'emploi;
- se perçoivent comme le cœur de leur entreprise avec des équipes et des groupes de travail émanant de cette position centrale plutôt qu'une structure hiérarchique rigide dans laquelle elles se retrouvent au sommet;
- ont un ferme engagement vis-à-vis d'une vision qui englobe leur vie privée et leur vie professionnelle (c.-à-d. qu'elles cherchent constamment à créer une entreprise durable avec une croissance raisonnable plutôt que de chercher à obtenir une croissance élevée immédiate et une multiplication des opérations);
- se concentrent sur les aspects des rapports personnels des contacts d'affaires, qui appuient des ambitions à long terme, y compris la rentabilité et un roulement élevé;
- créent des contacts grâce à un réseautage actif, qu'elles perçoivent comme une riche ressource d'affaires;
- font prospérer leur entreprise grâce à un éventail d'alliances d'affaires qui renforcent fréquemment les travailleuses autonomes et les femmes d'affaires. Il s'ensuit une croissance plus lente, que l'on mesure par un accroissement du nombre d'employés dans les entreprises dirigées par des femmes.

Ces facteurs ont des répercussions importantes pour l'élaboration et l'incidence des politiques commerciales. Ils montrent également que les hommes et les femmes n'ont pas une approche nécessairement uniforme des affaires. Souvent, les femmes ont des priorités différentes de celles des hommes et ont tendance à avoir un accès différent aux ressources qui appuient le développement de l'entreprise et le commerce international.

Parfois, les femmes ont aussi des raisons différentes d'être en affaires. Un sondage réalisé par Church (1998) auprès de 100 entrepreneuses canadiennes a permis de constater que seulement trois des femmes interrogées s'étaient effectivement lancées en affaires pour faire de l'argent. Même si les femmes interrogées voulaient s'assurer un revenu, elles étaient tout aussi et parfois même plus intéressées à atteindre des objectifs précis, comme une vie professionnelle et une vie familiale équilibrées, la prestation d'un service à leurs collectivités ou la volonté de diriger et de prendre elles-mêmes des décisions d'affaires importantes. Church a fait remarquer que bien qu'il s'agissait là de raisons louables pour se lancer en affaires, les femmes entrepreneuses étaient également redevables à leurs employés d'essayer de rendre effectivement leurs entreprises aussi rentables que possible.

En général, dans les premières étapes de la croissance de l'entreprise, les femmes entrepreneuses peuvent manifester certains comportements et attitudes qui ont trait à leur sexe :

- sous-évaluer leur propre travail et ne pas demander la pleine valeur marchande;
- donner leur travail ou leur produits;
- essayer de tout faire elles-mêmes et ne pas déléguer;
- ne pas demander d'aide lorsqu'elles en ont besoin;
- donner la priorité à des motivations pour le développement de l'entreprise qui ne se fondent pas entièrement sur les bénéfices.

Ces comportements et d'autres comportements propres à leur sexe peuvent en réalité nuire à la croissance initiale de l'entreprise. Du même coup, les femmes ont tendance à exceller dans le réseautage et l'établissement de rapports, deux aspects absolument essentiels pour réussir des négociations commerciales sur la scène internationale. Les décideurs qui se soucient de l'égalité entre les sexes ont besoin de tenir compte à la fois des points forts et des points faibles éventuels des femmes entrepreneuses dans l'élaboration de leurs politiques et de leurs programmes.

Le gouvernement du Canada a pavé la voie pour ce qui est d'établir des initiatives commerciales propres aux femmes, notamment la Mission commerciale des femmes d'affaires de 1997 à Washington, D.C. Le gouvernement a mis sur pied cette mission suite à la recommandation de représentantes de femmes d'affaires dont l'expérience reflétait le fait que les firmes plus petites dirigées par des femmes avaient tendance à se sentir écrasées et oubliées lorsqu'elles participaient à des missions commerciales générales. Le gouvernement du Canada a par la suite appuyé la création d'un format de mission commerciale virtuelle qui semblait particulièrement bien adapté aux besoins des entreprises dirigées par des femmes au Canada et dans les pays en voie de développement.

Les femmes sont des négociantes à part entière depuis des siècles. Leur rôle croissant au sein de l'économie mondiale formelle en tant que propriétaires d'entreprises et exploitantes fait qu'il est encore plus impérieux que la politique commerciale tienne compte des questions liées à l'égalité des sexes. *Par-delà les frontières : Les femmes d'affaires canadiennes et le commerce international* (Rayman 1999 : 9) a constaté qu'au Canada, les femmes exportatrices avaient des objectifs de croissance élevés fondés sur le commerce international. Les femmes

interrogées ont indiqué qu'elles comptaient augmenter considérablement leurs ventes à l'exportation (51 pour 100 des exportatrices actives, 22 pour 100 dans le cas des exportatrices potentielles) afin d'augmenter leurs ventes de 30 pour 100 dans le secteur des services et de 70 pour 100 dans les entreprises de produits; et elles prévoyaient accroître leurs effectifs de 33 pour 100 dans les deux années suivant l'étude. Bien qu'il y ait certaines préoccupations selon lesquelles cette étude n'a pas saisi dans quelle mesure les femmes exportatrices oeuvrent dans le domaine des services, il est évident que les femmes d'affaires canadiennes sont passablement intéressées au commerce international et ont toutes les intentions de prendre leur part du marché.

Malgré ces tendances, il subsiste toujours un stéréotype et une perception générale parmi les dirigeants du commerce que les femmes ne sont pas tellement actives dans l'économie internationale, et qu'elles font principalement partie, en tant que travailleuses, des industries manufacturières nouvellement créées dans les zones franches industrielles que l'on retrouve dans les pays en voie de développement. De toute évidence, ce n'est pas le cas. En outre, un grand nombre de femmes exploitant des PME uniquement à l'échelle nationale ont un potentiel considérable pour exporter avec succès leurs produits et services, à la condition d'avoir la bonne politique et les bons appuis aux programmes.

### **Défis pour les femmes entrepreneuses**

Les femmes entrepreneuses rencontrent les mêmes défis que les hommes propriétaires de PME. La principale différence fondée sur les sexes est dans l'échelle et la façon dont ces défis les touchent. Andrina Lever (1996), une des trois représentantes du Canada du Conseil consultatif des gens d'affaires de la Coopération économique Asie-Pacifique (APEC), a cerné ces défis comme étant l'accès aux finances, aux marchés et à l'information, la technologie et la formation. À cette liste, nous aimerions ajouter l'accès au temps, étant donné qu'il s'agit d'un défi particulier pour un grand nombre de femmes entrepreneuses.

#### ***Accès aux finances***

L'accès aux finances et au crédit est le domaine dans lequel les femmes propriétaires de PME doivent relever le plus de défis. Même au Canada, où plusieurs banques importantes se sont lancées dans des campagnes actives pour s'accaparer le marché des femmes et ont fourni à leur personnel une formation spécialisée dans les transactions avec les femmes d'affaires, les femmes continuent de trouver qu'il est plus difficile pour elles d'obtenir du crédit aux entreprises que les hommes.

Une explication possible est que, en général, les femmes possèdent moins de biens immobiliers et ont moins d'actifs à donner en garantie pour obtenir un prêt à l'entreprise. Malgré la formation tenant compte des sexospécificités donnée au personnel des banques, de vieilles attitudes persistent toujours et certaines femmes continuent à signaler qu'elles doivent demander à leur mari de cosigner le prêt à l'entreprise. Dans certains cas, on n'accorde pas autant de sérieux à une demande d'emprunt présentée par une femme qu'à une demande d'emprunt présentée par un homme et on suppose qu'elles doivent obtenir l'aval de leur mari et que leur revenu est secondaire à celui de l'homme dans la famille.

Les femmes d'affaires rencontrent fréquemment ces sortes de difficultés pour obtenir du crédit, malgré le fait qu'à l'échelle mondiale, le taux de remboursement des prêts consentis à des femmes est élevé, les taux de défaut de remboursement étant nettement inférieurs à ceux des hommes, et qu'il est beaucoup plus probable que les femmes investissent leurs bénéfices dans leur famille et leur collectivité (WEDO 1999 : 6). Même si c'est beaucoup moins un problème que ce l'était au Canada, la difficulté d'obtenir du crédit continue d'être un facteur important qui peut nuire à la croissance de l'entreprise et au passage dans un marché d'exportation pour les femmes d'affaires.

### ***Accès aux marchés et à l'information***

L'accès aux marchés et à l'information est un domaine dans lequel la façon de faire des affaires des femmes peut faire une différence importante. De nombreuses femmes entrepreneuses sont particulièrement douées pour réseauter et établir des contacts. Ce qu'elles n'ont pas, c'est un accès aux réseaux traditionnels de « la vieille clique ». Bien que les femmes entrepreneuses pratiquent de plus en plus des activités de réseautage comme le golf, elles n'ont pas le même accès aux réseaux de prise de décisions dont jouissent depuis toujours les hommes. Les décisions informelles prises dans les couloirs et lors de fonctions sociales ont tendance à être prises par des hommes entre eux. Bien que ce processus ne soit pas délibérément restrictif, il continue effectivement à limiter les possibilités pour les femmes d'obtenir des renseignements sur les marchés.

Gagner l'accès à de nouveaux marchés sous-entend également de très long voyages et un engagement financier important pour recueillir des renseignements sur les marchés. Si les entreprises appartenant à des femmes avaient un accès facile au crédit à des taux raisonnables, elles pourraient voyager plus facilement ou encore envoyer des membres de leur personnel pour recueillir les renseignements essentiels sur les marchés. Sans un accès facile au crédit, et avec des responsabilités multiples étant à la fois les pourvoyeuses économiques et les principales fournisseuses de soins pour leur famille, il est plus difficile pour elles de voyager pendant de longues périodes ou d'effectuer des voyages plus courts mais fréquents pour établir et entretenir des contacts d'affaires. En outre, comme la majorité des entreprises appartenant à des femmes sont des PME, les tracasseries administratives et la bureaucratie du commerce transfrontalier tendent à être plus dispendieuses pour elles dans une proportion démesurée que pour les entreprises d'une plus grande taille qui tirent parti d'économies d'échelle. Pour cette raison, les questions relatives à la facilitation du commerce sont souvent aussi importantes, sinon davantage, pour les entreprises appartenant à des femmes que les politiques de libéralisation du commerce.

### ***Accès à la technologie***

L'aspect qui est étroitement relié à l'accès à l'information sur les marchés est la question de l'accès à la technologie. De nos jours, on parle abondamment du fossé numérique — une préoccupation mondiale au sujet d'un fossé technologique de plus en plus grand entre les hommes et les femmes, le milieu rural et le milieu urbain, les riches et les pauvres. Comble de l'ironie, la même révolution technologique et des télécommunications fait qu'il est possible pour les petites et les très petites entreprises appartenant à des femmes de livrer une concurrence efficace à des compagnies beaucoup plus grosses à l'échelle mondiale. Grâce à Internet, les entreprises appartenant à des femmes peuvent avoir un accès plus abordable aux

renseignements sur les marchés. Elles peuvent surmonter les problèmes de distance, de fuseau-horaire, d'âge, de sexe et de taille de la compagnie grâce au visage plus anonyme d'Internet. Elles peuvent également élaborer des campagnes de marketing novatrices et capitaliser sur les nouvelles industries du savoir et les services qui existent et offrir ces services en tant que nouvelles entreprises.

À cette fin, les femmes doivent avoir accès au matériel comme aux logiciels. Pour obtenir cet accès, elles ont besoin de capitaux et de temps : des capitaux pour acheter le matériel ou engager le personnel qui l'utilisera de façon efficace, et du temps pour suivre une formation afin d'apprendre à utiliser de façon optimale les nouvelles technologies disponibles. Les femmes d'affaires sont tout à fait conscientes qu'elles doivent tirer parti des nouvelles technologies pour soutenir la croissance de leurs entreprises. Leur dilemme est qu'elles ont moins de temps à consacrer à ces activités en raison de leurs responsabilités conjointes vis-à-vis du ménage, du développement de l'entreprise et de la gestion.

Une étude canadienne (EKOS 1998 : 13) a indiqué que les femmes continuent d'utiliser Internet moins que les hommes. Plus de 70 pour 100 des personnes interrogées qui avaient dit se servir d'Internet de façon intensive étaient des hommes. Une étude réalisée en Australie (Singh et Ryan 1999) a permis de constater que les femmes ont tendance à principalement utiliser Internet comme outil pour des activités plutôt que comme une technologie à maîtriser, ou pour des jeux, des gadgets, des machines ou du pouvoir. D'autres études ont indiqué que les femmes utilisent fréquemment la technologie de façons différentes des hommes et, pourtant, la plupart des outils logiciels disponibles n'ont pas été conçus en fonction de ces différences entre les sexes. En général, les femmes cherchent à connaître la façon la plus rapide d'obtenir l'information dont elles ont besoin, et de s'acquitter des tâches qu'elles doivent exécuter. Elles ont tendance à être beaucoup moins intéressées à la technologie proprement dite qu'à ce qu'elle peut faire. Selon leur groupe d'âge, les femmes peuvent également hésiter un peu plus à essayer de nouvelles technologies et souvent elles obtiennent de meilleurs résultats pour ce qui est de la formation informatisée et sur Internet lorsqu'elles travaillent dans des classes composées uniquement de femmes sous la direction d'instructeurs attentifs aux besoins des femmes. Ces différences entre les sexes ont des répercussions quant aux appuis offerts à la formation et peuvent avoir des répercussions importantes en ce qui concerne les demandes et les services du gouvernement en direct.

### ***Accès à la formation***

Pour les raisons mentionnées plus tôt, le temps dont les femmes d'affaires ont besoin pour la formation et le perfectionnement, et leur accès au crédit et aux capitaux pour payer la formation qu'elles-mêmes et les membres de leur personnel reçoivent a tendance à être limitée. Sans un accès facile à l'apprentissage permanent et au perfectionnement des compétences, il est plus compliqué pour les femmes d'affaires canadiennes de suivre le rythme rapide de changement qu'exige une économie mondiale plus technologique.

Statistique Canada signalait (2000 : 10-14) que les femmes qui avaient un conjoint et au moins un enfant de moins de 19 ans vivant à la maison, qui travaillaient à plein temps, ont consacré 4,9 heures par jour à des activités non rémunérées, c'est-à-dire une heure et demie de plus en moyenne que leur conjoint. Suite au recensement du Canada de 1996, les données

ont permis d'apprendre que 17 pour 100 des femmes consacraient de 30 à 59 heures par semaine aux tâches ménagères ou à l'entretien du domicile tandis que seulement 8 pour 100 des hommes indiquaient consacrer autant de temps aux mêmes tâches non rémunérées (CCCFNE 2000a : 1- 2). Cette différence importante dans l'utilisation du temps peut se traduire par une lourde contrainte pour les entreprises appartenant à des femmes. En situation de marché, la seule façon pour que les femmes puissent avoir autant de temps « libre » que les hommes est de l'acheter, soit en engageant davantage de personnel, soit en payant pour faire faire les tâches domestiques qu'elles exécuteraient elles-mêmes en temps normal. Cependant, étant donné que le revenu des femmes reste de façon générale inférieur à celui des hommes et qu'elles ont moins accès au crédit, l'incidence de la répartition du travail selon le sexe dans le domaine de la reproduction demeure critique au Canada. C'est le cas même pour la prochaine génération de Canadiens et Canadiennes. Un article paru dans le *Globe and Mail* (2003) faisait remarquer qu'une raison qui explique pourquoi les adolescentes ont moins d'emplois à temps partiel que les adolescents est que leur famille fait plus souvent appel à elles pour exécuter un travail non rémunéré dans la maison pour s'occuper d'un enfant ou assumer d'autres responsabilités liées au ménage.

La formation nécessaire pour appuyer le développement du commerce international doit tenir compte de plusieurs facteurs à l'étape de la planification. La politique et la formation nécessaire pour aider les femmes d'affaires canadiennes à devenir prêtes à exporter doivent être souples et tenir compte des rôles multiples des femmes ainsi que des questions d'égalité des sexes reliées à l'âge. Elle doit également avoir un contenu exempt de tout sexisme et utiliser des exemples qui sont un reflet des expériences des hommes et des femmes. Dans certains cas, il peut être logique d'appuyer des possibilités de formation destinées précisément aux femmes. Par exemple, de nombreuses femmes réagiront mieux à la formation technologique dans des milieux où l'on ne retrouve que des femmes.

### **Résumé des principales questions liées aux sexes en rapport avec le commerce pour les femmes d'affaires canadiennes**

Les considérations liées aux sexes dont les décideurs doivent tenir compte lorsqu'ils rédigent un projet de politique commerciale comprennent notamment la compréhension du fait que les femmes d'affaires canadiennes :

- ont en général moins accès au crédit et aux capitaux que les hommes d'affaires;
- exploitent des entreprises relativement plus nouvelles;
- ont moins de temps que les hommes pour assister à des programmes de formation reliés à la technologie, à l'information sur les marchés ou à d'autres compétences connexes;
- utilisent moins la technologie que les hommes et s'en servent en général comme un moyen pour parvenir à une fin;
- ont moins de souplesse que les hommes pour voyager afin de recueillir des renseignements sur les marchés;
- font prospérer leurs entreprises par le truchement du réseautage et utilisent des structures de gestion plus horizontales qu'un grand nombre d'hommes d'affaires;

- sont plus susceptibles que les hommes d'affaires d'accorder une priorité plus élevée aux normes du travail de base, aux questions liées à l'éthique et à celles liées à l'environnement.

### **Liens avec les négociations commerciales de l'OMC**

Tous les points susmentionnés ont des répercussions sur l'élaboration d'une politique commerciale canadienne à l'OMC et méritent une étude plus approfondie dans le cadre du processus d'élaboration des politiques commerciales. Le dernier point concernant les normes du travail, les questions liées à l'éthique et celles liées à l'environnement est au cœur d'un grand nombre de protestations externes qui ont empêché des progrès dans les négociations commerciales aux réunions de Seattle de l'OMC et auquel il faut s'attaquer si l'on veut qu'il y ait une progression équitable qui découle du processus de l'OMC. Le fait que de très nombreuses femmes d'affaires au Canada aient tendance à commencer à exporter dans les deux années qui suivent l'inauguration de leur entreprise est également une indication que le commerce international constitue une énorme priorité pour les femmes d'affaires canadiennes. Les questions propres aux femmes, comme la charge double des femmes au domicile et dans l'entreprise, ont toutes le potentiel d'être essentielles à leur réussite ou leur capacité de tirer parti des nouveaux débouchés que les accords commerciaux de l'OMC pourraient offrir. Les questions liées aux sexes peuvent également rendre un grand nombre de leurs entreprises particulièrement vulnérables à un certain nombre des rajustements de la politique économique et sociale susceptibles d'accompagner la participation du Canada aux négociations de l'OMC.

### **Les femmes en tant que travailleuses**

La politique commerciale doit aussi tenir compte des questions touchant les travailleuses. L'analyse des répercussions du commerce a tendance à se concentrer sur le fait que la libéralisation des échanges a entraîné la création d'un nombre élevé d'emplois pour les femmes, en particulier dans les zones franches industrielles. Cependant, il y a aussi de nombreuses questions qui touchent les travailleuses dans le contexte canadien.

Certains économistes ont prédit qu'étant donné que les femmes ont tendance à occuper à l'échelle mondiale des postes non spécialisés dans une très grande mesure, les femmes des pays industrialisés perdraient des emplois puisque l'expansion du commerce et la libéralisation des échanges favorisent une main-d'oeuvre féminine moins dispendieuse des pays en voie de développement. Ils s'inquiétaient particulièrement des Canadiennes travaillant dans les secteurs du textile, de la chaussure et du vêtement. Les ventes dans le secteur des produits du cuir ont diminué de façon importante, soit de 4,7 pour 100 entre 1983 et 1997, mais ont semblé demeurer raisonnablement stables dans les secteurs du textile et de la chaussure (Po-Chih 2001 : 27). Cependant, la perte globale de postes non spécialisés qu'ils ont prédite ne semble pas s'être matérialisée parce que les nouvelles perspectives d'emplois dans les services et d'autres secteurs sont venues compenser (Joekes et Weston 1994 : 35).

Si l'on examine de plus près le rendement du secteur manufacturier canadien par rapport à la mise en oeuvre des différents accords de libre-échange conclus par le gouvernement canadien, les statistiques semblent soutenir l'évaluation de Joekes et Weston. Au Canada, en 1998, la part de l'emploi pour le secteur manufacturier était de 15,2 pour 100. L'Accord de

libre-échange entre le Canada et les États-Unis (ALE) est entré en vigueur en 1989. En 1994, cette part avait chuté pour atteindre un seuil de 12,6 pour 100. L'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) est entré en vigueur en 1994. Entre 1994 et 1997, la part du secteur manufacturier a légèrement augmentée, passant à 13,2 pour 100.

Entre 1983 et 1997, le taux de croissance annuel composé de l'emploi national total a été de 1,6 pour 100 tandis que celui du secteur manufacturier a été de 0,7 pour 100. Pour les industries qui n'étaient pas du secteur manufacturier, le taux de croissance a été de 1,8 pour 100 (Po-Chih 2001: 27). Ces données sembleraient indiquer que bien que le Canada ne perde pas d'emplois dans le secteur manufacturier à la suite des accords de libéralisation du commerce, d'autres secteurs économiques commençaient à prendre une importance accrue. Récemment, la croissance dans le secteur manufacturier a augmenté, reflétant fort probablement un niveau élevé de croissance de l'économie canadienne dans son ensemble.

Statistique Canada a signalé que le gain au chapitre des nouveaux emplois créés au Canada pendant les huit premiers mois de 2002 a atteint 386 000 (+ 2,6 pour 100), la croissance la plus rapide de toute période de huit mois depuis 1994. Le taux de participation de la main d'oeuvre en août 2002 a atteint 67 pour 100, le taux le plus élevé depuis novembre 1990. Au cours des huit premiers mois de 2002, le nombre d'emplois dans le secteur manufacturier a augmenté de 149 000 (+ 6,7 pour 100), comptant pour plus du tiers de l'augmentation totale des emplois en 2002. Au cours de la même période, l'emploi dans le secteur public a été en hausse de 113 000 (+ 4 pour 100), alimenté par de solides rendements dans les soins de santé et l'aide sociale ainsi que dans l'éducation. Tous ces secteurs emploient beaucoup de femmes.

Une analyse superficielle des secteurs présentant le plus et le moins de gains indique une tendance favorisant les travailleurs spécialisés par rapport aux travailleurs non spécialisés. En surface, des gains importants ont été observés dans des domaines où des travailleuses spécialisées semblent être en plus grande nombre. Il est donc probable que les femmes instruites au Canada tirent parti de l'actuelle prospérité économique du pays, dont une bonne portion est alimentée par le commerce international.

Cependant, il faut déterminer s'il y a eu des gains ou des pertes dans le secteur des services bas de gamme où sont concentrés la majorité des travailleuses non spécialisées. En 1999, le secteur des services au Canada comptait pour 86,4 pour 100 de l'emploi des femmes et 63,3 pour 100 de celui des hommes (Statistique Canada 2000 : 127). La portée et la définition des services de l'Accord général sur le commerce des services (AGCS) proposé par l'OMC sont vastes. Étant donné que la majorité des travailleurs et des travailleuses du Canada sont concentrés dans le secteur des services, l'AGCS a le potentiel d'avoir des répercussions importantes sur leur emploi.

L'évaluation de l'incidence de la libéralisation du commerce sur les travailleuses spécialisées et non spécialisées constituerait aussi une partie importante de toute forme d'analyse comparative entre les sexes par les représentants commerciaux. Dans la même mesure que la politique commerciale n'est pas sans distinction de sexe, il en est de même pour la classe et d'autres différences.



Au Canada, seulement 75 pour 100 de la population sont des alphabètes fonctionnels.<sup>6</sup> Cela sous-entend qu'un nombre important de travailleuses et de travailleurs non spécialisés ne peuvent pas facilement bénéficier des perspectives d'emplois créées dans les industries du savoir. Les travailleuses et les travailleurs non spécialisés ont été particulièrement durement touchés par les rajustements structurels qui se sont imposés à la suite de l'entrée en vigueur de l'ALE en 1989. Ces rajustements ont entraîné une première perte de 23 000 emplois dans le secteur manufacturier dans son ensemble (Mazurkiwicz 1993). Les travailleuses et les travailleurs non spécialisés de plus de 40 ans ont été plus durement touchés. Cette incidence différentielle de la politique commerciale sur des groupes précis donne un solide argument pour inclure une analyse comparative entre les sexes dans la politique commerciale internationale.

Bien que les taux de chômage au Canada fluctuent entre 7 et 9 pour 100 de la population générale, le Comité canadien d'action sur le statut de la femme a indiqué que dans le cas des femmes autochtones, le taux fluctue entre 20 et 80 pour 100, selon que les femmes vivent ou non dans les réserves. Le Comité mentionne aussi un taux de chômage de 17 pour 100 chez les femmes handicapées, de 13,4 pour 100 chez les femmes de couleur et un taux qui peut atteindre 26 pour 100 chez les jeunes femmes (CCA 2000 : 2). Si l'objectif premier de la politique commerciale du Canada est de générer des emplois pour sa population, compte-tenu de la vaste diversité de la population active canadienne et des taux d'emplois qui varient également beaucoup entre les différents groupes démographiques au Canada, les politiques commerciales destinées à créer des emplois et à créer une prospérité économique doivent tenir absolument compte de variables multiples telles que le sexe, l'horizon ethnique, le statut d'immigrante ou d'immigrant, l'âge, la langue et la situation physique au moment de réaliser une analyse des effets sexospécifiques éventuels. Au Canada, peut-être davantage que dans tout autre pays industrialisé, une politique commerciale ne répondra pas à tous les critères.

### **Les femmes en tant que travailleuses non rémunérées**

Un autre facteur dont il faut tenir compte dans l'élaboration d'une politique commerciale est l'ampleur du travail non rémunéré des femmes dans les domaines de la production et de la reproduction à l'échelle mondiale. L'importance du travail non rémunéré des femmes n'est pas simplement l'énorme contribution qu'elles font à l'économie mondiale, c'est aussi le défi qui en résulte et que les femmes doivent relever en tirant parti des nouvelles perspectives qu'offre la libéralisation du commerce. Par conséquent, la répartition du travail selon le sexe est un facteur important dont la politique commerciale doit tenir compte.

Le travail non rémunéré ne se limite pas aux femmes des économies en voie de développement. Diverses études réalisées au Canada établissent qu'il est important dans un contexte industrialisé. En 1996, 2,1 millions de Canadiennes et de Canadiens ont, sans rémunération, prodigué des soins aux aînés et aux membres de leur famille ayant un handicap. Soixante pour 100 de ces soignants étaient des femmes. Les recherches ont également démontré que les femmes ont consacré en moyenne 5 heures à prodiguer des soins pour chaque heure consacrée par des hommes.

Une étude pilote (CCCFNE 2000a : 1-2) sur le travail non rémunéré dans l'est du Canada a permis de constater que chaque résident de la Nouvelle-Écosse contribue à l'économie en moyenne 1 230 heures de travail domestique non rémunéré. En 1997, cela correspondait à 490 000 emplois rémunérés. Bien que ce travail non rémunéré soit réparti entre des hommes et des femmes, il ne l'est pas de façon égale. En 1998, Statistique Canada (2000 : 10-14) a constaté que même si les hommes et les femmes font en moyenne 7,2 heures de travail rémunéré et non rémunéré par jour, les femmes consacraient en moyenne 2,8 heures tous les jours à du travail rémunéré et 4,4 à du travail non rémunéré, tandis que les hommes consacraient 4,5 heures à du travail rémunéré et 2,7 à du travail non rémunéré. Il faut aussi signaler que du 1<sup>er</sup> novembre 1996 au 31 octobre 1997, les Canadiens et les Canadiennes ont fait plus de 1,1 milliard d'heures de bénévolat dans leurs collectivités. Cela équivaut à 518 000 emplois à plein temps par année (CCCFNE 2000 : 1-2). Encore une fois, la plus grande partie de ces heures de bénévolat a été faite par des femmes.

Pourquoi le travail non rémunéré est-il un enjeu important lié à la politique commerciale pour les Canadiens et les Canadiennes? Le régime économique actuel se fonde sur le travail non rémunéré des femmes. Les entreprises et les exploitations agricoles familiales ne pourraient pas être rentables sans leur apport. Les familles ne pourraient pas envoyer leurs membres adultes travailler sans l'appui que les femmes donnent aux enfants, aux travailleurs de sexe masculin ainsi qu'aux malades et aux aînés. Toute politique commerciale qui a des répercussions sur les tâches réalisées principalement sans rémunération par les femmes doit faire l'objet d'un examen pour ce qui est des répercussions au niveau de ce dont elle fait la promotion et de qui paie pour la prospérité économique qui s'ensuit. En effet, il est temps de faire le point pour savoir si la croissance accélérée de l'économie est possible sans la contribution économique cruciale des femmes. À tout le moins, une politique commerciale internationale doit trouver une façon de veiller à ce que les politiques de libéralisation des échanges n'entraînent pas une augmentation du travail non rémunéré des femmes. En général, nous devons chercher des façons de créer un mécanisme plus équitable d'assurer la prospérité de la population mondiale, et non pas un mécanisme s'appuyant sur l'exploitation à long terme du travail des femmes — quel que soit le domaine.

Le premier défi est qu'il y a une tendance pour les gouvernements, en ce qui concerne de nombreuses politiques de libéralisation du commerce, de réduire les impôts, de compenser les réductions d'impôts et les réductions de tarifs offertes aux investisseurs étrangers dans le cadre de la libéralisation des échanges. Lorsqu'il y a des compressions dans le domaine de l'éducation, les femmes consacrent plus d'heures à encadrer leurs enfants. Lorsqu'il y a des compressions dans le domaine de la santé et des services sociaux, elles consacrent plus de temps aux soins aux malades et aux aînés. Ces formes de compressions dans les programmes ne se font pas dans le vide, et le prix est élevé pour les femmes qui doivent assumer ce travail supplémentaire non rémunéré. Elles ont tendance à moins dormir, à vivre des niveaux de stress beaucoup plus élevés et à avoir beaucoup moins de chances de bénéficier de nouvelles possibilités de formation, d'affaires ou d'emplois. Les femmes les plus durement touchées sont celles de la « génération tartine » qui prennent soin des enfants et des parents âgés, en plus d'avoir un emploi à plein temps. En 1999, le Conference Board du Canada indiquait qu'au cours des années 1990, le nombre de Canadiens et de Canadiennes qui ont donné, sans rémunération, des soins aux enfants et aux aînés est passé de 9 à 15 pour 100, que 67 pour 100

de ces personnes de la génération tartine qui donnaient des soins étaient des femmes, et 4 pour 100 des hommes (CCCFNE 2000 : 2). Si les femmes prises en sandwich entre deux générations à forte intensité de main-d'oeuvre sont des chefs de familles monoparentales ou des pauvres, l'incidence négative sur cette donnée démographique est beaucoup exacerbée.

Les personnes chargées de l'élaboration d'une politique commerciale doivent examiner de façon concrète qui profite de sa mise en oeuvre, et qui perd. Il est tout particulièrement important de comprendre les coûts cachés. Une politique commerciale augmentera-t-elle la charge de travail des femmes — en particulier leur travail non rémunéré — et de quelle façon? Des politiques qui ajoutent à la charge de travail des femmes peuvent en réalité constituer une forme de discrimination commerciale systémique fondée sur le sexe et, à ce titre, ne respectent pas les politiques du Canada à l'égard des droits de la personne et de l'égalité des sexes.

### **Les femmes en tant que consommatrices**

Les habitudes de consommation des hommes et des femmes sont différentes. Dans tous les pays, les femmes ont tendance à être responsables des achats de biens et de services qui ont trait à l'entretien du ménage immédiat, comme la nourriture, l'eau et l'électricité. Les hommes sont plus susceptibles d'être chargés des biens plus importants et plus technologiques, comme l'équipement et les réparations au domicile ou au véhicule. Cependant, des sociétés commencent à se rendre compte que les femmes ont un apport beaucoup plus grand et important et qu'elles ont leur mot à dire dans l'achat des plus gros biens de consommation. Des études de marché réalisées par Daimler-Chrysler ont permis de constater que les femmes ont eu une influence importante dans 70 pour 100 des décisions concernant les achats d'autos aux États-Unis (Mission commerciale des femmes d'affaires de 1997 Canada-États-Unis). Les agents d'immeubles canadiens ont aussi remarqué que c'est en général la femme dans la famille qui détermine la maison qui sera achetée. La Banque Royale du Canada a constaté l'importance croissante des femmes, à la fois comme consommatrices et comme femmes d'affaires, et a déployé des efforts concertés pour s'accaparer ce marché. Les dirigeants de cette banque et d'autres membres du secteur privé comprennent que les femmes « sont d'affaires » et ont adopté leurs stratégies de marketing en conséquence.

Lorsqu'un ménage peut compter sur un revenu disponible supplémentaire, les hommes et les femmes auront souvent des priorités différentes sur la façon de dépenser cet argent. Cela peut également avoir d'importantes répercussions pour le commerce international.

La consommation socialement éveillée est en hausse au Canada. De plus en plus de consommateurs de la classe moyenne des pays industrialisés ont commencé à vérifier si les biens ou les services qu'ils achètent sont produits par des compagnies qui respectent les normes du travail de base. Il existe même un fond d'investissement éthique pour ceux et celles qui souhaitent investir leurs économies dans des fonds communs de placement qui n'appuient que les compagnies qui suivent des pratiques respectueuses de l'environnement et traitent leurs effectifs équitablement.

Dans un contexte commercial, la compréhension de ces habitudes de consommation et la tendance à utiliser la consommation comme outil de défense des droits sont tous deux des facteurs dont il faut tenir compte dans l'élaboration des politiques. Leur incidence sur le résultat et le succès éventuel des politiques commerciales en cause peut être considérable. En même temps, les politiques en matière de commerce international qui entraîneront une augmentation du coût des médicaments ou des aliments de base auront aussi le potentiel d'avoir une incidence négative hors de proportion sur les pauvres, plus particulièrement les femmes pauvres. Cette question est une grave préoccupation d'égalité entre les sexes qui a été soulevée des accords à venir de l'OMC sur la propriété intellectuelle, l'agriculture et les services.

Cet aperçu des principaux rôles assignés à chacun des sexes qui sont touchés par la politique de commerce international et sur laquelle ils ont une incidence illustre bien pourquoi il est tellement essentiel de prendre en considération les questions liées aux deux sexes dans ce processus. La section qui suit présente un modèle qui permet de s'assurer que c'est ce qui se produit dans le contexte canadien.

#### **4. CRÉER UN MODÈLE CANADIEN DE DÉFENSE DES DROITS CONCERNANT L'ÉGALITÉ DES SEXES ET LE COMMERCE**

##### **Situation actuelle de l'apport des deux sexes dans les négociations des politiques par le Canada à l'OMC**

###### ***Processus d'élaboration de la politique commerciale du gouvernement du Canada***

On compte trois principaux ministères qui collaborent avec les Canadiens et les Canadiennes à l'élaboration d'une politique commerciale internationale : le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, Industrie Canada et Agriculture et Agroalimentaire Canada. Le gouvernement du Canada est peut-être unique au chapitre de tout le soutien qu'il offre aux femmes exportatrices. Industrie Canada et le MAECI ont collaboré activement pour trouver des façons novatrices d'appuyer la croissance des PME dirigées par des femmes. Ces initiatives comprenaient notamment l'organisation de missions commerciales et de missions commerciales virtuelles propres aux femmes ainsi qu'un sommet commercial Canada-États-Unis pour les femmes d'affaires en 1998 auquel ont participé des représentants et des représentantes du Cabinet des deux côtés de la frontière. Le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international a un membre de son personnel qui est affecté à la promotion des femmes exportatrices et des PME dirigées par des femmes à l'extérieur du Canada, ainsi qu'un service dont le mandat est d'offrir ce soutien. Le Ministère a commandé une étude de recherche afin de déterminer les défis que doivent relever les femmes exportatrices. Les centres du commerce international d'Industrie Canada qui sont répartis un peu partout au pays ont également collaboré à des initiatives particulières.

Malgré cette approche proactive, le gouvernement du Canada n'a pas encore soulevé la sexospécificité comme étant une question importante de politique dans les négociations commerciales de l'OMC.<sup>7</sup> En général, au Canada et ailleurs, les praticiens du commerce ne voient pas les répercussions de la politique commerciale en ce qui concerne les deux sexes ou ne pensent pas qu'il subsiste une discrimination sexuelle importante. Une raison qui explique cet état de choses au Canada est que malgré la politique fédérale exigeant que chaque ministère réalise une analyse comparative entre les sexes dans le cadre de son travail, plusieurs ministères fédéraux n'ont pas encore commencé à utiliser cet outil de façon régulière.<sup>8</sup> Le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international a été l'un des derniers ministères à élaborer une stratégie panministérielle sur l'égalité des sexes.

En général, les responsables du commerce et d'autres praticiens du commerce ont tendance à supposer que les répercussions de la politique commerciale s'appliquent également aux hommes et aux femmes (c.-à-d. qu'elles sont les mêmes pour les hommes et les femmes). En raison de la répartition du travail entre les sexes et des différents rôles assignés à chacun des sexes, il est très peu probable que la politique commerciale aura une incidence également sur des groupes précis d'hommes et de femmes. Cependant, sans une analyse comparative entre les sexes, il est difficile de déterminer qu'elle sera probablement cette incidence différentielle.

L'analyse des politiques commerciales tend également à se concentrer sur l'incidence du mouvement des produits et des services par opposition à l'incidence des changements dans

les politiques et les habitudes commerciales sur les gens. En conséquence, la question devient l'incidence de la politique sur un vaste éventail de groupes démographiques précis dont les hommes et les femmes représentent un ensemble de variables critiques. Cela signifie également qu'il faut regarder au-delà de l'incidence sur les entreprises appartenant à des hommes et à des femmes et d'indicateurs limités de succès, telles les ventes accrues, et examiner l'incidence sur les travailleurs, les travailleuses, les familles, les consommateurs et les consommatrices du Canada.

En général, à l'OMC, l'apport des deux sexes dans le processus canadien d'élaboration d'une politique commerciale est insuffisant. Les processus de consultation que le gouvernement du Canada a mis en place n'ont pas fait en sorte de garantir cet apport critique. C'est d'ailleurs l'une des raisons pour lesquelles on recommande que le gouvernement du Canada fasse en sorte d'obtenir de façon plus systématique cet apport et mette sur pied un comité conjoint sur la politique commerciale et les sexospécificités à l'OMC. Avant de détailler la forme que prendrait ce comité conjoint, nous avons voulu évaluer le degré actuel de sensibilisation à l'égard des sexes qu'il peut y avoir dans les mécanismes consultatifs du gouvernement et d'examiner de quelle façon le comité conjoint proposé pourrait collaborer avec les organismes consultatifs et les mécanismes actuels.

### **Processus de consultation au MAECI**

Le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international<sup>9</sup> a mis en place un processus de consultation clair pour permettre aux groupes d'intérêts canadiens de contribuer à l'élaboration d'une position canadienne relativement aux négociations de l'OMC sur des questions précises. Ce processus de consultation est à la disposition de tous sur Internet étant donné qu'il est décrit en détail sur le site Web du MAECI. Les Canadiens et les Canadiennes peuvent également téléphoner et écrire pour faire connaître leurs opinions et leurs préoccupations s'ils n'ont pas accès à Internet. Cependant, il faut qu'ils soient au courant du processus pour avoir accès à ces solutions de rechange.

Le principal processus de consultation se déroule en général de la façon suivante. Le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international affiche un document d'information sur une question précise relative au processus de négociations à l'OMC. Ces documents comptent habituellement un maximum de trois pages et donnent le contexte de la question ainsi qu'un énoncé et une explication de l'actuelle position du Canada relativement à cette question. Le Ministère invite la population à présenter des observations sur le document et la position proposée avant de mettre une touche finale à sa position de négociation à l'OMC. Le processus est passablement transparent puisqu'un résumé de toutes les opinions présentées est à la disposition de quiconque a accès à Internet. Dans le cas des questions controversées ou que l'on estime avoir une incidence éventuelle sur un grand nombre de Canadiens et de Canadiennes, le MAECI organise un processus de consultation à l'échelle du pays qui est plus proactif dans sa diffusion auprès de la population générale. Jusqu'à ce jour, aucun des documents d'information ou sujets affichés à des fins de consultations relativement à l'OMC a porté explicitement ou même implicitement sur l'égalité des sexes comme question de nature commerciale.

Le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international consulte également les Canadiens et les Canadiennes au sujet du processus de négociation à l'OMC par le truchement :

- du Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international (CPAECI);
- de consultations commerciales fédérales-provinciales-territoriales;
- de consultations avec les municipalités;
- de consultations avec plusieurs parties prenantes;
- du Groupe de consultations sectorielles sur le commerce extérieur (GCSCÉ);
- du Conseil consultatif d'Équipe Canada inc.;
- de la *Gazette du Canada*;
- de la recherche sur l'opinion publique;
- du Conseil consultatif d'universitaires sur la politique commerciale canadienne;
- de la participation du Canada à des événements parrainés par des organisations internationales.

Chaque mécanisme offre la possibilité aux Canadiennes et aux Canadiens de contribuer aux positions de l'OMC dans les négociations commerciales, même si ces mécanismes ne sont pas tous aussi accessibles que le processus de consultation à l'échelle du pays. Macdonald (2003), un spécialiste canadien reconnu dans le domaine du commerce et des sexospécificités, a fait remarquer que la plupart de ces mécanismes sont ponctuels, et les critiques de ces mécanismes estiment qu'ils ne favorisent pas une égalité des chances, de plus en plus de Canadiennes et de Canadiens contournant l'État et cherchant à influencer les politiques commerciales hors des mécanismes nationaux officiels. L'analyse met en évidence la nécessité de créer un mécanisme plus formel qui se concentre sur les questions liées à l'égalité entre les sexes et le commerce.

### ***Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international***

Le CPAECI est un comité parlementaire composé de députés fédéraux. Le sous-comité du commerce international, des différends commerciaux et des investissements internationaux est le principal sous-comité qui traite des questions liées à l'OMC. D'autres sous-comités de l'agriculture ou de l'environnement seraient également consultés dans le cas de positions en matière de politiques commerciales propres au secteur à négocier à l'OMC. Étant donné qu'il s'agit de comités du Parlement, l'accès est restreint aux élus. Cependant, ces élus doivent rendre compte à leurs électeurs et on peut exercer des pressions auprès d'eux sur des questions liées au commerce et aux sexes.

Il s'agit d'un processus qui prend plus de temps et qui est moins direct que les consultations du grand public. Il faut également connaître le système des comités parlementaires du Canada et posséder des aptitudes très efficaces en matière de lobbying. Quoi qu'il en soit, il représente une avenue pour exercer une influence étant donné que les sous-comités du CPAECI aident à établir les positions du Canada sur les négociations commerciales de l'OMC et présentent des recommandations et des rapports au ministre du Commerce. Ce dernier a demandé au CPAECI de mener une analyse des principaux éléments du programme Doha pour le développement de

l'OMC. Le comité a régis en présentant au ministre une liste de 29 recommandations reliées aux objectifs économiques, politiques et sociaux mondiaux du Canada. Le ministre s'est servi d'un grand nombre de ces recommandations comme point de départ pour ses observations et la promotion de la position du Canada à la Réunion ministérielle de Doha.

Le mécanisme du CPAECI est un processus consultatif unidirectionnel que le ministre utilise pour demander l'apport des Canadiennes et des Canadiens avant que le gouvernement n'entreprenne des négociations commerciales. Quant à l'adoption des recommandations du CPAECI, elle se fait à la discrétion du ministre, mais le CPAECI peut avoir une influence. Il représente également la voix des Canadiennes et des Canadiens dans une certaine mesure par le truchement des exposés de ses représentants élus et des exposés faits au Comité par différents groupes d'intérêts et démographiques.

### ***Consultations fédérales-provinciales-territoriales***

Ces rencontres ont lieu tous les ans ou tous les deux ans à l'échelon intergouvernemental et ne sont pas accessibles au public. Chaque province et territoire a aussi son propre système en ce qui concerne le commerce. En conséquence, il est impossible d'établir un système uniforme pour influencer sur ce processus. On pourrait y arriver, mais il faudrait une connaissance approfondie des personnes à contacter et il faudrait une personne qui assure le suivi des réunions intergouvernementales pertinentes. Cependant, comme dans le cas de tous les autres mécanismes gouvernementaux permettant de déterminer le programme du Canada en matière de commerce international, il représente toujours une autre couche d'influence et, à ce titre, on ne devrait pas le mettre de côté comme mécanisme possible pour faire des démarches afin d'inclure les principales questions liées aux sexes dans le processus de négociation commerciale.

On pourrait finir par beaucoup mieux comprendre les répercussions de la politique commerciale en matière d'égalité des sexes à ces consultations commerciales fédérales-provinciales si des représentantes des organismes gouvernementaux chargés de la situation de la femme étaient systématiquement comprises et si on demandait leur apport d'une façon régulière. Il faut aussi trouver un mécanisme permettant d'inclure la société civile et les universitaires dans ce processus de consultation. La plupart des participants externes se limitent au secteur privé.

### ***Consultations avec les municipalités***

La consultation à l'échelon municipal est encore plus complexe que celle du niveau provincial-territorial puisqu'elle fait intervenir beaucoup plus d'organismes institutionnels. Du côté positif, de plus en plus de femmes ont tendance à s'impliquer dans la politique municipale. Donc, il peut être possible de créer un lobby plus solide concernant certaines consultations liées au commerce et aux sexes si les politiciens locaux sont mis au courant des principales questions liées au commerce et aux sexes qui pourraient toucher leurs électeurs. Cependant, il serait aussi important de s'assurer que les politiciens et dirigeants municipaux de sexe masculin comprennent et appuient aussi ces questions.



### ***Consultations multisectorielles***

Parfois, le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international organise des consultations spéciales avec plusieurs intervenantes et intervenants qui ont soit manifesté un intérêt particulier pour un domaine précis des négociations commerciales ou qui pourraient être touchés par les négociations en question. Par exemple, le MAECI a tenu une consultation multisectorielle sur le Dialogue et échange d'information sur le commerce et le développement à l'OMC au milieu de 2001.

On pourrait utiliser ce mécanisme pour rehausser le profil des questions liées au commerce et aux sexes dans des négociations et accords précis de l'OMC, en particulier puisque l'on ne tient pratiquement pas compte de cette question dans les positions en matière de politique et les négociations actuelles. Cependant, le MAECI doit d'abord reconnaître que la question de l'égalité des sexes est une question critique dont il faut tenir compte dans les accords et négociations de l'OMC.<sup>10</sup>

Macdonald (2003) a fait remarquer qu'une grande préoccupation au sujet de ce mécanisme de consultation est qu'il est informel et ponctuel, et qu'il n'est pas dans les intérêts des organisations de la société civile.

### ***Groupes de consultations sectorielles sur le commerce extérieur***

Les premiers GCSCE ont été créés en 1986 pour conseiller le ministre du Commerce international. Ils sont censés constituer un forum pour permettre l'échange ouvert d'idées et de renseignements entre les membres du GCSCE et le gouvernement. On compte douze GCSCE actifs qui représentent divers secteurs d'activités :

- produits agricoles, aliments et boissons;
- vêtement et chaussure;
- industries culturelles;
- énergie, produits chimiques et matières plastiques;
- environnement;
- poisson et fruits de mer;
- produits forestiers;
- technologies de l'information;
- produits et services médicaux et de soins de santé;
- produits miniers, métaux et minéraux;
- services;
- textile, fourrure et cuir.

Il serait possible d'influer sur ce processus en communiquant avec les membres du GCSCE dans des secteurs d'intérêts précis. Il serait également utile de revoir la liste des membres du GCSCE afin de déterminer si le groupe est équilibré sur le plan des sexes proportionnellement à la représentation réelle des hommes et des femmes de chaque secteur. Si ce n'était pas le cas,

il serait peut-être possible de présenter au MAECI des recommandations en vue de nominations à venir de personnes sensibilisées à la problématique hommes-femmes et au courant des principales questions reliées au commerce et aux sexes dans leur industrie ou secteur et proposer le nom de candidates appropriées lorsqu'il y a des déséquilibres. Depuis mars 2000, les GCSCE se composent principalement de représentants et représentantes de l'industrie, d'avocats et avocates ainsi que d'experts-conseils engagés pour appuyer les groupes industriels. Leurs membres viennent principalement de sociétés depuis que les groupes ont été créés dans les années 1980.

### ***Conseil consultatif d'Équipe Canada inc.***

Mis sur pied en 1998 pour formuler des avis sur la politique commerciale et l'accès aux marchés à l'intention du gouvernement du Canada, le Conseil donne l'orientation du programme du gouvernement et exige des comptes de ce dernier quant à l'affectation des ressources pour le Plan de développement du commerce international. Le Conseil s'adresse directement au milieu des affaires et apporte un complément aux divers groupes de consultations sectoriels sur le commerce extérieur. La composition du Conseil est à 85 pour 100 masculine. Par conséquent, il est encore nécessaire d'instaurer au sein du Conseil consultatif d'Équipe Canada inc. un meilleur équilibre entre les deux sexes et aussi de créer un organisme semblable pour représenter les opinions de la société civile canadienne et l'expérience relative au commerce international.

### ***La Gazette du Canada***

La *Gazette du Canada* est un journal hebdomadaire produit par le gouvernement du Canada au sujet des activités du gouvernement. On y retrouve des invitations à présenter des opinions sur les négociations commerciales et le journal est également présenté en format électronique. Bien que ces présentations constituent une occasion pour contribuer au processus de négociation et de politique commerciale pour les Canadiennes et les Canadiens intéressés, ce processus ne dispose d'aucun mécanisme de rétroaction. On invite les gens à faire connaître leurs opinions, mais le gouvernement n'est pas tenu de répondre par écrit à quelque partie intéressée que ce soit pour lui indiquer si ses points de vue ont été adoptés ou envisagés dans les positions de négociations du Canada.

### ***Recherche de l'opinion publique***

Le gouvernement fédéral effectue à l'occasion des sondages de l'opinion publique sur les questions liées au commerce afin de déterminer la perception du public et sa connaissance des principales questions d'ordre commercial et de demander des opinions sur des sujets précis liés au commerce. Le dernier sondage de ce genre a été publié en avril 2002. Bien qu'il soit passablement complet, pratiquement aucune de ses données n'est séparée selon le sexe. Par conséquent, on ne peut dire combien de femmes et d'hommes ont participé au sondage ou s'il y avait des différences appréciables dans leurs réponses. Il ne comporte pas non plus de questions au sujet des enjeux concernant le commerce et les deux sexes. En conséquence, ce mécanisme particulier n'a pas été un instrument d'intégration des questions liées aux sexes ou n'a pas servi à créer une plus grande sensibilisation à ces questions. Si l'on apportait de petites adaptations à la méthode de recherche et aux questions du sondage pour la prochaine ronde, cet outil pourrait être efficace pour déterminer s'il existe un

programme sexospécifique auprès du public canadien et des préoccupations concernant le commerce et l'égalité entre les sexes.

### ***Conseil consultatif d'universitaires sur la politique commerciale canadienne***

Il s'agit d'un mécanisme relativement nouveau qui vise à faciliter la participation du milieu universitaire à l'élaboration de la politique commerciale canadienne. Un groupe informel d'universitaires relève du sous-ministre du Commerce international. Cependant, à ce jour, ce conseil consultatif a été principalement en faveur du libre-échange sans aucune représentation d'universitaires qui se spécialisent dans les questions liées au commerce et à l'égalité entre les sexes. Par conséquent, ce mécanisme n'a pas encore fourni de grandes idées sur les principales questions reliées au commerce et à l'égalité entre les sexes, en particulier celles qui ont trait aux répercussions des positions de négociation du Canada à l'OMC.

### ***Participation du Canada à des événements internationaux***

Le gouvernement du Canada participe aussi à plusieurs événements internationaux tels que l'APEC et le processus de la Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA). La déclaration de Québec en 2001 à la suite du processus de la ZLEA demeure un modèle de l'inclusion d'un libellé sexospécifique et aborde plusieurs questions importantes reliées au commerce et à l'égalité entre les sexes. Les dirigeants de l'APEC ont adopté la sexospécificité comme question de portée générale dans toutes les politiques et tous les programmes en 1999. Cela c'est produit en grande partie grâce au soutien opportun et permanent pendant quatre ans du gouvernement du Canada par l'entremise de l'ACDI qui participait au projet de l'APEC. Le soutien accordé par l'Agence canadienne de développement international au Réseau des femmes dirigeantes (WLN), un groupe de défense des droits représentant les dirigeantes des secteurs public, privé, civil et universitaire des 21 pays de l'APEC, a été un facteur important qui a contribué à l'adoption par l'APEC d'une politique d'intégration des considérations liées à l'égalité entre les sexes. Ces efforts indiquent que le gouvernement du Canada a fait le lien entre la sexospécificité et le commerce dans certains forums. Malheureusement, l'OMC n'est pas encore du nombre.

Il est révélateur qu'un fonctionnaire de MAECI <sup>11</sup> qui travaille avec les femmes exportatrices ait mentionné une conversation avec des collègues au sujet de questions reliées à la politique. Les collègues ont dit que plusieurs autres gouvernements avaient demandé au gouvernement du Canada de communiquer ses connaissances relativement à l'intégration des considérations liées à l'égalité entre les sexes dans le processus d'élaboration des politiques commerciales. La réponse a été la suivante : « Nous n'avons aucun problème à ce sujet au Canada et nous ne nous en préoccupons donc pas ».

Suite à ce bref examen des mécanismes actuels de consultation relativement au processus de l'OMC, il est évident que nous avons un problème à ce sujet au Canada. Cependant, le présent examen illustre également qu'il existe plusieurs mécanismes que les Canadiennes et les Canadiens peuvent utiliser pour préconiser une intégration accrue des considérations liées à l'égalité entre les sexes dans le processus des négociations commerciales de l'OMC.

## **Groupe de travail sur les femmes entrepreneuses**

En 2002, le gouvernement fédéral sur pied le Groupe de travail sur les femmes entrepreneuses sous la direction de Sarmite Bulte, députée de High Park/Parkdale à Toronto. Le Groupe de travail avait pour tâche de trouver les types de soutien aux politiques et aux programmes dont ont besoin les femmes entrepreneuses au Canada, à l'échelon national comme international. Il n'avait pas pour tâche d'examiner ces besoins directement en rapport avec l'OMC, mais il a été un mécanisme par lequel les femmes entrepreneuses ont pu contribuer directement à la politique commerciale internationale.

## **Rôle de l'ACDI**

L'Agence canadienne développement international, grâce à son soutien, a contribué à la création du WLN, en raison du grand leadership de son Programme régional de l'Asie du Sud-Est relativement aux questions liées à l'égalité entre les sexes et au commerce et parce que de nombreuses économies membres de l'APEC sont des pays en voie de développement et que ce genre de soutien relevait de leur mandat institutionnel.

Le Programme régional de l'Asie du Sud-Est appuie quelques nouvelles initiatives visant à renforcer la capacité des ministères du commerce dans plusieurs des pays les moins avancés de l'Asie du Sud-Est de façon à ce qu'ils puissent travailler efficacement au sein du système de l'OMC. Ces initiatives comprennent notamment l'intégration des objectifs et des activités qui ont trait à l'égalité entre les sexes. L'Agence a également réalisé une recherche stratégique relativement aux liens entre la sexospécificité, le commerce et le développement, et elle finance un bureau sur le commerce et le développement au sein de la mission canadienne à l'OMC, qui vient tout juste d'aider à organiser un symposium avec des organisations non gouvernementales (ONG), les femmes en tant qu'intervenantes économiques du développement durable.

Cependant, c'est un défi pour l'ACDI de trouver un cadre ou processus stratégique auquel relier son travail sur le commerce et la sexospécificité étant donné que l'Agence n'est techniquement pas chargée d'élaborer la politique commerciale.<sup>12</sup> Au contraire, son rôle est de tout faire pour trouver des façons d'accroître les échanges en tant que mécanisme pour appuyer le développement socioéconomique des pays pauvres. Un vaste éventail de dirigeants et dirigeantes de l'ACDI ont également exprimé leur inquiétude selon laquelle l'adoption d'une approche sectorielle encourageant la coordination des donateurs et le financement de programmes dans plusieurs secteurs en fonction des priorités énoncées des pays en voie de développement a fait que la question de l'égalité entre les sexes a été éliminée du programme de développement.<sup>13</sup>

Cependant, si on cerne comme priorité le commerce et l'égalité entre les sexes, l'ACDI pourrait mettre au point des initiatives relatives aux pays en voie de développement pour appuyer l'intégration du commerce et de l'égalité entre les sexes à l'OMC. Il faudrait que l'accent soit mis sur la réduction de la pauvreté, mais cela ne pourrait que faire partie d'un processus parallèle pour les initiatives et les efforts de défense des droits du Canada. Il faut environ deux heures pour négocier, concevoir et obtenir l'approbation du financement de projet de développement à grande échelle aux échelons bilatéraux et multilatéraux. Il faudrait

également que des dirigeants et dirigeantes au niveau supérieur amorcent et coordonnent l'élaboration d'un tel projet au sein de l'ACDI étant donné que la portée de l'OMC est mondiale et que l'ACDI attribue la plus grande partie de son financement par l'entremise de ses directions géographiques.

### **Rôle de Condition féminine Canada**

Bien que Condition féminine Canada ait une expertise considérable en ce qui touche le commerce et l'égalité entre les sexes, les trois ministères fédéraux responsables au premier chef d'élaborer une politique commerciale internationale ne demandent pas officiellement à CFC de commenter la politique commerciale ou les positions en matière de négociations. On ne considère pas CFC comme une voix importante dans les comités ou les discussions sur les négociations. Au contraire, son rôle et son mandat sont plus indirects. On fait appel aux spécialistes des questions liées au commerce et à l'égalité entre les sexes de CFC pour donner des conseils à la ministre responsable de la condition féminine. Par exemple, en 2002, on a demandé au Cabinet d'approuver les nouveaux processus de négociations que le Canada se propose d'utiliser à l'OMC. La secrétaire d'État aurait recours aux mémoires au Cabinet pour formuler ses observations s'il y avait des répercussions particulièrement relatives à l'égalité entre les sexes dans les négociations proposées.<sup>14</sup> Cependant, Condition féminine Canada est en train de mettre sur pied un comité de développement du commerce féminin international qui sera coprésidé par CFC et le MAECI.

Condition féminine Canada est également en train de créer un réseau interministériel sur le commerce et l'égalité entre les sexes. Ce réseau sera informel et consiste en des contacts auprès d'autres ministères qui ont manifesté un intérêt dans le domaine du commerce et de l'égalité entre les sexes comme Agriculture et Agroalimentaire Canada. Ils échangent de l'information et sont en mesure d'influer sur le processus d'élaboration des politiques commerciales de cette façon. Cela demeure toujours un processus relativement indirect, mais c'est un processus que CFC a trouvé efficace.

### **Défis**

Dans toute tentative d'influer sur l'OMC d'un point de vue de la sexospécificité, un défi important est la complexité et la portée du processus des négociations commerciales de l'OMC. Les nombreux accords importants en cours de négociation ont tous un potentiel de répercussions de grande portée pour les hommes et les femmes. Cependant, à prime abord, assurer un suivi de tous ces accords et négociations et effectuer les recherches nécessaires pour présenter une argumentation crédible est une tâche considérable, d'autant plus que l'OMC est strictement un organisme gouvernemental et qu'aucune ONG n'est représentée aux réunions ordinaires du Conseil de l'OMC. Même lors des réunions ministérielles qui se tiennent à tous les deux ans, la société civile et les universitaires y ont une représentation très limitée. Parfois, même le secteur privé ne compte pas nécessairement de représentants au sein des délégations de l'OMC à ces réunions ministérielles – et encore moins en ce qui concerne les PME. Cette donnée est importante puisque la majorité des entreprises appartenant à des Canadiennes sont des PME.

Un autre défi semble être que la voix des femmes ne se fait pas entendre au processus de consultation du MAECI. On ne sait trop pourquoi il en est ainsi. Une possibilité pourrait résider dans la méfiance qu'ont certaines organisations de femmes vis-à-vis des processus gouvernementaux. D'autres n'ont peut-être pas les ressources financières ou humaines pour consacrer beaucoup de temps ou d'attention à ces questions, ne sont peut-être pas au courant du processus de consultation lui-même ou à l'aise avec ce dernier ou ont moins accès à plusieurs des mécanismes informels de consultation qui existent en élaboration des politiques. Il y a toujours beaucoup moins de femmes députées que d'hommes députés et moins de femmes spécialistes du commerce. La plupart des PME ne sont pas particulièrement intéressées ou ne participent pas à l'élaboration des politiques commerciales ou au processus de défense des droits relativement à l'OMC étant donné qu'il faut énormément d'énergie et de temps pour bâtir une entreprise qui oeuvre sur la scène internationale et qu'il faut énormément de temps pour apprendre le processus et le langage de l'OMC. Il n'existe pas non plus actuellement de mécanismes officiels de consultation au sein de l'OMC pour les organisations non gouvernementales, les institutions et les compagnies. Bien que certains universitaires fassent des recherches dans ce domaine, l'OMC est tout de même une organisation relativement jeune. En conséquence, le corpus de recherche disponible est limité et une grande partie provient de l'extérieur du Canada.

Pour s'attaquer au processus de l'OMC, il faudra à la fois une coordination très efficace des efforts et un soutien aux recherches nécessaires pour appuyer les revendications et les initiatives de défense des droits. Les organisations de femmes canadiennes n'ont pas toujours très bien travaillé ensemble aux campagnes de défense des droits étant donné qu'elles ont souvent des programmes très variés et que certaines ne sont pas au courant du processus d'élaboration des politiques commerciales internationales. Cela ne veut pas pour autant dire qu'elles ne peuvent pas ou ne voudront pas le faire à l'avenir, mais cela souligne la nécessité de la mise au point d'un processus de coordination efficace qui aidera les diverses organisations à trouver un terrain commun.

Condition féminine Canada, au début de 2001, a procédé à un processus de consultation sur le commerce et l'égalité entre les sexes relativement à l'OMC. Certaines participantes étaient d'avis que le processus de l'OMC avait besoin d'être complètement démantelé et qu'il fallait élaborer de nouvelles solutions. Après avoir examiné les positions du Canada dans les documents de travail liés à l'OMC et affichés sur le site Web du MAECI, il est évident que le gouvernement canadien appuie les principes globaux sous-jacents à l'OMC, quoique avec certaines réserves. Le défi est d'obtenir que des organisations et des institutions aux opinions divergentes travaillent ensemble.

L'OMC évolue à un échelon gouvernemental. Cela signifie que pour influencer sur le processus des négociations commerciales, il est absolument essentiel de maintenir un contact avec le gouvernement, peu importe le secteur qui fournit les données. En superposition de la complexité du processus de l'OMC se trouve celle de la société canadienne. Si l'on combine le tout à la diversité des points de vue, cela rend la mise au point d'un processus conjoint de défense des droits un défi particulier dans le contexte canadien. Cependant, des initiatives tout aussi complexes et variées ont connu du succès par le passé et peuvent fournir des leçons pour les processus éventuels de défense des droits de nature semblable.

## **5. MODÈLES DE DÉFENSE DES DROITS RELATIVEMENT AU COMMERCE ET À L'ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES**

### **Le Réseau des femmes dirigeantes comme modèle éventuel**

Le WLN est un groupe de défense multisectoriel et multinational de femmes dirigeantes provenant de toutes les économies (États) membres de l'APEC. Ce réseau a connu énormément de succès pour obtenir des dirigeants et dirigeantes de l'APEC d'adopter comme question de portée générale la sexospécificité dans ses politiques et programmes. L'appui du Canada a été essentiel au succès du WLN. Le modèle proposé de défense des droits que l'on présente ici se fonde dans une certaine mesure sur le format et le processus du WLN, mais comporte une coloration et une structure bien canadiennes.

Pour comprendre pourquoi l'on a reconnu le WLN comme modèle de base, il faut tout d'abord mieux connaître le WLN. Il s'agit d'un réseau multisectoriel de femmes dirigeantes provenant des secteurs public, privé, civil et universitaire. Il s'appuie sur la prémisse voulant que les femmes dirigeantes aient le pouvoir d'influer sur les dirigeants et dirigeantes de leur propre gouvernement et d'autres secteurs qui prennent les décisions concernant la pratique et la politique de l'APEC. La principale stratégie de défense des droits du WLN a été de dupliquer la pratique de l'APEC en tenant des réunions annuelles dans le pays hôte de l'APEC pour une année donnée et en formulant des recommandations stratégiques d'intégration des considérations liées à l'égalité entre les sexes qui ciblaient des réunions ministérielles et des thèmes précis de l'APEC. Le réseau a été en mesure de se servir de son influence pour obtenir des invitations officielles à présenter de façon formelle ses recommandations aux réunions des ministres du Commerce de l'APEC et des PME et d'exercer des pressions auprès des dirigeants et dirigeantes de l'APEC pour qu'ils tiennent leur première réunion ministérielle à vie sur les femmes en 1998 à Manille. Cependant, sa grande réussite a été d'obtenir que les dirigeants et dirigeantes de l'APEC acceptent d'adopter en 1999 l'égalité des sexes comme politique de portée générale et de reconnaître officiellement le rôle et la contribution des femmes d'affaires indigènes de la région de l'Asie-Pacifique pour la première fois. Plusieurs économies de l'APEC signalent également que le travail de défense des droits du WLN a eu une incidence positive pour ce qui est de rendre leurs gouvernements plus conscients des questions liées au commerce et à l'égalité des sexes et a eu pour résultat que leur gouvernement a élaboré une politique commerciale plus axée sur la problématique hommes-femmes.

Le WLN a été critiqué pour divers motifs, notamment parce que certaines personnes le considèrent comme une organisation élitique qui représente principalement les intérêts de PME appartenant à des femmes. Le réseau doit aussi assumer un rôle plus important de surveillance étant donné qu'on s'inquiète, maintenant que l'APEC a une politique officielle d'intégration des considérations liées à l'égalité entre les sexes, que l'organisation ne la mettra pas en oeuvre aussi efficacement ou qu'elle le fera uniquement de façon symbolique. Pourtant, le WLN demeure l'un des seuls modèles de défense des droits en faveur de l'intégration des considérations liées à l'égalité entre les sexes qui a réussi et qui fonctionne en ce qui concerne le commerce multilatéral.<sup>15</sup> La principale question concerne les éléments que l'on peut utiliser de cette expérience pour élaborer un modèle de défense efficace des considérations liées à

l'égalité entre les sexes pour l'OMC dans un contexte canadien, tout en évitant les principaux points faibles du processus du WLN.

Au Canada, il est essentiel d'avoir une approche multisectorielle pour s'assurer que les points de vue divergents entre les différents secteurs et groupes démographiques et d'intérêt en cause sont représentés. Une autre raison est que les éléments des secteurs privé, civil et universitaire du WLN ont été en mesure d'appuyer les représentants et représentantes du secteur public, et vice-versa. Ainsi, ils ont pu maintenir la pression à la fois de l'intérieur et de l'extérieur du processus de négociation et utiliser cette stratégie de façon efficace.

Le WLN a également réussi parce qu'il s'agissait d'un effort multinational faisant intervenir à la fois des pays industrialisés et en voie de développement.<sup>16</sup> Ce n'était pas seulement une position canadienne, mais on a établi qu'elle était dans l'intérêt d'un grand nombre de pays de l'APEC. Une leçon tirée ici est que la création d'alliances est une partie essentielle du processus. Une deuxième est qu'il est important d'avoir un processus national appuyant un processus international.

Le modèle que l'on présente ici porte sur ce qui peut être fait à l'échelon national au Canada pour influencer sur l'élaboration des positions commerciales du Canada à l'OMC. La création d'alliances internationales se ferait si d'autres pays considèrent ce processus national comme un modèle qui mérite d'être reproduit et si l'on reliait l'organisme et le processus de consultation du Canada aux alliances internationales existantes préconisant une plus grande égalité entre les sexes à l'OMC.

La troisième leçon a trait au financement. Un processus de défense des droits de cette nature et de cette portée exige une coordination considérable, en particulier parce qu'il est nécessaire d'obtenir un consensus sur différentes stratégies et positions de défense des droits. On ne peut pas y parvenir sans financement ou sans affecter des personnes pour appuyer ce processus. Bien qu'une grande partie du travail du WLN ait été faite bénévolement par diverses dirigeantes de différents pays, le soutien à la coordination qu'a fourni l'ACDI à l'APEC par l'entremise de son projet Égalité des sexes a contribué à appuyer les efforts bénévoles de ces dirigeantes et à assurer une représentation plus équilibrée entre les pays industrialisés et en voie de développement au sein du WLN. Cependant, ce financement a pris fin à un point critique du développement du WLN et de l'intégration des considérations liées à l'égalité entre les sexes au sein de l'APEC. Un engagement à plus long terme vis-à-vis du processus de défense des droits concernant le commerce et l'égalité entre les sexes aurait aidé à assurer un suivi des résultats réels de l'adoption par l'APEC d'une politique d'intégration des considérations liées à l'égalité entre les sexes et à déterminer dans quelle mesure cette intégration se faisait efficacement. Le WLN se démène encore pour trouver des façons de passer de réseau à une organisation officielle qui peut demander son propre financement et trouver d'autres façons d'être financièrement durable.

Dans quelle mesure peut-on reproduire l'expérience et le modèle du WLN dans un contexte canadien? Les Canadiennes ont assumé un rôle de premier plan dans le développement du WLN, en collaboration avec les Philippines. Ce faisant, le Canada a créé un groupe de base de dirigeantes et de dirigeants engagés de différents secteurs avec l'expérience de la défense de



l'intégration des considérations liées à l'égalité entre les sexes dans un processus de négociations commerciales multilatéral. Une approche multisectorielle de la défense des droits constitue un modèle typiquement canadien étant donné la diversité de la population et des intérêts régionaux.

### **Nécessité de volets national et international de la défense des droits**

Une chose qui était claire du processus du WLN, c'est que pour connaître du succès, les Canadiennes et les Canadiens doivent promouvoir l'intégration des considérations liées à l'égalité entre les sexes au sein de l'OMC à deux niveaux :

- à l'échelon national, promouvoir la position selon laquelle le processus de négociations commerciales du Canada, en ce qui a trait à l'OMC, tient systématiquement compte des questions liées à l'égalité entre les sexes;
- à l'échelon international, promouvoir l'intégration des considérations liées à l'égalité entre les sexes comme question de portée générale au sein de l'OMC et créer les alliances internationales nécessaires pour instaurer ce changement.

Compte tenu du peu de considération des questions liées à l'égalité entre les sexes au sein du processus d'élaboration de la politique commerciale du Canada à l'OMC au moment où la présente étude a pris fin, les Canadiennes et les Canadiens doivent s'attaquer sérieusement au processus national le plus tôt possible. Sans mieux comprendre et reconnaître que la politique commerciale a une incidence différente sur les hommes et les femmes, il ne sera pas possible d'obtenir que le Canada assume un rôle de premier plan pour ce qui est de présenter cette question et cette politique au sein même de l'OMC.

Cela ne signifie pas que les Canadiennes et les Canadiens ne pourraient pas commencer à travailler sur un processus parallèle à l'échelon international. Le soutien du bureau du développement et du commerce de l'ACDI à Genève pour le symposium OMC-ONG, les femmes en tant qu'intervenantes économiques, va probablement faire en sorte qu'une pression accrue sera exercée à l'échelle nationale pour qu'on aille de l'avant avec des efforts de défense des droits relativement aux questions liées à l'OMC et aux sexes.

Plusieurs éléments sont en place pour faire la promotion en temps opportun des efforts internationaux. Tout d'abord, il existe maintenant un petit groupe d'ambassadrices et d'ambassadeurs aux vues similaires à l'OMC. Ce groupe comprend l'ancien ambassadeur du Canada à l'OMC, Sergio Marchi, qui a démontré à l'époque qu'il était ministre du Commerce, et qui ne cesse de le démontrer, qu'il appuie les programmes et les questions qui ont trait au commerce et à l'égalité entre les sexes. L'Agence canadienne de développement international compte à l'OMC un service chargé du développement et du commerce auquel on pourrait faire appel pour obtenir du soutien et des conseils, pour aider à établir les liens entre les questions canadiennes liées à la pauvreté et à l'égalité entre les sexes et celles qui sont une priorité pour les pays en développement et pour documenter les liens entre la réduction de la pauvreté, l'égalité entre les sexes et le commerce.

Les processus nationaux et internationaux de défense des droits, bien qu'ils aient besoin d'être reliés, devront porter sur des aspects différents. Le processus national viserait à influencer sur l'adoption d'une approche intégrant les considérations liées à l'égalité entre les sexes en ce qui concerne l'élaboration des politiques commerciales au sein de l'OMC. Le processus international s'attacherait à créer une alliance internationale pour atteindre le même objectif au sein de l'OMC elle-même. Les deux processus pourraient permettre d'aider les gouvernements à cerner les points d'entrée les plus stratégiques et les plus optimaux pour l'intégration des considérations liées à l'égalité entre les sexes dans le processus de l'OMC.

### **Perspectives à représenter**

Les points de vue des personnes qui critiquent la libéralisation du commerce varient considérablement. À une extrémité, on retrouve la conviction selon laquelle le processus de l'OMC, tel qu'il existe en ce moment, ne peut être réparé, qu'il se fonde sur les mauvaises hypothèses et qu'il est axé uniquement sur l'élargissement d'un programme néolibéral et corporatif pour lequel il y a des solutions de rechange rentables (Consultation canadienne sur le commerce et l'égalité entre les sexes 2001 : 8). À l'opposé, il y a l'opinion selon laquelle le processus de l'OMC doit être plus convivial pour les femmes de sorte qu'un plus grand nombre d'entre elles puissent tirer parti directement de la libéralisation du commerce. Certains points de vue se fondent sur une analyse féministe; d'autres, sur un éventail de théories économiques qui vont de la théorie néolibérale à la théorie marxiste. D'autres encore considèrent l'enjeu d'un point de vue des droits fondamentaux de la personne ou soutiennent que des politiques équilibrées du point de vue des sexes sont une exigence fondamentale de l'efficacité du développement et de la croissance économique.

L'organisme proposé de défense des droits devra discuter de questions de principe critiques et aider à définir et à prioriser les valeurs canadiennes qui façonneront la politique commerciale du Canada à l'OMC. Parmi les principales questions dont il faut s'occuper et qu'il faut négocier, mentionnons les suivantes :<sup>17</sup>

- Le plein emploi a-t-il la priorité sur la promotion du commerce?
- Comment les gouvernements canadiens devraient-ils composer avec les regroupements et assurer l'interface entre la politique sociale et la politique économique qui semblent faire partie intégrante de la politique commerciale internationale?
- Est-il nécessaire d'adopter une approche davantage axée sur les droits dans la politique commerciale du Canada en ce qui concerne l'OMC?
- Comment le Canada peut-il respecter l'engagement qu'il a pris dans le cadre du Programme d'action de Beijing pour s'assurer que les politiques nationales, pour ce qui est des accords commerciaux régionaux et internationaux, n'aient pas d'incidence négative sur les activités traditionnelles et nouvelles des femmes?
- Qu'est-ce qui constitue un service qui devrait être fourni par le secteur public et, par conséquent, protégé contre la privatisation?

- Qu'est-ce qui constitue de la discrimination commerciale et quels sont les services publics essentiels qui devraient être exemptés du ressort de l'OMC?
- Qu'est-ce qui constitue un droit pour le gouvernement de s'attaquer aux déséquilibres régionaux et socioéconomiques antérieurs au moyen de la politique publique?

### **Processus national**

Le modèle de défense des droits, tel qu'il est décrit dans le présent document, porte principalement sur le processus de défense des droits au Canada. Plusieurs raisons expliquent cette situation. La première, c'est qu'il y a une absence évidente d'une approche d'intégration systématique des considérations liées à l'égalité entre les sexes au sein du processus d'élaboration des politiques commerciales du Canada à l'OMC. La deuxième, c'est que le Canada devra adopter une position ferme sur cette question à l'échelle internationale pour qu'elle soit efficace. Pour y parvenir, il faudra des efforts coordonnés de défense des droits de la part des quatre secteurs ainsi que l'apport d'une expertise sur le commerce et l'égalité entre les sexes aux organismes du secteur public chargés d'élaborer les positions de négociation de l'OMC. La troisième raison est que les efforts de défense des droits à l'échelle internationale existent déjà et qu'ils visent à influencer sur le programme de l'OMC en ce qui concerne le commerce et l'égalité entre les sexes. Par conséquent, il serait logique de les relier et de s'appuyer sur leurs points forts plutôt que d'essayer de créer de nouvelles initiatives. La quatrième raison est que, en bout de ligne, c'est l'OMC qui doit accepter l'adoption d'une approche d'intégration des considérations liées à l'égalité entre les sexes et mettre au point des mécanismes internationaux pour faciliter l'application efficace d'une politique d'intégration des sexes. Étant donné que l'OMC est un organisme dirigé par le gouvernement, les décisions concernant la façon de faire doivent venir des gouvernements de tous les États membres et non seulement du gouvernement du Canada.

### **Un modèle canadien de défense des droits relativement au commerce et à l'égalité entre les sexes**

À l'échelle nationale, il existe plusieurs critères concernant la mise au point d'un modèle et d'une stratégie de défense des droits efficaces. Ces critères devraient :

- viser principalement à influencer sur l'élaboration d'une politique commerciale canadienne à l'OMC afin de préconiser l'intégration des questions liées à l'égalité entre les sexes au sein du processus et des accords de l'OMC;
- faire intervenir plusieurs parties intéressées et être perçus comme véritablement représentatif de ces parties intéressées;
- avoir un groupe de base de personnes engagées qui représentent des parties prenantes plus vastes et qui ont une crédibilité dans les secteurs qu'elles représentent;
- puiser dans des ressources de plusieurs secteurs et mobiliser un soutien en matière de défense des droits et de lobbying au-delà des organisateurs de base;

- inclure des représentants et des représentantes qui ont des connaissances dans les domaines du commerce et de l'égalité entre les sexes et au sujet du processus de l'OMC qui peuvent maintenir une décision qui va au-delà de leur propre secteur;
- mettre au point un mécanisme souple qui peut tenir compte des points de vue et programmes diversifiés de façon constructive.

### ***Comité conjoint***

Une structure organisationnelle qui pourrait tenir compte de tous les critères décrits ci-dessous et qui semble donner de bons résultats dans le contexte canadien est celle d'un comité conjoint dont les membres proviennent des quatre secteurs en cause : public, privé, civil et universitaire.

Les principaux objectifs du comité conjoint seraient :

- d'élaborer un processus de rétroaction bidirectionnel relativement à l'intégration des considérations liées à l'égalité entre les sexes au sein du processus d'élaboration de la politique canadienne à l'OMC;
- de créer une plus grande sensibilisation chez les dirigeants et dirigeantes du secteur public chargés de l'élaboration des politiques commerciales de l'OMC et des négociations des principales questions liées au commerce et à l'égalité entre les sexes
- et du fort lien qui existe entre l'égalité entre les sexes, le commerce et la pauvreté;
- de créer une plus grande sensibilisation relativement aux principales questions liées à l'égalité entre les sexes quant à l'OMC parmi les sociétés membres des trois autres secteurs faisant partie du comité conjoint;
- d'amorcer et de stimuler des analyses comparatives entre les sexes des principaux accords commerciaux et politiques proposées de l'OMC;
- d'élaborer des positions stratégiques claires pour chacun des secteurs en cause relativement aux questions liées au commerce et aux sexes à l'OMC d'un point de vue du Canada;
- d'aider le gouvernement du Canada à cerner les points d'entrée stratégiques pour l'intégration des questions liées aux sexes dans le processus de l'OMC.

Le comité conjoint devrait se composer d'au moins deux représentants ou représentantes de chaque secteur. Étant donné que la société civile semble sous-représentée au sein des processus actuels de consultation sur les politiques commerciales au Canada et qu'elle semble comporter les personnes qui préconisent le plus de changements au système de l'OMC, il y a un solide argument en faveur d'une représentation plus importante des groupes de la société civile au sein de ces comités – peut-être jusqu'à quatre représentants de la société civile.

Chaque secteur serait appelé à contribuer en fonction de ses points forts, de son expérience et de ses ressources. Par exemple, les représentants et les représentantes du gouvernement pourraient se charger de la coordination initiale et porter à l'attention des hauts dirigeants appropriés du gouvernement la contribution du comité. Les représentants et représentantes

du secteur privé et de la société civile peuvent aider à cerner les principaux enjeux et à raler au besoin un soutien additionnel en matière de défense des droits. Les représentantes et représentants du secteur universitaire pourraient aider à coordonner les efforts connexes en matière de recherche et l'analyse comparative entre les sexes des principaux accords commerciaux de l'OMC. Toutes et tous seraient appelés à aider à élaborer une stratégie de défense des droits pratiques et réalistes.

Pour mettre sur pied le comité conjoint, l'OMC, le MAECI, AAC, CFC et Industrie Canada pourraient collaborer afin de tenir des réunions de consultation auprès d'un plus vaste éventail de parties intéressées du secteur universitaire, du secteur privé (dirigeantes des principales associations de femmes d'affaires à l'échelon national et représentantes des PME) et de la société civile (syndicats, développement international, organisations de femmes, groupes de réflexion en matière de politiques) pour discuter d'initiatives, en élaborer le mandat et obtenir l'accord quant à un processus de sélection des membres. Peut-être que le groupe de travail interministériel mixte composé de CFC et du MAECI sur les femmes et le commerce international pourrait s'en saisir comme l'une de ses initiatives, quand bien même ce ne serait que pour servir de catalyseur et mettre le tout en branle jusqu'à ce que les responsables de la politique commerciale au MAECI puissent être intégrés au processus. Si d'autres pays membres de l'OMC manifestent un intérêt pour appuyer la promotion d'une politique d'intégration et d'égalité des sexes à l'OMC, ils pourraient alors former leurs propres comités conjoints pour appuyer ce processus de défense des droits.

Pour donner au comité l'autorité, la crédibilité et un accès accru au processus d'élaboration des politiques commerciales, il devrait relever directement des trois ministres responsables de l'établissement des positions de négociation du Canada à l'OMC : MAECI, AAC et Industrie Canada. Les ministres doivent également créer un mécanisme de rétroaction bidirectionnel dans le travail du comité conjoint de sorte que ce ne soit pas simplement une affaire du comité qui donne son apport aux ministres; ces derniers devraient être tenus informés de l'efficacité de leurs observations en matière de politiques pour ce qui est d'influer sur les positions de négociation. Le comité pourrait également communiquer des renseignements à tous les comités interministériels existants sur l'OMC de la même façon que le WLN donnait des renseignements au comité interministériel sur l'APEC.

L'idée est de rendre l'actuel processus d'élaboration des politiques commerciales plus sensible au besoin d'une intégration des considérations liées à l'égalité entre les sexes au lieu de créer une nouvelle couche de bureaucratie qui ralentira le processus d'élaboration des politiques commerciales. Il existe des précédents pour la formation d'importants organismes consultatifs dans le processus d'élaboration des politiques commerciales, notamment le Conseil consultatif d'Équipe Canada inc. Cependant, les mécanismes actuels ne reflètent pas de façon adéquate ce que pensent les femmes de la société civile, des syndicats, du milieu universitaire et des PME. Même dans le secteur public, nombreux sont ceux et celles qui soutiendraient que même si le gouvernement du Canada a réalisé d'immenses progrès en ce qui concerne l'équité, les femmes sont dangereusement sous-représentées aux échelons décisionnels supérieurs.

Bien que les femmes ne soient pas toutes sensibles à la spécificité des sexes et bien que l'objectif ultime soit de s'assurer que tous les représentants commerciaux et tous les décideurs prennent à leur compte d'intégrer les considérations liées à l'égalité entre les sexes, les questions précises les concernant tendent à ne pas être prioritaires et, souvent, ne sont même pas perçues comme des enjeux. Par conséquent, il est absolument nécessaire de faire en sorte que ces voix ne se perdent pas dans le processus d'élaboration des politiques commerciales. Cette diversité des voix est un point fort de la réalité canadienne à laquelle le gouvernement du Canada peut faire appel. Il importe aussi de travailler avec tous ces secteurs étant donné que les accords commerciaux en voie de négociations à l'OMC n'auront pas une incidence uniforme sur les sexes au sein de chaque secteur.

Il faudrait probablement prendre les représentantes et les représentants du secteur privé parmi les dirigeantes des actuelles associations nationales de femmes d'affaires parce que la plupart des entreprises au Canada appartenant à des femmes sont petites et que les femmes en cause n'ont pas beaucoup de temps à accorder à cette sorte d'initiative stratégique. Il y en a aussi beaucoup qui n'ont pas le temps qu'il faudrait pour apprendre à transiger avec une organisation aussi complexe que l'OMC. Par ailleurs, les représentants et représentantes de leurs associations d'affaires sont bien placés pour assumer ce genre de rôle, ont beaucoup de membres à qui faire rapport et sur lesquels compter, et sont bien au courant des enjeux précis relatifs à la sexospécificité qui touchent les femmes d'affaires et de la façon de rattacher ces enjeux à la politique commerciale du Canada. Au sein de ce regroupement, il faudrait aussi veiller à une représentation équilibrée des intérêts anglophones et francophones, des femmes handicapées, des femmes autochtones et des minorités ethniques. Pour obtenir cette représentation équilibrée, il faudrait un comité composé d'environ 15 personnes. Ces personnes ne devraient pas toutes venir d'Ottawa étant donné qu'il faudra une représentation géographique. Si le programme le prévoit (p. ex., santé, finances), on pourrait ajouter une représentation d'autres ministères du secteur public.

### ***Présidence par roulement***

Le secteur public devra se charger de cette initiative étant donné que le processus de l'OMC est dirigé par les gouvernements et qu'il existe des points de vue très diversifiés dans les quatre secteurs qui ont trait à l'OMC. Il faut également que ce soit pris en charge par le secteur public étant donné que le processus que le comité essaie d'influencer vient du secteur public. Étant donné la nécessité d'une coordination, l'organisation hôte pourrait devoir à l'origine être gouvernementale. Cependant, pour veiller à ce que chaque secteur contribue au processus et estime être adéquatement représenté, une présidence par roulement pourrait s'avérer efficace. Ainsi, tous les deux ou trois ans, la présidence du comité conjoint passerait à un représentant ou une représentante de l'un des quatre secteurs. Cette façon de faire aiderait à répartir la charge de travail entre les différents secteurs et à faire en sorte que le programme soit un reflet de tous les intérêts de toutes les organisations membres. Quelques membres du groupe de concertation national se sont dits inquiets parce qu'une présidence par roulement signifierait aussi un programme par roulement et, partant, serait moins efficace. À la première réunion du comité, les membres eux-mêmes pourraient examiner cette question et en décider.

La personne qui assumera la présidence d'un comité de cette taille et de cette diversité devra être habile sinon il est fort possible que le comité devienne très divisé, son programme étant

accaparé par ses personnalités les plus fortes ou ses plus importants bailleurs de fonds. Dès les premiers jours de la création du comité, il vaudrait peut-être la peine d'investir dans un soutien et des processus d'animation professionnelle.

La première personne à assumer la présidence devrait être une représentante ou un représentant supérieur du MAECI étant donné que, en fin de compte, c'est le MAECI qui devra présenter les positions commerciales du Canada à l'OMC. La présidence devrait également avoir suffisamment de pouvoirs au sein du MAECI pour indiquer aux membres du comité et aux personnes que ces membres représentent ainsi qu'à d'autres représentantes et représentants du secteur public que le gouvernement du Canada prend très au sérieux l'intégration des considérations liées à l'égalité entre les sexes en ce qui concerne la politique commerciale.

Un participant ou une participante à un groupe de concertation national a fait remarquer qu'il pourrait être intéressant d'avoir un hôte relativement neutre tel qu'un organisme gouvernemental entièrement indépendant du processus des négociations commerciales de l'OMC, par exemple, le Centre de gestion du Canada.

### ***Engagement du personnel***

À l'échelle nationale, il pourrait être compliqué de trouver une organisation gouvernementale prête à fournir le financement initial pour la coordination nécessaire dans ce comité conjoint. Une solution provisoire pourrait être que les parties intéressées à exercer des pressions auprès du MAECI pour affecter une personne au moins à mi-temps pour travailler à la mise sur pied de ce comité conjoint. Le soutien de l'Agence canadienne de développement international pour la coordination au Canada du WLN coûte environ 60 000 \$ par année. Quelle que soit l'organisation qui fait office de comité conjoint, elle peut aussi voir à obtenir le financement nécessaire pour embaucher une adjointe ou un adjoint de recherche et d'administration pour aider à ce processus, peut-être par le truchement des programmes de stagiaires de Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDC).

On ne saurait trop insister sur la nécessité d'appuyer ce processus au moyen d'un effectif. Il est également préférable que la personne chargée de ce processus soit un membre du personnel plutôt qu'un expert-conseil, et ce, pour des raisons d'efficacité sur le plan des coûts et pour conserver cette expertise dans le secteur public une fois que la personne aura accepté un autre poste dans la fonction publique. Le WLN était efficace parce qu'il y a toujours eu du personnel d'une année à l'autre au cours des quatre premières années de son existence. Cette présence a assuré une mémoire institutionnelle et a garanti une coordination uniforme des efforts de lobbying du réseau. Un comité mixte multisectoriel aura besoin d'une coordination considérable étant donné qu'il faudra déployer beaucoup d'efforts pour obtenir un consensus de la négociation entre les diverses organisations qui le composeront.

### ***Création d'un réseau et consultation***

Il incomberait à chaque membre du comité conjoint de créer un réseau de membres dans son propre secteur qui s'intéressent aux questions liées au commerce et aux sexes ou qui ont des connaissances à cet égard. Il faudra probablement donner des séminaires de sensibilisation et de formation sur le processus de l'OMC au moins une fois par année pour leur secteur, et il

s'agit d'un processus pour lequel on pourrait demander l'appui des différents ministères fédéraux et de leurs équivalents provinciaux.

Le comité devra élaborer son propre processus interne pour résumer les commentaires qu'il reçoit et présenter des positions stratégiques cohérentes qui reflètent les points de vue de tous les membres. Il doit le faire sans diluer le message global de l'absolue nécessité d'intégrer les considérations liées à l'égalité entre les sexes dans le processus de politiques commerciales de l'OMC. Il sera important de savoir qui détermine le programme concernant les négociations commerciales au Canada et à l'échelle internationale et dans l'intérêt de qui ces négociations ont lieu.

Le comité conjoint utiliserait les mécanismes de consultation actuels qu'il y a au sein du MAECI et d'autres ministères fédéraux pour préconiser l'inclusion et l'examen des questions liées aux sexes dans le processus d'élaboration des politiques commerciales. À cette fin, il faudrait faire des exposés aux organismes actuels tels que le Conseil consultatif d'Équipe Canada inc., le Conseil consultatif d'universitaires, les GCSCÉ, et une participation active dans les consultations multisectorielles.

### *Approche stratégique*

#### **Promotion de l'égalité entre les sexes en tant que question de portée générale dans le processus de l'OMC**

Même s'il y aura probablement des points de vue divergents concernant les principales questions liées aux sexes dans le cadre de chaque négociation et accord et de l'OMC, il devrait être possible de parvenir à un consensus au sein du comité conjoint, à savoir qu'il y a un besoin initial d'exercer des pressions auprès du gouvernement du Canada pour qu'il adopte en tant que question de portée générale l'égalité entre les sexes dans le cadre de son propre processus et de ses propres positions de négociations commerciales au sein de l'OMC, et de demander au MAECI de s'employer à faire en sorte que le Canada assumera un rôle prépondérant dans la promotion de l'adoption de l'intégration des considérations liées à l'égalité entre les sexes comme mesure de portée générale au sein de l'OMC elle-même.

#### **Choix du secteur de défense des droits privilégié**

Étant donné que l'OMC couvre un éventail considérable et complexe de sujets, le comité conjoint pourrait devoir envisager d'amorcer ses propres travaux en se concentrant sur un accord donné et les négociations connexes comme projet pilote. Ainsi, les membres du comité et leurs réseaux pourraient mettre sur pied un processus de consultation efficace, faire l'analyse pertinente de l'incidence de l'accord et des négociations en question sur l'égalité entre les sexes et formuler un train de recommandations relativement aux principales questions liées aux sexes du point de vue des secteurs qu'ils représentent. Cette analyse et les recommandations seraient ensuite présentées aux hauts fonctionnaires du MAECI et pourraient servir de point de départ à des documents de travail et des consultations multisectorielles à venir. Étant donné le nombre important de travailleuses et de femmes d'affaires dans le secteur des services, il serait peut-être souhaitable pour le comité de commencer par une analyse comparative entre les sexes de l'AGCS.



Si d'autres pays s'impliquent davantage et adoptent un modèle de fonctionnement semblable, leurs comités conjoints pourraient se concentrer sur d'autres processus de négociation et accords de l'OMC pour faire en sorte de mieux couvrir les principaux enjeux et de partager la charge de travail.

### **Représentation aux réunions ministérielles**

Il continue d'y avoir un lobby permanent pour faire augmenter la représentation des ONG à l'OMC. De plus, l'OMC ne tient pas de réunions ministérielles précises par secteur, mais une réunion des ministres du Commerce à tous les deux ans. L'objectif initial d'un comité conjoint pourrait être d'amener le gouvernement du Canada à exercer des pressions pour qu'une délégation internationale axée sur les deux sexes fasse un exposé sur les principaux enjeux liés aux deux sexes et présente des recommandations connexes à la prochaine réunion ministérielle. On pourrait ainsi attirer l'attention sur les recommandations du comité et établir une crédibilité pour le comité comme tel.

### **Élaborer une stratégie d'intégration des considérations liées aux deux sexes**

Les principaux hauts fonctionnaires du MAECI<sup>18</sup> et d'Industrie Canada ont besoin d'une formation sur le commerce et l'égalité entre les deux sexes afin de s'initier aux questions liées à l'égalité entre les deux sexes au sein de l'OMC, de les sensibiliser à la nécessité d'intégrer une perspective de genre dans les négociations commerciales de l'OMC et de leur fournir les outils de base pour réaliser une analyse comparative entre les deux sexes. Le comité conjoint pourrait exercer des pressions auprès du MAECI et d'Industrie Canada afin qu'ils affectent des fonds à cette fin et pourrait mettre en branle ce processus en offrant un séminaire exécutif à l'intention des hauts fonctionnaires du domaine du commerce qui participent au processus de l'OMC. Condition féminine Canada pourrait donner des références à partir de sa liste d'organisations qualifiées pour donner cette sorte de formation.

### **Consultation multisectorielle**

Le comité conjoint pourrait demander que le MAECI tienne une consultation multisectorielle sur des questions de genre qui ont trait à des projets d'accords précis de l'OMC. On créerait ainsi une plus grande sensibilisation aux répercussions sur le plan des sexes des négociations et des accords de l'OMC et le MAECI aurait une plus grande contribution aux principales questions liées au commerce et à l'égalité des sexes.

### **Consultations publiques**

Le comité conjoint pourrait également demander que le MAECI prépare un document de travail sur l'intégration des considérations liées à l'égalité entre les sexes au sein de l'OMC et amorce une consultation et une discussion publiques relativement à ce document.

Cette description de la mise au point d'un modèle de défense des droits visant à intégrer les considérations liées à l'égalité entre les sexes au sein de l'OMC se fonde sur la prémisse voulant que chaque secteur contribuera au processus de la défense des droits. Dans certains cas, il faudra des engagements financiers pour appuyer la recherche et les activités de coordination; dans d'autres, il faudra un engagement du côté des ressources humaines et un partage de l'information. Tous ces engagements et contributions devraient être négociés avec et par les institutions et les organisations concernées. Cependant, l'expérience a

démontré que cette forme d'approche multisectorielle peut être passablement efficace s'il y a une solide direction aux bons endroits et une forte volonté politique chez les homologues du secteur public.

### **Processus de défense des droits et action internationale**

Il faudrait aussi que le Canada cherche à élaborer une campagne d'intégration des sexes à l'échelle internationale au sein de l'OMC. Bien qu'à certains égards ce processus ne puisse se matérialiser pleinement avant que le MAECI n'adopte la promotion d'une stratégie d'intégration des considérations liées à l'égalité entre les sexes à l'OMC en tant que position stratégique du Canada, il demeure important de commencer à jeter les fondements de la création d'une alliance et des partenariats nécessaires pour que cette politique devienne réalité.

À cette fin, on pourrait demander au bureau de développement et du commerce de l'ACDI d'appuyer de plus petites initiatives afin d'aider à mettre ce processus en branle. Il pourrait s'agir notamment des activités suivantes :

- Continuer à aider à cerner les pays intéressés à appuyer une politique d'intégration des considérations liées à l'égalité entre les sexes à l'OMC et qui considèrent cette question comme une priorité.
- Tenir une réunion avec les ambassadrices et les ambassadeurs aux vues semblables à l'OMC afin de discuter des stratégies internes que ces pays pourraient amorcer pour promouvoir une politique d'intégration des considérations liées à l'égalité entre les sexes au sein de l'OMC. Un principe crucial d'organisation dans cette campagne de défense des droits est que les structures et les initiatives à mettre en valeur doivent être produites par les pays membres de l'OMC. Le modèle de travail élaboré reflètera la façon dont l'OMC évolue dans les faits et aura de la crédibilité dans le contexte de l'OMC.
- Commander un document d'information sur les liens entre le commerce, l'égalité entre les sexes et la réduction de la pauvreté à distribuer aux dirigeantes et dirigeants compétents de l'OMC et aux représentants et représentantes des pays.
- Commander une analyse comparative entre les sexes des répercussions des principaux accords de l'OMC en ce qui concerne l'égalité entre les sexes et la réduction de la pauvreté à distribuer aux dirigeantes et dirigeants compétents de l'OMC et aux représentants et représentantes des pays.
- Organiser une formation sur l'égalité entre les sexes à l'intention des dirigeantes et dirigeants de l'OMC et des représentants et représentantes des pays au moyen des outils d'analyse comparative entre les sexes axés sur le commerce conçus pour des économistes.

Le Canada est bien placé pour jouer un rôle de premier plan dans la promotion d'une initiative d'intégration et d'égalité des sexes au sein de l'OMC. Il jouit d'une réputation internationale dans ce domaine et il a une fiche solide pour ce qui est de promouvoir des initiatives

multilatérales d'intégration des considérations liées à l'égalité entre les sexes. L'initiative est également conforme à d'autres initiatives en matière de commerce et de politique étrangère que le gouvernement du Canada a appuyées ces dernières années. Outre les processus déjà mentionnés concernant la ZLEA et l'APEC, le gouvernement du Canada a joué un rôle important en obtenant de l'OEA qu'elle adopte une politique d'intégration des sexes en 2000. L'Agence canadienne de développement international finance également un programme de formation liée aux sexes à l'intention des professionnels de l'OEA dans divers domaines de programmes, dont le commerce.

On pourrait inviter les pays aux vues semblables à participer. Ce processus pourrait aussi puiser à même un groupe de base de pays en voie de développement où la réduction de la pauvreté est une priorité et dont les dirigeants et dirigeantes comprennent les liens étroits entre la pauvreté, le commerce et l'égalité entre les sexes. Il serait probablement plus efficace que le Canada fasse équipe avec un ou deux autres pays et partage ainsi la direction de cette initiative, en particulier si au moins un des pays était en voie de développement.

Au Canada, il s'agit aussi d'un moment opportun pour inciter le Canada à adopter la promotion de l'intégration des considérations liées à l'égalité entre les sexes au sein de l'OMC en tant que politique étant donné que les positions du Canada pour la prochaine ronde de négociations à l'OMC sont en cours d'élaboration. Donc, ces positions sont passablement ouvertes et il y a encore possibilité de travailler à l'intégration d'importantes questions liées à l'égalité entre les deux sexes, tant au sein de chaque position de négociation qu'en tant que politique globale.

Au début, l'accent mis sur les efforts de défense des droits à l'échelle internationale devrait provenir de l'intérieur de l'OMC. Plusieurs organisations non gouvernementales externes sont très intéressées par cette question et on pourrait faire appel à leurs services pour un soutien à l'information et des ressources, et pour exercer une pression sur leur propre gouvernement national pour qu'il appuie cette initiative stratégique. Cependant, il doit y avoir en bout de ligne une solution fondée sur l'OMC et, à ce jour, cela signifie une collaboration étroite avec d'autres gouvernements pour créer des alliances et trouver des solutions viables au sein du système même de l'OMC.

Si le réseau de comités conjoints établis à l'échelle nationale sur l'égalité entre les sexes et l'OMC se crée à la suite de ces initiatives, les membres du réseau organisationnel pourraient également s'employer à exercer des pressions sur leurs gouvernements nationaux pour qu'il adopte une politique d'intégration des questions liées à l'égalité entre les sexes au sein de l'OMC et pour coordonner ces efforts. Dans toute la mesure du possible, ces comités conjoints devraient s'appuyer sur des organisations existantes plutôt que sur la création de nouvelles. La notion de réseau et le principe organisateur prévoient une maximisation des ressources actuelles et donnent énormément de souplesse aux variations culturelles et nationales.

L'élément critique est d'élaborer une stratégie globale et un plan à mettre en oeuvre de façon progressive. Autrement, le processus peut s'effondrer. Lorsqu'il est découpé en éléments plus traitables, il devient possible d'amener un changement favorable. Il est aussi important de considérer cette initiative de défense des droits comme un processus pluriannuel au cours

duquel tant les planificateurs nationaux que ceux de l'OMC peuvent fixer des objectifs annuels et mettre en oeuvre des activités connexes, qui peuvent tous contribuer à l'objectif global d'intégrer les questions liées à l'égalité entre les sexes dans le processus de l'OMC et à promouvoir une plus grande égalité entre les sexes.

Une leçon importante tirée du processus de défense des droits du WLN et de l'APEC est que cette forme de défense des droits et de changement nécessite du temps, l'établissement de stratégies minutieuses et des efforts conjoints déployés par plusieurs pays. Le processus de l'OMC est plus complexe que celui de l'APEC étant donné que l'OMC utilise une règle de droit plutôt qu'un système fondé sur le consensus et a plus de 140 membres comparativement à 21. Par conséquent, les processus de négociations connexes ont tendance à prendre plus de temps et à exiger une consultation considérable à élaborer. Les accords commerciaux multilatéraux sont très complexes et exigent souvent l'expérience d'économistes sensibles aux questions d'égalité entre les sexes. Quoiqu'il en soit, des groupes de pression externes continueront à jouer un rôle important dans l'accroissement du profil des questions en matière de genre et de commerce à l'OMC. En conséquence, il est nécessaire de coordonner les efforts à la fois internes et externes en matière de défense des droits dans toutes les initiatives internationales.

## **6. ANALYSE COMPARATIVE ENTRE LES DEUX SEXES AXÉE SUR LE COMMERCE**

L'examen du processus consultatif MAECI-OMC et des entrevues avec certains membres du personnel du gouvernement indiquent que la politique commerciale du Canada relativement à l'OMC est faite sans que l'on procède à une analyse comparative systématique entre les deux sexes. Cette situation est peut-être attribuable en partie au fait que la plupart des modèles d'analyse comparative entre les deux sexes portent sur les répercussions sociales de programmes et de projets sur les femmes. En conséquence, il y a un manque de matériel sur l'analyse comparative entre les deux sexes axés sur la politique. Il y a même moins de matériels qui examinent précisément les répercussions de la politique commerciale d'une perspective de genre. Pour cette raison, nous avons mis au point un outil d'analyse comparative générique entre les deux sexes qui se concentre sur le commerce pour qu'il serve d'outil efficace aux responsables du commerce, chercheurs et organisations civiles qui l'utiliseraient pour mener une analyse comparative entre les deux sexes visant à appuyer l'élaboration d'une politique commerciale dans n'importe quel contexte. L'idée est de rendre l'analyse comparative entre les deux sexes accessibles à un vaste éventail de Canadiens et de Canadiennes et d'organisations canadiennes. Il s'agit entre autres des personnes qui préconisent l'inclusion des questions liées à l'égalité entre les deux sexes au sein de l'OMC. Il est également conçu pour aider différentes organisations à contribuer aux positions en matière de politique commerciale du Canada à l'OMC.

### **Modèles d'analyses comparatives entre les deux sexes**

La prémisse est qu'il faut déterminer l'incidence différentielle des politiques sur les hommes et les femmes. Les outils d'analyse comparative entre les deux sexes dont disposent les chercheurs, les analystes et les activistes aident :

- à cerner les obstacles à l'atteinte de l'égalité entre les hommes et les femmes;
- à analyser les répercussions différentes d'actions, de programmes, de politiques et de tendances socioéconomiques sur les hommes et les femmes;
- à évaluer la progression ou le changement au cours d'une période précise;
- à déterminer les questions liées à l'égalité entre les sexes dont il faut tenir compte lorsque l'on conçoit une nouvelle politique commerciale;
- à évaluer différents niveaux d'accès des hommes et des femmes aux ressources, et le degré de contrôle et de maîtrise qu'ils ont sur ces ressources;
- à mesurer et à comparer les niveaux de participation des hommes et des femmes dans des secteurs précis;
- à examiner les changements dans l'habilitation des hommes et des femmes et les niveaux de pouvoir politique (Peebles 2001a : 1-2).

On peut recourir à l'analyse comparative entre les deux sexes pour déterminer si une politique ou un programme a eu une incidence différentielle sur des groupes précis d'hommes et de

femmes. Cependant, de façon générale, l'objectif de l'analyse globale est d'apporter un changement positif dans les relations entre les deux sexes et les répercussions. Cela signifie qu'il est également nécessaire d'examiner les relations de pouvoirs entre les hommes et les femmes ainsi qu'entre et parmi d'autres catégories d'analyse, notamment la race et la classe. Cet examen des relations de pouvoir est un élément important d'une analyse comparative entre les deux sexes, et les résultats peuvent former une partie importante de la réponse stratégique à l'analyse comparative entre les deux sexes.

Les modèles actuels d'analyse comparative entre les deux sexes portent énormément sur une analyse d'attribution des tâches, des ressources et du temps aux niveaux des ménages et des collectivités, mais n'examinent pas de façon précise les relations de pouvoir en ce qui concerne les questions liées à l'égalité entre les deux sexes. Les deux meilleurs modèles connus d'analyse sont le Harvard Analytical Framework et le Gender Analysis Matrix (GAM). Le premier modèle se fonde sur la prémisse voulant qu'il est essentiel d'effectuer une analyse des tâches des rôles des hommes et des femmes dans les secteurs de la production, de la reproduction et des collectivités (politico-social) avant d'élaborer des programmes et des politiques. Pour le deuxième modèle, il analyse les changements éventuels dans les facteurs liés au travail, au temps, aux ressources et à l'aspect socio-culturel qu'une politique ou un projet donné entraînera. Bien que les deux modèles se situent au niveau micro, on peut adapter et appliquer ces mêmes principes à l'échelon national en ce qui concerne l'élaboration de politiques macroéconomiques. Cependant, il existe essentiellement des outils d'analyse comparative entre les sexes qui favorisent une efficacité économique accrue plutôt qu'un changement véritable dans les relations de pouvoir ou les relations entre les deux sexes.

Ces deux modèles mesurent un facteur clé, à savoir l'utilisation du temps des hommes et des femmes. Marilyn Waring (1999), une éminente économiste féministe, a fait remarquer que le temps est le seul facteur de production que l'on ne peut pas dupliquer. Cependant, dans un contexte commercial, ce principe ne s'applique qu'individuellement, et il est possible dans le contexte des sphères du domaine de la production et de la reproduction pour les hommes et les femmes de dupliquer leur temps en achetant le travail d'une autre personne. Cependant, même les analyses comparatives entre les sexes les plus fondamentales indiqueraient qu'il est toujours beaucoup plus facile pour les hommes de dupliquer leur temps de cette façon que ce ne l'est pour les femmes. En conséquence, l'incidence de la politique commerciale sur l'utilisation du temps et l'accès au temps par les femmes est une dimension importante qu'il faut intégrer dans une analyse comparative entre les sexes d'une politique commerciale. Il demeure l'une des ressources les plus rares mais les plus utilisées des femmes.

Un troisième modèle d'analyse comparative entre les sexes qui a gagné en popularité ces dernières années est le Women's Empowerment and Equality Framework (WEEF), initialement mis au point par le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) en 1993. Étant donné que l'analyse qu'exige ce modèle ne se limite pas au ménage et porte sur une évaluation de l'incidence des politiques et des projets sur des femmes individuellement et des groupes de femmes, il est beaucoup plus facile de l'adapter au niveau macroéconomique. Il demande aux analystes d'examiner l'incidence de politiques ou de mesures particulières sur les femmes et les hommes du point de vue du bien-être, de l'accès, de la sensibilisation critique, de la participation et du contrôle. À ce titre, le WEEF examine les besoins pratiques et les intérêts

stratégiques des hommes et des femmes et il met beaucoup plus l'accent sur l'habilitation des femmes.

L'outil d'analyse comparative entre les sexes présenté ci-après s'appuie sur ces cadres conceptuels et ajoute la dimension de l'examen de l'incidence d'une politique commerciale sur les rôles de genre des hommes et des femmes dans des secteurs économiques précis. Il le fait en demandant aux analystes d'évaluer les rôles de genre susceptibles d'être touchés par une politique précise et d'identifier les principaux groupes démographiques qui seront touchés ainsi que la façon dont ils le seront. À ce titre, même s'il met l'accent sur l'aspect macroéconomique, il exige un examen des principaux intervenants dans un secteur économique précis dans une perspective de genre. Il intègre aussi certains aspects du Harvard Analytical Framework et du WEEF en ce sens qu'il demande aux analystes d'évaluer l'incidence d'une politique commerciale précise sur l'accès qu'ont les hommes et les femmes aux ressources et la maîtrise qu'ils ont de ces ressources dans le contexte de rôles de genre précis. Ces éléments sont essentiels pour déterminer si une politique commerciale mène à un changement quelconque des principales bases de pouvoir des femmes et des hommes, ce qui, dans un pays industrialisé tel le Canada, est principalement de nature économique.

### **Analyse comparative entre les sexes axée sur le commerce**

L'outil d'analyse présenté se fonde sur une adaptation d'un outil plus générique mis au point initialement par USAID. Nous avons mis à l'essai sur le terrain notre adaptation auprès de décideurs aux échelons élevés de l'OEA et nous l'avons peaufiné en fonction de leurs observations. Les participants et participantes à l'essai sur le terrain ont également attesté qu'ils l'ont trouvé utile dans leur travail d'élaboration d'une politique commerciale.

Dans l'ensemble, une politique commerciale a tendance à porter sur des variables économiques plutôt que des variables démographiques. On n'examine pas non plus de façon explicite les relations de pouvoir et la mesure dans laquelle elles ont une incidence sur ces dernières dans une société ou un secteur donné. Cependant, une politique commerciale a principalement des répercussions sur des gens, pas seulement sur des produits ou des services. Par conséquent, ce modèle ramène les gens dans la politique.

Pour créer un modèle d'analyse comparative entre les sexes propre au commerce, nous avons d'abord examiné les cadres actuels d'analyse comparative entre les sexes et choisi un cadre qui, selon nous, pouvait être facilement adapté à un contexte de l'égalité entre les sexes et la politique commerciale. L'objectif était de construire un cadre d'analyse que même les non-économistes pouvaient utiliser comme ligne directrice. Le cadre d'analyse qui, selon nous, répondait le mieux à cette description se fonde sur un outil d'analyse comparative entre les sexes et stratégique mis au point par M. Wesley Weideman. Nous l'avons adapté pour qu'il mette l'accent plus précisément sur le commerce et qu'il comporte d'autres aspects importants de l'analyse comparative entre les sexes qui saisissent la question des relations de pouvoir, notamment les changements dans l'accès qu'ont les hommes et les femmes aux ressources et leur maîtrise de ces ressources dans une sphère d'activité ou un secteur particulier.

Le cadre initial de M. Weideman a été conçu pour une analyse plus générale de la politique dans une perspective de genre. Les utilisateurs analysent des aspects d'une politique précise et ses répercussions pour les hommes et les femmes qui utilisent différentes catégories d'analyses. Il reconnaît aussi que, souvent, il existe un écart entre l'élaboration d'une politique et sa mise en oeuvre. Étant donné qu'il met l'accent sur l'incidence de la politique actuelle à l'échelle nationale, il demande aux utilisateurs d'analyser l'incidence sur le plan des sexes de toutes les questions juridiques reliées à la politique ainsi que des pratiques en matière de réglementation et d'administration, puis de faire un examen du contexte macropolitique global.

Le cadre initial d'analyse comparative entre les sexes et stratégique de M. Weideman a été disposé dans un format semblable à celui qui est présenté ci-dessous.

<b>Cadre d'analyse économique et d'analyse comparative entre les sexes</b>							
	Politique	Objet	Institution de mise en oeuvre	Incidence sur l'économie	Incidence sur la position économique des hommes	Incidence sur la position économique des femmes	Analyse descriptive des répercussions sur le ou les groupes cibles
Questions liées à la macropolitique							
Questions juridiques							
Questions réglementaires							
Questions administratives							

Les principaux changements que nous avons apportés à l'outil d'origine sont de demander à l'utilisateur :

- d'identifier les groupes démographiques précis que la politique en question est susceptible de toucher;
- de veiller à ce que l'analyse d'impact pour chaque groupe démographique examine explicitement l'incidence différentielle de la politique sur les hommes et les femmes dans chaque groupe démographique;
- de comparer le degré d'incidence sur les différents groupes démographiques eux-mêmes;
- de supprimer les sections qui ont trait aux questions d'ordre macropolitique, juridique, réglementaire et administratif étant donné qu'il s'agit d'un niveau trop détaillé d'analyse à faire à cette étape-ci de l'élaboration de la politique;
- d'évaluer l'incidence d'une politique commerciale précise sur l'accès qu'ont les hommes et les femmes aux ressources et leur contrôle sur ces dernières dans le contexte de rôles précis de genre;
- d'inclure une analyse explicite de l'incidence de la politique sur les rôles des hommes et des femmes et de travailler dans les différentes sphères dans lesquelles elles travaillent



(c.-à-d. le travail dans les domaines de la reproduction, de la production et à caractère socio-politique).<sup>19</sup>

Ce dernier point signifie que pour une politique commerciale donnée, l'utilisateur devrait analyser l'incidence de la politique sur les hommes et les femmes des groupes démographiques suivants :

- consommateurs et consommatrices (domaine de la reproduction);
- propriétaires d'entreprises (petites, moyennes et grandes) (domaine de la production);
- travailleurs et travailleuses (domaine de la production);
- pourvoyeurs et pourvoyeuses de soins aux membres de la famille (domaine de la reproduction).

Dans certains contextes, la politique commerciale peut également avoir une incidence sur le travail des hommes et des femmes aux niveaux socio-politique et communautaire, en particulier le travail non rémunéré. Le cas échéant, ajoutez cette catégorie d'analyse au cadre d'analyse.

Nous avons traité de la question de modifier les relations de pouvoir en examinant les changements à l'accès qu'ont les hommes et les femmes aux ressources et à leur maîtrise sur ces dernières dans des domaines et des secteurs précis de leur vie. Les utilisateurs ou utilisatrices doivent intégrer les questions d'accès et de maîtrise dans le cadre global. Nous avons également inclus des questions relatives aux changements dans l'accès et la maîtrise aux lignes directrices concernant la liste des vérifications du groupe démographique.

Les changements additionnels au modèle proposé par M. Weideman incluent de demander à l'utilisateur ou l'utilisatrice :

- d'évaluer la situation actuelle par rapport à la politique commerciale en question pour les groupes démographiques précis concernés avant la mise en oeuvre de la politique;
- prévoir les répercussions non intentionnelles de la politique sur les groupes démographiques précis ou évaluer quelles ont été dans la réalité les répercussions non intentionnelles de la politique commerciale (selon que l'utilisateur ou l'utilisatrice évalue ou élabore la politique commerciale)<sup>20</sup>;
- évaluer s'il y a des mesures atténuantes nécessaires suite à la politique commerciale.

Dans le cas d'une analyse conçue pour veiller à ce qu'une nouvelle politique commerciale prévoie une intégration des considérations liées à l'égalité entre les sexes et donnera un résultat équilibré au plan des sexes, la présente section aide les utilisateurs et les utilisatrices à suggérer de quelles façons une initiative stratégique proposée pourrait faire l'objet d'une révision avant sa mise en oeuvre. Dans le cas d'une analyse mettant l'accent sur l'incidence sexospécifique d'une politique commerciale actuelle, ils pourraient utiliser la présente section pour recommander des façons d'aborder des répercussions non intentionnelles ou négatives de la politique commerciale en ce qui concerne l'équité entre les sexes.

Enfin, nous suggérons aux utilisateurs et utilisatrices d'élaborer une liste de vérifications des principales questions liées au genre pour chaque groupe d'intérêts afin d'aider à recueillir les données nécessaires pour effectuer l'analyse.

En résumé, le cadre d'analyse de l'égalité entre les sexes et de la politique commerciale inclut les catégories d'analyses suivantes :

- cerner l'objet, le secteur et les institutions de mise en oeuvre chargés de la politique ainsi que des groupes démographiques précis en cause;
- évaluer la situation actuelle et à venir de ces groupes, en prévoyant toutes les répercussions positives ou négatives non intentionnelles de la politique pour chaque groupe;
- élaborer une stratégie d'atténuation en réponse à cette évaluation;
- examiner d'autres facteurs qui peuvent influencer sur l'incidence de la politique;
- utiliser une liste de vérification des principales questions liées à l'égalité entre les sexes pour chaque groupe d'intérêt;
- demander quelle sorte d'incidence la politique proposée aura sur l'accès qu'ont les hommes et les femmes aux ressources dont ils ont besoin pour fonctionner efficacement dans une sphère ou un secteur précis, et leur maîtrise de ces ressources.

Nous avons présenté l'outil d'analyse de l'égalité entre les sexes et de la politique commerciale dans un format qui doit servir de guide et décrire l'analyse par opposition à un graphique qui est rempli. On peut aussi s'en servir pour déterminer si une analyse comparative entre les sexes plus approfondie est nécessaire ou s'il faudra compter sur une expertise externe.

<b>Cadre d'analyse de l'égalité entre les sexes et de la politique commerciale</b>								
1	2	3	4	5		6		7
Politique commerciale et secteur	Objet	Institutions de mise en oeuvre	Groupes démographiques précis	Principales questions actuelles pour des groupes démographiques précis		Incidence prévue sur des groupes démographiques précis (y compris leur accès aux principales ressources et leur maîtrise de ces dernières)		Mesures d'atténuation requises
				Homme	Femme	Homme	Femme	
			Consommateurs et consommatrices*					
			Personnes soignantes membres de la famille*					
			Travailleurs et travailleuses*					
			Propriétaires d'entreprises*					
			Producteurs et productrices*					
			Anglais					
			Français					
			Urbain					
			Rural					
			Autochtone					
			Immigrant ou immigrante					
			Personnes handicapées					
			Etc.					

Nota :

\* Un astérisque indique une catégorie de base que les analystes devront toujours prendre en considération dans l'élaboration de toute analyse d'impact d'une politique commerciale.

Le présent outil d'analyse se fonde sur l'hypothèse voulant que toutes les politiques ont une incidence différente sur les hommes et les femmes ainsi que sur différents groupes d'intérêts dans un pays donné. Ainsi, selon le mandat de l'organisation ou de l'institution, vous pouvez opter de vous concentrer sur un éventail de groupes d'intérêts différents ou sur seulement un.

Par exemple, dans un contexte canadien, le gouvernement fédéral devrait inclure un grand nombre de groupes démographiques différents pour qu'ils soient représentatifs à l'échelon national. Il pourrait s'agir de francophones, d'anglophones, d'un milieu rural, d'un milieu urbain, de peuples des Premières nations, d'immigrants et de réfugiés, d'hommes et de femmes ayant une déficience et de différents groupes d'âge. Une ONG qui défend les intérêts de travailleurs et de travailleuses du pays pourrait vouloir seulement réaliser son analyse sur des questions liées aux travailleurs et travailleuses dans le secteur des services, ou en limiter la portée de façon à inclure uniquement les travailleuses et les travailleurs au pays.

Étant donné que le présent outil donne des lignes directrices pour analyser les répercussions éventuelles d'une politique sur différentes catégories de groupes cibles d'hommes et de femmes au sein de la population, les groupes de défense des droits et les analystes du domaine du commerce peuvent l'utiliser pour analyser un éventail de questions de portée générale dans un contexte de politique commerciale et pas seulement sur une question d'égalité entre les sexes. On peut aussi s'en servir pour évaluer de quelle façon adapter les politiques commerciales actuelles et proposées de façon à appuyer explicitement une plus grande égalité entre les sexes. En comparant l'incidence réelle ou prévue sur différents groupes d'hommes et de femmes, vous pourrez toujours utiliser l'outil pour évaluer la relation entre des catégories d'analyse dans une certaine mesure (p. ex., des femmes d'affaires et des femmes chefs de famille monoparentale).

### **Composer avec l'absence de données non regroupées selon le sexe**

Le principal défi reste probablement la disponibilité limitée de données non regroupées selon le sexe. Même si un certain nombre de ces données seront déjà disponibles, dans certains domaines critiques, elles ne le seront pas. Il s'agit d'un défi auquel se heurte toute analyse comparative entre les sexes, peu importe l'outil d'analyse utilisé. Dans de tels cas, une première incidence est peut-être de cerner ces écarts de façon à pouvoir utiliser l'information pour renforcer les efforts de défense des droits relativement à la collecte de données non regroupées selon le sexe ou pour orienter le financement et les programmes de recherche à venir. Ainsi, cela peut servir de point de départ pour promouvoir une action affirmative relative à la collecte de données non regroupées selon le sexe sur l'incidence d'une politique commerciale internationale. Il est aussi possible parfois de mettre au point d'autres mécanismes de comparaison qui sont statistiquement valables ou se fondent sur une analyse de données qui sont principalement qualitatives.

Lorsque l'on ne dispose pas de données essentielles non regroupées selon le sexe, une évaluation approximative de ce que vous pensez que sera l'incidence éventuelle de la politique peut se faire en fonction des données disponibles et des lignes directrices en matière de liste de vérification. Indiquez clairement les indicateurs que vous avez utilisés pour cette évaluation.

## **Comment utiliser le cadre d'analyse de l'égalité entre les sexes et la politique commerciale**

Pour la plus grande partie, les en-têtes du cadre d'analyse de l'égalité entre les sexes et la politique commerciale sont explicites. Quelques conseils sont donnés dont il faut se rappeler lorsque vous faites cette analyse, de même que des exemples reliés à ce à quoi ressemblerait l'analyse si on l'appliquait à une politique ou un accord commercial précis de l'OMC dans un contexte canadien.

L'accord commercial que l'on a choisi pour servir d'exemple est l'AGCS. Un aspect de l'AGCS qui représente un grand intérêt pour les Canadiens et les Canadiennes est le lobbying que certains États membres de l'OMC ont fait pour modifier cet accord afin d'ouvrir les installations nationales de soins de santé à la propriété étrangère en élargissant la portée des services couverts par l'AGCS. Les exemples qui suivent traitent de la façon dont des modifications à l'AGCS pourraient accroître la privatisation du régime de soins de santé du Canada, un sujet qui est déjà une source de vifs débats au pays et qui a d'importantes répercussions sexospécifiques.

### ***Politique commerciale et secteur (en-tête 1)***

De façon générale, les principales questions de sexes différeront d'un secteur à l'autre et d'un groupe démographique à l'autre.

### **Exemple**

Dans le secteur des soins de santé, les politiques précises que les Canadiens et les Canadiennes doivent examiner seraient les politiques fédérales et provinciales en matière de santé concernant les services qui peuvent être offerts en tant que services privés et ceux qui seront fournis par l'État.

### ***Objet (en-tête 2)***

Évaluez si la politique comporte des objectifs d'égalité des sexes énoncés explicitement. N'oubliez pas que l'objectif énoncé de la politique ne se reflète pas toujours dans les résultats réels de la politique (p. ex., les lois et les règlements élaborés pour protéger la position des femmes peuvent parfois nuire à leur position économique ou sociale ou peuvent avoir une incidence différente sur les hommes et les femmes, parfois favorisant les femmes et parfois favorisant les hommes dans le secteur stratégique en cause) (Weideman 1994).

### **Exemple**

La plupart des gens et des fonctionnaires percevraient la question des services de soins de santé du secteur privé par rapport au soutien du secteur public pour les soins de santé comme étant non sexistes (c.-à-d. qu'il n'y a aucun préjugé sexiste apparent dans l'objectif proposé de la politique). Cependant, si l'objet d'une politique sur l'accès aux soins de santé est de garantir un accès total et opportun aux soins de santé à la population en général, cela pourrait soulever un débat considérable quant au système — le régime de soins de santé public ou privé — qui donnera à la population canadienne un accès universel aux soins de santé.

Certains analystes soutiendraient qu'un système de soins de santé privé favorise les plus riches. Étant donné que les Canadiens font plus d'argent que les Canadiennes, certains

analystes pourraient s'inquiéter du fait que la privatisation d'un aspect du système de soins de santé mènerait à un accès moindre aux soins de santé pour les femmes. En revanche, d'autres analystes pourraient soutenir qu'un système de soins de santé concurrentiel fera en sorte que toutes les priorités sont accordées là où il y a une demande des consommateurs ou des consommatrices, notamment les traitements pour le cancer du sein et cela signifierait une amélioration de l'accès des femmes à des services et des soins précis dont elles ont besoin. Les répercussions de ces questions doivent toutes être prises en compte lorsque l'on évalue l'objet énoncé de la politique.

### ***Institutions de mise en oeuvre (en-tête 3)***

Il arrive souvent que la conception et la mise en oeuvre d'une politique commerciale portent plus étroitement sur un ministère sectoriel et sous-estiment ou ignorent les répercussions qui proviennent d'autres ministères ou secteurs.

### **Exemple**

Une politique de soins de santé qui favorise la privatisation du secteur des soins de santé et invite la concurrence et l'investissement de l'étranger dans les services de soins de santé au Canada relèverait aussi des ministères provinciaux du Commerce et ne se limiterait pas aux ministères provinciaux de la Santé.

### ***Groupes démographiques précis (en-tête 4)***

Puisqu'il s'agit à la fois d'un outil axé sur le commerce et d'un outil axé sur les sexes, incluez les consommateurs et consommatrices, les personnes soignantes membres de la famille, les travailleurs et les travailleuses, ainsi que les propriétaires de PME et de grandes entreprises dans l'analyse, et subdivisez l'analyse selon le sexe pour chaque groupe.

### **Exemple**

Élargissez la portée des groupes démographiques de façon à inclure des sous-groupes précis parmi la population particulièrement touchée par l'éventuelle privatisation de services supplémentaires de soins de santé, notamment les travailleurs et les travailleuses en soins de santé et les propriétaires d'entreprises de l'industrie de la santé. Dans le contexte canadien, il faudrait aussi inclure des groupes géographiques précis et d'autres importantes catégories d'analyses telles que l'âge, l'ethnicité, la situation de famille et l'orientation sexuelle. Le niveau de spécificité requis dépendra des ressources disponibles ainsi que du niveau micro ou macroéconomique de l'analyse.

### ***Principales questions actuelles pour des groupes démographiques précis (en-tête 5)***

Cette information peut servir à deux fins. Tout d'abord, c'est la ligne de référence pour des comparaisons sur des périodes prolongées une fois que la politique commence à être mise en oeuvre. L'autre est de cerner les problèmes existants ou les secteurs de préoccupations.

Une personne participant à un groupe de concertation national a demandé précisément de quelle façon déterminer les données non regroupées selon le sexe qui sont pertinentes et de faire une corrélation à des aspects de la politique. Essentiellement, les analystes peuvent utiliser différents outils d'analyse comparative entre les sexes pour déterminer les catégories générales de données à recueillir. Il faut d'abord évaluer les groupes démographiques et les

groupes d'intérêt les plus susceptibles d'être touchés par les politiques en question, et les domaines de travail selon les femmes et les hommes qu'il faut inclure (p. ex., personnes soignantes membres de la famille, consommateurs, consommatrices).

Un autre outil qui pourrait être utile serait d'effectuer une première analyse générale des répercussions que la politique proposée est susceptible d'avoir sur l'accès qu'ont les hommes et les femmes aux principales ressources dans chaque secteur démographique, ainsi que leur maîtrise de ces ressources. Dans le cas des personnes soignantes membres de la famille, cela peut indiquer la nécessité d'effectuer un sondage auprès des ménages et de recueillir des données à un niveau plus micro-économique. La décision de jeter un coup d'œil du côté des producteurs et productrices ainsi que des propriétaires d'entreprises pourrait exiger une forme d'analyse davantage macroéconomique. Essentiellement, le modèle d'analyse ne donne pas à l'avance toutes les réponses. Cependant, le fait de cerner les principaux groupes démographiques et d'intérêt permettra de fournir des lignes directrices en matière de recherche et d'analyse pour le processus.

### **Exemple**

La situation actuelle dans le domaine des soins de santé au Canada en ce qui concerne les services financés à même les deniers publics et ceux qui sont offerts par le secteur privé est différente d'une province à l'autre. Par conséquent, il faudrait faire l'analyse de l'incidence éventuelle de modifications à l'AGCS à l'échelon provincial ainsi qu'à l'échelon national. L'analyse devrait d'abord examiner les services qui sont fournis dans le cadre du système public de soins de santé et ceux qui sont fournis par le secteur privé dans chaque province. Elle évaluerait ensuite si ces politiques entraînent des différences dans les services pour des groupes précis d'hommes et de femmes. Par exemple, il y a une tendance générale dans le secteur des soins de santé qui est d'effectuer les recherches en soins de santé principalement sur les hommes, malgré le fait que la physiologie et les conditions socioéconomiques différentes des hommes et des femmes puissent vouloir dire des différences importantes tant dans la façon qu'une maladie se présente que dans le succès de thérapies précises. Dans ce cas, les analystes devraient vérifier s'il existe des preuves qui indiquent si une industrie de la santé dirigée par le secteur privé entraînerait un changement positif dans cette pratique, ou si elle maintiendrait ou renforcerait les tendances passées.

### ***Incidence prévue sur des groupes démographiques précis (en-tête 6)***

Analysez ce qui peut être prévu étant donné que les soins primaires seront touchés par la politique. Soyez explicites quant aux critères choisis pour évaluer si cette incidence est négative ou positive. Dans certains cas, ces effets peuvent être évidents tandis que dans d'autres, vous ne pourrez qu'émettre des hypothèses quant à l'incidence probable, puis attribuer des fonds pour d'autres essais ou la surveillance (Weideman 1994). Une catégorie analytique importante à inclure est l'incidence que la politique proposée est susceptible d'avoir sur l'accès qu'ont les hommes et les femmes de groupes démographiques précis aux ressources dont ils ont besoin pour fonctionner dans un secteur particulier ou dans un domaine de leur vie, et la façon dont ces changements pourraient influencer sur leurs principaux rôles de genre.

Les personnes qui ont participé au groupe de concertation national ont aussi recommandé ce qui suit.

- Mettez à l'essai au préalable les indicateurs non regroupés selon le sexe qu'on a utilisés pour mesurer les répercussions éventuelles et réelles de la politique pour vous assurer qu'ils mesurent les aspects voulus de l'incidence.
- Faites des mesures de suivi à des intervalles pertinents par rapport à la politique, au secteur et aux groupes d'intérêt.
- Voyez s'il y a d'autres facteurs qui pourraient influencer sur les changements notés.

### **Exemple**

Une incidence évidente d'une position stratégique en matière de politique de l'OMC qui favorise la privatisation du secteur des soins de santé est qu'il s'ensuivrait probablement une augmentation des possibilités d'affaires à la fois pour les petites comme les grandes entreprises oeuvrant dans le domaine de la santé. Compte tenu que les femmes sont les plus actives dans le secteur des soins de santé, il s'ensuivrait probablement de nouvelles possibilités d'affaires pour les femmes d'affaires et accroître leur contrôle sur les moyens de production. Il pourrait aussi s'ensuivre la création de nouveaux emplois pour les travailleuses du secteur. D'autres soutiendraient qu'un système de santé privatisé signifierait que, en tant que consommatrices, certains groupes de femmes, en particulier les pauvres, auraient beaucoup moins accès à des soins de santé que ce qui leur est possible d'avoir en vertu d'un système de soins de santé public, ce qui pourrait entraîner une diminution du pouvoir et de la qualité de vie des femmes. Des initiatives de cueillette de données vérifieraient ces deux hypothèses et des organisations pourraient alors utiliser les résultats pour soutenir leur contribution à l'élaboration de positions canadiennes officielles en ce qui concerne l'OMC.

### **Répercussions non intentionnelles**

S'il y a des répercussions non intentionnelles, définissez-les de façon explicite ici. Parfois, l'incidence ne sera pas un résultat direct de la politique en cours d'analyse, mais elle en sera un résultat indirect.

### **Exemple**

Une politique commerciale qui prévoit des incitatifs fiscaux spéciaux pour les investisseurs étrangers peut dépendre d'une augmentation des impôts nationaux dans d'autres secteurs ou de réductions des programmes gouvernementaux afin de compenser la diminution proposée dans les recettes fiscales nécessaires pour appuyer la politique. Ces augmentations d'impôts ou ces compressions de programmes peuvent avoir une incidence négative quant au consommateur ou à la consommatrice, au ménage ou à la personne soignante membre de la famille. Par conséquent, il faut les mentionner dans l'évaluation. C'est un aspect particulièrement critique dans le débat sur les soins de santé étant donné que les compressions dans les services publics entraînent généralement une charge de travail accrue pour les femmes quant au ménage puisque les Canadiennes fournissent la plupart des soins de santé reliés au ménage.

### ***Mesures d'atténuation requises (en-tête 7)***

Décrivez d'autres plans d'action que les institutions chargées de l'élaboration et de la mise en oeuvre de la politique commerciale peuvent prendre pour faire en sorte que la politique



proposée contribue à l'égalité entre les sexes ou atténue toute répercussion négative éventuelle de la politique sur n'importe lequel des groupes cibles identifiés.

Tel que l'ont discuté les personnes qui ont participé au Groupe de concertation national, une autre solution est de suggérer des changements à la politique qui entraîneraient un résultat positif pour le groupe démographique en question par opposition à seulement apporter des modifications sur une stratégie d'atténuation. Ces personnes ont aussi recommandé que si une analyse indique qu'une politique aura une incidence négative, une analyse coûts-avantages s'impose probablement. Il faudrait évaluer tous les changements proposés à la politique pour déterminer s'il y a aussi des résultats négatifs.

### **Exemple**

Si le gouvernement du Canada a décidé d'adopter une position favorable au secteur privé en ce qui concerne l'AGCS et les services de soins de santé, et que les recherches ont indiqué que cela entraînerait une diminution de l'accès à des types précis de services tels que les tests IRM, il serait nécessaire de trouver des stratégies pour veiller à ce que les groupes économiquement faibles continuent à avoir un accès équitable aux soins de santé. Il s'agit d'un aspect particulièrement critique étant donné qu'il y a un nombre disproportionnellement élevé de femmes parmi les pauvres au pays.

### **Lignes directrices concernant la liste de vérification des groupes démographiques**

Les analystes peuvent se poser les questions suivantes lorsqu'ils élaborent leur propre cadre d'analyse. Ces questions représentent les répercussions typiques d'une politique sexospécifique dans le cas de rôles de genre ou de groupes démographiques précis et pourraient être facilement adaptées pour correspondre aux enjeux cernés ci-dessus dans le secteur des soins de santé. Elles se fondent sur la prémisse voulant qu'il y a une répartition générale du travail selon le sexe dans laquelle les rôles sexospécifiques des hommes et des femmes dans chaque société ou culture aident à déterminer le genre de travail des hommes et des femmes, sa rémunération ou même s'il est rémunéré. Elles vous demandent d'examiner cette répartition du travail en fonction des domaines de production, de reproduction et de nature socio-politique. Dans le présent cas, le travail de production renvoie à toute forme de travail — rémunéré ou non — que les hommes et les femmes exécutent pour subvenir à leurs besoins et à ceux de leur famille ou de leurs personnes à charge. Le travail dans le domaine de la reproduction renvoie à toutes les tâches nécessaires pour prodiguer des soins à la famille ou pour faire l'entretien de la maison. Le travail de nature socio-politique renvoie au temps consacré aux activités bénévoles, axées sur la collectivité ou d'ordre politique local.

Bien que cette répartition du travail diffère d'un pays à l'autre, même dans ceux présentant un indicateur des disparités entre les sexes dans le développement humain (IDSDH) qui est élevé selon les Nations Unies,<sup>21</sup> des tendances distinctes d'une répartition du travail selon le sexe surviennent dans certains secteurs économiques et dans les secteurs du domaine de la reproduction et socio-politique. Voilà pourquoi il est important d'examiner chaque groupe démographique des deux points de vue, celui des hommes et celui des femmes. Les questions de la ligne directrice concernant la liste de vérification se fondent sur cette répartition du travail selon le sexe et sur la prémisse voulant que le temps est une denrée rare que l'on ne

peut pas dupliquer. Par conséquent, l'incidence de la politique sur le temps consacré dans chaque secteur et par chaque groupe d'intérêt est un facteur important de l'analyse.

Pour chaque groupe démographique, il est important de répondre à toutes les questions pertinentes pour les hommes et les femmes. Cependant, ce ne sont pas toutes les questions qui devront nécessairement avoir une réponse chaque fois que vous effectuez une analyse comparative entre les sexes d'une politique commerciale. Vous devrez choisir les questions les plus pertinentes pour les groupes d'intérêts avec lesquels vous travaillez. Le nombre que vous utiliserez dépendra de la quantité de données non regroupées selon le sexe qui sont disponibles et des ressources pour la recherche et l'analyse. Lorsqu'on ne dispose pas de données, l'analyse, par nécessité, devra chercher à déterminer principalement si la politique aura une incidence négative ou positive sur les groupes d'intérêts concernés et pourquoi.

### ***Les femmes et les hommes en tant que consommateurs***

- Est-ce que cette politique est susceptible d'influer sur les prix dans ce secteur?
- Est-ce que, dans ce secteur, ce sont les hommes ou les femmes qui prennent les principales décisions en matière de consommation ou qui influent sur ces décisions?
- Selon vous, quelle serait l'incidence d'une augmentation des prix des biens de consommation primaires sur les finances des particuliers et de la famille? Par exemple, est-ce qu'il y aura probablement une incidence sur les niveaux de nutrition de la famille ou les importants achats de consommation et les ratios épargne/endettement?
- Quelle serait l'incidence probable d'une diminution des biens de consommation primaires dans ce secteur sur les finances des particuliers et de la famille?
- Quelles sont les priorités des hommes et des femmes en ce qui concerne la consommation dans ce secteur? Sont-elles différentes?
- Est-ce que ces changements stratégiques sont susceptibles d'influer sur le temps qu'il faut pour obtenir des biens de consommation primaires dans ce secteur?
- Est-ce que ces changements stratégiques sont susceptibles d'influer sur le fait de savoir si ce sont les hommes ou les femmes qui font la majorité des achats dans ce secteur?
- Est-ce que cette politique aura une incidence sur le pouvoir de consommation des hommes et des femmes?
- Est-ce que cette politique est susceptible d'accroître ou de réduire le temps qu'il faut aux hommes et aux femmes pour acheter des biens de consommation primaires dans ce secteur?

### ***Les femmes et les hommes comme personnes soignantes membres de la famille***

- Est-ce que cette politique est susceptible d'entraîner une augmentation ou une diminution quelconque du temps que les hommes et les femmes doivent consacrer aux soins à

prodiguer à la famille (ce qui comprend les soins aux enfants et aux aînés, la préparation des repas, les soins de santé en milieu familial, l'éducation et le tutorat des enfants, la supervision des activités récréatives et sportives, etc.)?

- Est-ce que cette politique est susceptible d'entraîner une augmentation ou une diminution quelconque dans le temps que les hommes et les femmes doivent consacrer aux soins de la maison (ce qui comprend l'entretien de la maison, le nettoyage, le travail dans le jardin, l'élimination des déchets domestiques, le paiement des comptes de services publics, le loyer et l'hypothèque, etc.)?
- Est-ce que cette politique est susceptible d'entraîner des changements dans les rôles de genre ou la répartition du travail dans le domaine de la reproduction entre les hommes et les femmes?
- Est-ce que cette politique est susceptible de faire en sorte que les hommes ou les femmes, ou les deux, ont plus de pouvoirs en ce qui concerne les questions domestiques?

#### ***Les femmes et les hommes en tant que travailleurs***

- Est-ce que cette politique est susceptible d'entraîner des changements dans les conditions de travail ou de rémunération des hommes et des femmes?
  - Y aura-t-il probablement une augmentation du travail à temps partiel ou à temps complet pour l'un et l'autre des deux sexes?
  - Y aura-t-il probablement une augmentation ou une diminution de la sécurité d'emploi pour l'un ou l'autre des deux sexes dans ce secteur?
  - Y aura-t-il probablement une augmentation ou une diminution dans les postes syndiqués dans ce secteur suite à cette politique?
  - Est-ce que les travailleurs de ce secteur gagnent plus, moins, la même chose en raison de cette politique?
- Est-ce que cette politique est susceptible d'entraîner une diminution ou une augmentation des perspectives d'emplois pour les hommes et les femmes dans ce secteur?
- Si elle mène à la création de nouveaux emplois pour les hommes ou les femmes, ou les deux, quelle est la qualité de ces emplois (conditions de travail, statut, niveau, rémunération, etc.)?
- Est-ce que cette politique est susceptible de donner aux hommes ou aux femmes, ou aux deux, un plus grand contrôle sur leur revenu?
- Est-ce que cette politique est susceptible de faire augmenter, de faire diminuer ou de maintenir le niveau du travail non rémunéré chez les hommes et les femmes dans les entreprises et les exploitations commerciales familiales?
- Est-ce que cette politique est susceptible d'entraîner une augmentation, une diminution ou le maintien des niveaux de prise de décisions des travailleurs et des travailleuses dans ce secteur?

- Est-ce que cette politique est susceptible d'entraîner une augmentation, une diminution ou le maintien des heures travaillées par les hommes et les femmes dans ce secteur?

### ***Les femmes et les hommes en tant que gens d'affaires***

- Est-ce que cette politique est susceptible d'apporter des changements dans l'accès des entreprises dirigées par des hommes et des femmes au crédit, à la technologie, à l'information sur les marchés, à l'éducation et à la formation ainsi qu'aux finances?
- Est-ce que cette politique est susceptible d'entraîner une augmentation ou une diminution des ventes de la compagnie pour les hommes ou les femmes?
- Est-ce que cette politique est susceptible d'entraîner une augmentation ou une diminution du temps qu'il faut aux hommes ou aux femmes pour exploiter l'entreprise?
- Est-ce que cette politique est susceptible d'entraîner une augmentation ou une diminution des possibilités d'affaires à l'échelle internationale pour les entreprises dirigées par des femmes ou celles dirigées par des hommes?

### **Résumé**

Cet outil d'analyse comparative entre les sexes est censé être souple. Les analystes et les organisations qui l'utilisent peuvent l'adapter comme ils l'entendent pour qu'il corresponde au secteur dans lequel ils travaillent ou pour l'agencer à d'autres modèles d'analyse comparative entre les sexes ou d'analyse de la politique commerciale, notamment le Harvard Analytical Framework ou le Empowerment and Equality Framework, que l'on a décrits plus haut. Ils visent principalement à aider les analystes à élaborer les questions qu'ils doivent poser pour pouvoir effectuer une analyse comparative de base entre les deux sexes relativement à la politique commerciale internationale.

Bien qu'il ne soit pas possible d'obtenir toutes les données regroupées selon le sexe et dont on a besoin pour une analyse détaillée, les analystes peuvent soit prendre des mesures pour présenter d'autres options de comparaison ou effectivement réaliser une forme d'analyse qualitative. Parfois, lorsqu'il manque des données, il y a un risque que les résultats seront spéculatifs. Cependant, il arrive souvent que ces spéculations puissent être appuyées par des données provenant de situations semblables dans d'autres pays ou secteurs, ou qu'on puisse les utiliser pour soulever des questions importantes que les décideurs sont susceptibles de ne pas avoir examinées en ce qui concerne la politique commerciale. Le cadre d'analyse peut également servir comme outil permettant d'indiquer quelles sortes d'analyse les décideurs doivent faire eux-mêmes pour préciser les répercussions d'une politique équilibrée sur le plan des sexes.

Une personne qui a participé au Groupe national de concertation a fait remarquer que les cadres d'analyse comparative entre les sexes élaborés pour les projets de développement international et l'analyse socio-politique peuvent être aussi détaillés qu'utiles comme point de départ pour les personnes concernées au premier chef par la politique commerciale. À la place, il se peut que l'on doive mettre l'accent sur une plus grande visibilité des activités

économiques des femmes, de sorte que les données puissent être alimentées dans les mécanismes liés à la politique commerciale (p. ex., données non regroupées selon le sexe sur les entreprises appartenant à des femmes — formelles et informelles — et leurs activités d'exportation en ce qui concerne les biens et les services). Cela permettrait des analyses plus fines à l'égard des secteurs qui enregistrent une croissance ou qui subissent des répercussions négatives en raison (peut-être) d'une politique commerciale. Pour prendre une décision à cet égard, il faut une évaluation secteur par secteur d'accords commerciaux précis de l'OMC qui font l'objet d'une analyse. Le comité conjoint pourrait utiliser le cadre d'analyse sexospécifique et de la politique commerciale comme premier guide pour déterminer s'il est nécessaire de procéder à une analyse comparative entre les sexes d'abord ou de cerner les domaines où il doit chercher à obtenir une plus grande visibilité par la cueillette de types précis de données non regroupées selon le sexe.<sup>22</sup>

Dans l'outil d'analyse comparative entre les sexes que nous avons présenté, une prémisse sous-jacente est que l'incidence d'une politique commerciale n'est pas strictement économique. Au contraire, elle a une incidence sur un vaste éventail d'interactions humaines. Par conséquent, nous déclarons que l'élaboration d'une politique commerciale doit adopter une approche plus holistique de l'analyse économique qu'elle ne le fait en ce moment. Autrement dit, les analystes devront inclure des variables telles que l'âge, le sexe, la classe, le lieu géographique et les rôles et les relations entre les sexes au moment de déterminer l'incidence éventuelle de la politique proposée. En général, il est nécessaire de donner un visage plus humain à une politique commerciale internationale. D'un point de vue du développement durable, en bout de ligne ce n'est pas seulement une question d'argent, c'est aussi une question d'égalité et de sécurité humaine.

Une analyse comparative entre les sexes constitue un outil que les responsables du commerce peuvent utiliser pour dégager et mettre en évidence ce visage humain et aider à élaborer une forme d'analyse économique plus générale. Il est particulièrement important de recourir à l'analyse comparative entre les sexes comme outil d'élaboration d'une politique commerciale car la plupart des responsables du commerce et des travailleurs dans le domaine ne voient pas le commerce et les femmes comme étant inextricablement reliés. L'utilisation de l'analyse comparative entre les sexes, pour appuyer le processus d'élaboration des politiques commerciales, démontre très clairement l'existence de ces liens. Elle ajoute aussi la dimension humaine à la politique commerciale et, en bout de ligne, elle aidera à rendre la politique commerciale plus efficace pour ce qui est d'atteindre son objectif global — soit celui d'une augmentation du développement durable et de la prospérité pour toute la population.

## **7. RÉACTION DU GROUPE DE CONCERTATION AUX MODÈLES DE DÉFENSE DES DROITS DES FEMMES ET DU COMMERCE ET D'ANALYSE COMPARATIVE ENTRE LES SEXES AXÉE SUR LE COMMERCE**

### **Méthodologie**

Kartini International a tenu une série de groupes de discussion ou de concertation en ligne afin de vérifier le projet de modèle de défense de l'égalité entre les sexes et l'OMC et le projet de modèle d'analyse comparative entre les sexes axée sur le commerce. Les groupes de discussion et de concertation ont eu lieu en français et en anglais pendant quatre semaines à la fin de mars et au début d'avril 2003.

La liste d'invitation couvrait un choix caractéristique de représentants et de représentantes des secteurs public, privé, civil et universitaire, qui reflétait également la diversité de la population canadienne. Par la suite, 175 organisations et personnes choisies intéressées aux questions liées à l'égalité entre les sexes et le commerce ou au travail de défense des droits auprès de l'OMC ont reçu des invitations. Chaque personne ou organisation invitée a reçu un résumé du projet de modèle de défense des droits de l'égalité entre les sexes et l'OMC ainsi que du projet d'outil d'analyse comparative entre les sexes axée sur le commerce de sorte que même si elles n'avaient pas choisi de participer, l'annonce de la création du groupe de discussion ou de concertation susciterait une plus grande sensibilisation aux questions liées à l'égalité entre les sexes et le commerce à l'OMC et dans le contexte canadien. Elles ont aussi reçu un document d'information résumé sur les principaux enjeux liés à l'égalité entre les sexes à l'OMC. On a alors pris note des commentaires et observations du Groupe de concertation national et, dans la mesure du possible, on les a réintégrés dans les modèles de défense et d'analyse comparative entre les sexes.

Au total, 76 personnes se sont inscrites sur le site Web de l'OMC et l'égalité entre les sexes, 22 participants et participantes s'inscrivant précisément au groupe de discussion en français (28 pour 100) et 54 (72 pour 100) au groupe en anglais. De ce nombre, 43 (56,5 pour 100) provenaient de groupes de la société civile, 13 (17 pour 100) des secteurs privé et universitaire et 10 (13 pour 100) du secteur public. Le taux de réponse total a été de 43 pour 100 en ce qui concerne la liste d'invitation. Le site a été monté de telle sorte que si les gens le voulaient, leur identité ne serait pas affichée sur le babillard.

Le groupe discussion ou de concertation était affiché sous la forme d'un babillard et comportait des salons par sujets précis. Les sujets affichés pour le groupe de discussion dans les deux langues comprenaient :

- le projet de modèle canadien de défense de l'égalité entre les sexes et l'OMC;
- le projet de modèle d'analyse comparative entre les sexes axée sur le commerce;
- des questions liées aux deux sexes à l'OMC;
- les efforts de défense déployés par le Canada relativement à l'OMC et l'égalité entre les sexes et l'OMC.

Au début, on a créé des salons thématiques distincts pour les secteurs privé, public, civil et universitaire, mais en se fondant sur les premières observations des membres d'un échantillon pour essai, on a réduit le nombre de sujets afin de simplifier le processus.

Les groupes de discussion ou de concertation ont connu un lent départ, en partie à cause du début de la guerre entre les É.-U. et l'Irak, qui a monopolisé l'attention du public de différentes façons pendant les deux premières semaines des groupes de discussion et de concertation. Cependant, à la fin de la période de quatre semaines, il y avait eu 474 visites sur le site, la ventilation selon l'intérêt étant la suivante<sup>23</sup>:

- salon thématique traitant du projet de modèle canadien de défense de l'égalité entre les sexes et l'OMC : anglais – 149/ français – 122;
- salon thématique traitant du projet de modèle d'analyse comparative entre les sexes axée sur le commerce : français – 138/ anglais – 150;
- les questions d'égalité entre les sexes à l'OMC : anglais – 230/ français – 162;
- les efforts de défense des droits déployés par le Canada au sujet de l'OMC et de l'égalité entre les sexes : français – 122/ anglais – 122.

Toute proportion gardée, les participantes et participants francophones ont été plus actifs. Le sujet général des questions d'égalité entre les sexes à l'OMC a aussi suscité plus de discussions et d'attention. En tout, on a compté 15 réponses affichées dans le salon traitant de ce sujet. Il s'agit d'un taux de réponse de 19,7 pour 100 des participantes et participants réels au processus des groupes de discussion ou de concertation.

Les commentaires provenaient également des secteurs privé, civil et universitaire. Une invitée du secteur public a envoyé un courriel marquant son intérêt, mais indiquant qu'on ne l'avait pas autorisée à formuler de commentaires dans un forum public de cette nature sur des questions stratégiques. Compte tenu de la taille relativement petite du groupe de réponse, les principaux commentaires ont été résumés sans que l'on fasse une distinction de l'origine sectorielle des répondantes et répondants.

## **Résumé des réponses**

### ***Réponses au projet de modèle de défense de l'égalité entre les sexes, du commerce et de l'OMC***

- Tout comité conjoint, groupe de travail ou conseil consultatif qui pourrait être créé devra être multisectoriel et avoir une certaine incidence (c.-à-d. accès direct aux décideurs et aux rédacteurs de politiques sans rendre de comptes).
- La plupart des femmes d'affaires canadiennes ne savent même pas ce qu'est l'OMC à moins qu'elles ou leurs entreprises aient été touchées directement par une décision ou une politique de l'OMC. Par conséquent, un énorme effort d'éducation doit être fait pour obtenir un apport de qualité dans le processus d'intégration des considérations liées à l'égalité des sexes et l'OMC.

- Pour pouvoir se faire entendre au niveau macro, il faudrait un investissement en temps et efforts, ce qui est habituellement au-delà de la capacité de la plupart des petites entreprises dirigées par des femmes. Pour demeurer une force positive déterminée dans une collectivité, il faut parfois plusieurs échecs avant de réussir, en particulier lorsqu'il faut équilibrer les demandes de la famille et de rares ressources économiques avec une vision personnelle.
- Il est peut-être irréaliste de s'attendre à ce que chaque secteur contribue de la même façon au coût d'un comité conjoint.
- À mesure que la politique commerciale devient de plus en plus complexe, de nombreux secteurs devront s'impliquer de sorte qu'un comité composé uniquement de représentantes et de représentants de CFC et du MAECI risquent de constituer une base trop étroite. Il serait utile d'investir dans la création d'un réseau horizontal de personnes défendant l'égalité entre les deux sexes dans les ministères fédéraux clés (Agriculture, Industrie, Santé, Immigration, Ressources humaines, Environnement, ACIDI et MAECI).
- Il serait peut-être utile de compter sur un hôte non gouvernemental, universitaire (c.-à-d. « neutre ») pour ceci, ou sur un mécanisme gouvernemental qui est en retrait de la politique interministérielle (p. ex., le Centre canadien de gestion).
- Une autre question est de savoir s'il faut joindre d'autres initiatives d'organisations de la société civile qui essaient d'influer sur la politique commerciale, et comment le faire.
- Il faut établir solidement le bien-fondé des raisons pour lesquelles le Canada devrait promouvoir l'intégration des considérations liées aux deux sexes à l'OMC et déployer de plus grands efforts pour s'attaquer aux considérations liées à l'égalité entre les deux sexes dans son propre processus décisionnel concernant le commerce.
- Est-ce que la participation à ce forum permettra la promotion d'opinions contraires à l'OMC?
- Le Canada devrait reconfirmer son principe de responsabilité sociale et imprégner ses politiques et sa défense des droits de valeurs de justice et d'équité.
- Le modèle ne comporte pas un rôle pour le Parlement ou ses comités (CPAECI ou n'importe quel comité sénatorial). Les deux disposent de ressources pour appuyer une recherche axée sur la politique, et les deux s'intéressent à la politique commerciale.
- Un désavantage d'une présidence par roulement est la probabilité d'un programme par roulement.
- Élaborer, mettre en oeuvre et évaluer la politique est une fonction d'un gouvernement qui est informé et conseillé ainsi que surveillé par un groupe plus vaste. Le financement dans le cadre de ce genre de travail devrait provenir du gouvernement, en particulier pour éviter l'apparence ou la possibilité de partialité (p. ex., si une société donatrice assume la grande



partie du financement). Il est également important que les résultats de ce travail soient à la disposition du public.

- De nombreux ministères et paliers de gouvernement sont attirés dans la politique commerciale de sorte qu'il pourrait être contre-productif de se limiter au MAECI, à IC et à CFC. Il serait difficile de communiquer les répercussions intérieures de la politique si Ressources humaines et Développement des compétences Canada, Santé Canada et Agriculture et Agroalimentaire Canada étaient exclus des discussions. À un moment donné, il sera important de faire le lien avec les administrations provinciales et municipales (p. ex., au moment de discuter des répercussions de l'AGCS).

### ***Réponses au projet de modèle d'analyse comparative entre les deux sexes axée sur le commerce***

Outre les commentaires formulés par le Groupe de concertation national et déjà intégrés au modèle d'analyse comparative entre les deux sexes, parmi les autres observations du groupe de concertation, mentionnons :

- Pour utiliser ces types d'outils, il doit y avoir un certain niveau de sensibilisation de l'OMC — qu'il y a même des questions liées à l'égalité entre les sexes, ce qu'est une politique commerciale et dans quelle mesure elle nous touche ainsi que nos entreprises. Nous n'avons pas encore un organisme national destiné aux femmes d'affaires qui peut vraiment utiliser ces sortes d'outils de façon efficace.
- L'élément moteur derrière notre organisation est notre marché — les femmes entrepreneuses. Par conséquent, tout renseignement que nous recueillons et qui nous permet de mieux connaître et comprendre les segments de notre marché est avantageux.
- Si une analyse indique qu'une politique aura une incidence négative, une analyse coûts-avantages s'impose probablement. Il faudrait évaluer tous les changements proposés à la politique afin de déterminer s'il y a des résultats négatifs possibles.
- En mettant en application l'analyse stratégique, parmi les autres caractéristiques à prendre en compte (en plus de l'âge, du lieu géographique et des niveaux de scolarité, tel qu'il a été indiqué), mentionnons le revenu, la situation de famille, la qualité de parent et les niveaux d'expérience du secteur.
- Les cadres d'analyse comparative entre les sexes élaborés pour des projets de développement international et une analyse des politiques sociales risquent d'être trop détaillés pour être utiles comme point de départ pour les personnes qui s'occupent de politique commerciale. Il faudrait peut-être plutôt mettre l'accent sur une plus grande visibilité des activités économiques des femmes de sorte que des données puissent être fournies aux mécanismes d'une politique commerciale (p. ex., les données non regroupées selon le sexe au sujet des entreprises appartenant à des femmes, tant officielles qu'officieuses) et des analyses plus pointues peuvent être effectuées sur les secteurs qui enregistrent une croissance ou subissent des répercussions négatives comme un résultat (possible) de la politique commerciale.

- Il existe une documentation de plus en plus grande sur les répercussions de la libéralisation du commerce dans certains secteurs, dans certains pays. Les études de recherche financées par CFC devraient contribuer à une meilleure compréhension d'un certain nombre des répercussions au Canada.
- Le modèle d'analyse devrait viser à éliminer les répercussions (négatives) du commerce sur les femmes. Il semble que ce ne soit pas suffisant pour les atténuer étant donné que cela suppose l'acceptation d'un seuil de tolérance.
- Il est essentiel de jeter des points efficients de sorte que les questions et les politiques sociales ne soient plus considérées en marge des questions que l'on considère maintenant dominantes, comme le commerce. Les groupes traitant des inégalités entre les sexes ne devraient pas travailler isolément, ils devraient partager un objectif commun – briser la ghettoïsation.
- L'outil d'analyse est très bien fait. On pourrait s'en servir pour réfléchir aux répercussions différenciées des politiques telles que les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC). Cela donnerait de bons résultats.
- C'est une excellente idée de différencier les hommes des femmes, et de faire cette distinction chez les femmes elles-mêmes en fonction de leurs différents rôles. La liste de vérification à la fin est très utile pour réfléchir aux répercussions possibles.
- Il serait peut-être utile de présenter d'autres concepts d'analyse comme « l'accès aux ressources » et « la maîtrise des ressources ». Cela pourrait aider les gens à penser à la façon dont les producteurs et productrices, par exemple, pourraient avoir un niveau différent d'accès aux ressources, comme le crédit ou des terres (que ce soit en raison des lois, de la tradition ou de leurs positions socioéconomiques).
- L'idée d'un comité conjoint pour effectuer des analyses comparatives entre les deux sexes est intéressante. Une mise en garde s'impose toutefois en ce qui concerne la reddition de comptes, la transparence et le renforcement des capacités au sein du gouvernement. Est-ce que les données sur les analyses qui sont effectuées seraient disponibles pour que d'autres puissent aussi les analyser? Est-il possible également d'examiner des mécanismes visant à développer la capacité dans des ministères pour que ces derniers effectuent leurs propres analyses d'impact?

### ***Réponses aux questions liées à l'égalité entre les deux sexes à l'OMC***

Les personnes ne prennent probablement conscience des questions liées à l'égalité entre les sexes et le commerce lorsqu'elles se rendent compte que cela a une influence directe sur elles-mêmes ou leur entreprise.

- En ce qui concerne les liens entre l'environnement, l'égalité entre les sexes et le développement, il existe deux grandes préoccupations pour ce qui est des répercussions de l'égalité entre les sexes de l'OMC. La première concerne le fait que les politiques visant à protéger les droits des femmes et l'environnement sont considérées comme une

discrimination commerciale. La préservation de la biodiversité est essentielle à la survie des humains et comporte une importance particulière en ce qui concerne la vie des femmes du Sud vivant en milieu rural. Je ne me suis pas tellement penchée sur les répercussions de l'égalité entre les sexes de l'OMC au Canada, mais je suis solidaire des femmes du Sud qui, en de nombreux endroits, sont les principales productrices d'aliments et pourvoyeuses de soins. L'érosion de la biodiversité les touche et a une incidence sur leur gagne-pain et celui de leur famille d'une façon particulière. Par exemple, plus la forêt est riche et diversifiée, plus il est facile aux femmes de fournir à leur famille le bois de chauffage et les autres ressources nécessaires, et plus elles ont de temps à consacrer à d'autres activités, peut-être même génératrices de revenu. À l'inverse, la déforestation peut mener à une rareté de l'eau, ce qui complique aussi la vie pour les femmes chargées de trouver de l'eau.

- Une deuxième préoccupation connexe est que les ADPIC réifient la connaissance de l'environnement, qui est différenciée socialement selon le sexe et d'autres secteurs. La répartition du travail selon le sexe, les droits de propriété, les processus décisionnels et les perceptions de l'environnement façonnent tous la connaissance locale ainsi que l'utilisation et la gestion des ressources naturelles. En de nombreux endroits, les femmes sont d'importantes sources de connaissances environnementales. Cependant, le système des brevets, qui permet à des sociétés de breveter des semences et d'autres matériaux génétiques, est dans une grande partie inaccessible aux femmes, principalement en raison d'un manque de fonds, mais aussi parce qu'un grand nombre d'entre elles n'ont pas reçu l'instruction nécessaire pour les aspects juridiques très complexes du système. Non seulement on enlève les connaissances aux femmes, surtout les femmes indigènes, mais en plus elles portent une grande part du fardeau lorsque, soudainement, elles ne peuvent plus se permettre d'acheter les plantes qu'elles ont traditionnellement fait pousser. Le Canada devrait préconiser que l'on s'abstienne de breveter les plantes médicinales et les produits agricoles essentiels, et il devrait favoriser la création d'un système de reconnaissance des droits de propriété intellectuelle plus respectueux des cultures et des régimes économiques non occidentaux.

### ***Réponses aux questions de facilitation des modérateurs***

Qu'est-ce qui constitue un service qui devrait être fourni par le secteur public et, par conséquent, protégé de la privatisation?

Qu'est-ce qui constitue une discrimination commerciale et quels sont les services essentiels fournis publiquement qui devraient être exemptés de l'examen de l'OMC?

- L'éducation, la santé et l'eau sont trois services qui devraient être fournis par le secteur public et être protégés de la privatisation commerciale. Notre expérience en Tanzanie a démontré que dans le cas de l'éducation, la privatisation a mené à la création d'un système d'éducation à trois paliers, un pour les riches et puissants, un pour la classe moyenne et un pour la majorité, qui est pauvre et sans pouvoir. La majorité des enfants, tant en milieu rural qu'urbain, fréquentent des écoles publiques qui n'ont pas les ressources nécessaires et dont le rendement est faible.

- La privatisation dans le domaine de l'éducation a eu pour résultat que le fossé s'est élargi entre les « nantis » et les « moins nantis » pour ce qui est d'avoir un accès à des écoles de qualité et elle a contribué à la formation de classes. Les efforts déployés par les intellectuels et d'autres membres de la classe moyenne ont été détournés des pressions exercées pour améliorer le système d'écoles publiques. À la place, ces personnes ont inscrit leurs enfants dans les meilleures écoles privées.
- Quant à la deuxième question, les services sociaux de base devraient être exemptés de l'examen de l'OMC. L'éducation, la santé et l'eau sont des biens publics. Ils fournissent des services qui représentent le droit de tous les citoyens et citoyennes, sans égard au milieu urbain-rural, à la classe, au sexe, à la race ou à la religion. Historiquement, des systèmes de prestation publics forts ont constitué le seul mécanisme permettant d'atteindre l'équité et la justice dans la prestation de ces services dans les pays développés et en voie de développement.

Est-il nécessaire d'adopter une approche davantage axée sur les droits dans la politique commerciale canadienne en ce qui concerne l'OMC?

- Les droits et les responsabilités (personnelles et collectives) devraient aller de pair. Évidemment, il est essentiel de reconnaître et de garantir le respect des droits de la personne. Cependant, sans une sensibilisation accrue aux responsabilités individuelles et collectives, et si l'on ne cerne pas et ne définit pas ces responsabilités, il subsistera des rapports inégaux. Les droits et les responsabilités ne sont pas théoriquement différents pour les hommes et les femmes. Cependant, la position sociale et économique des gens dans la société, les mécanismes dont ils disposent et les rôles le plus souvent joués par les hommes et les femmes déterminent leur capacité d'exercer leurs droits et d'assumer leurs responsabilités. Comment est-ce que le Canada peut faire en sorte que des politiques nationales relatives aux accords commerciaux internationaux et régionaux n'aient pas une incidence négative sur les activités traditionnelles et nouvelles des femmes?
- Il faut de nouvelles priorités et des changements d'ordre structurel. Les valeurs que sont la justice, la dignité et l'égalité devraient orienter ces changements, ce qui ne peut se faire que par un processus de sensibilisation accrue et des outils de défense des droits de base. Il sera impossible d'y parvenir sans une volonté politique évidente, appuyée par des mécanismes.

## Résumé

Bien que la taille de l'échantillon ne permette pas de tirer des conclusions définitives, beaucoup plus de personnes ont visité ce groupe de discussion qu'il y en a qui ont fait effectivement des commentaires. Le nombre global d'inscriptions pour ce site était une indication qu'il y a encore des problèmes dont il faut s'occuper ou qui sont une préoccupation pour les groupes d'intérêts qui mettent l'accent sur les questions liées à l'égalité entre les sexes et le commerce à l'OMC. Globalement, le recours à un format électronique pour diriger un groupe de concertation n'a pas été la façon la plus optimale d'obtenir une rétroaction directe au sujet d'une question complexe. Cependant, cet outil a été très efficace pour

engendrer une plus grande sensibilisation aux principaux problèmes reliés à l'égalité entre les sexes et le commerce à l'OMC et pour rejoindre un échantillon représentatif de Canadiens et Canadiennes à l'échelon national.

Voici les principales suggestions des répondants en ce qui concerne les projets de modèle de défense des droits et d'analyse comparative des deux sexes comprenaient les suivantes.

***Modèle de défense des droits concernant l'égalité des sexes et l'OMC***

- Un modèle de défense des droits relié aux questions concernant l'égalité entre les sexes et l'OMC devra inclure un solide volet d'éducation en raison de la nature complexe du processus et du système de l'OMC, et le temps limité que d'éventuels participants et participantes à un comité conjoint ont à accorder à cette question.
- Le processus de défense des droits doit être ouvert aux points de vue divergents sur les principales questions liées à l'égalité entre les sexes et l'OMC, et inclure ce point de vue. Il doit aussi être accessible et redevable.
- Il faut une organisation neutre qui puisse agir en tant que premier lieu d'hébergement d'un réseau de défense des droits multisectoriel concernant l'égalité entre les sexes et l'OMC.
- La base gouvernementale doit être beaucoup plus vaste que seulement CFC et le MAECI. Elle devrait englober des administrations provinciales et municipales et inclure un rôle pour le Parlement ou ses comités (comme le CPAECI ou les comités du Sénat).
- Le financement pour ce genre d'initiative doit venir du gouvernement afin d'assurer une neutralité et une transparence étant donné que l'élaboration de la politique publique est une fonction du gouvernement.
- L'utilisation d'un mécanisme de présidence par roulement peut entraîner un manque de continuité dans le programme et les actions du comité conjoint.

***Modèle d'analyse comparative entre les deux sexes axée sur le commerce***

- Le modèle doit inclure une explication plus explicite des questions de contrôle et d'accès ainsi que des lignes directrices sur la façon dont on détermine les données non regroupées selon le sexe qui sont pertinentes et mettent en corrélation des aspects de la politique.
- Si une analyse indique qu'une politique aura une incidence négative, il faut également effectuer une analyse coûts-avantages. Cette situation s'appliquerait également à tous les changements proposés à la politique.
- Les indicateurs non regroupés selon le sexe qu'on a utilisés pour mesurer doivent être vérifiés au préalable afin de s'assurer qu'ils mesurent effectivement les aspects visés de l'incidence.<sup>24</sup>

- Le modèle d'analyse peut être un point de départ trop complexe pour certaines organisations.<sup>25</sup>
- Le modèle d'analyse représente un outil d'analyse comparative entre les sexes dont on a beaucoup besoin dans le secteur de la politique.
- Il est essentiel que différents ministères effectuent leur propre analyse comparative entre les sexes concernant la politique commerciale pour s'assurer que l'incidence totale de la politique commerciale est documentée et prise en compte et pour s'assurer que l'égalité entre les deux sexes n'est pas séparée comme un point d'intérêt particulier.<sup>26</sup>

## 8. RECOMMANDATIONS

Pour mettre sur pied une campagne efficace de défense des droits afin d'intégrer une perspective de genre dans les positions stratégiques du Canada à l'OMC, il faut la participation active des secteurs public, civil, privé et universitaire. Cependant, étant donné que le présent rapport de recherche porte principalement sur la politique publique, les recommandations qui suivent s'adressent à des ministères fédéraux précis.

Les recommandations se fondent sur :

- des renseignements et des enjeux soulevés lors d'entrevues avec des représentants et des représentantes du secteur public;
- l'apport des participants et participantes au groupe de concertation;
- les préoccupations soulevées par des organisations non gouvernementales canadiennes impliquées dans un travail de défense des droits auprès de l'OMC;
- la rétroaction sur l'outil d'analyse comparative entre les deux sexes de la part des principaux décideurs de l'OEA;
- un examen de la documentation existante sur les questions liées à l'égalité entre les sexes et le commerce à l'OMC et le processus de politique commerciale du Canada;
- l'expérience des chercheurs qui examinent un processus semblable auprès de l'APEC et du WLN et les résultats d'une évaluation récente de ce processus.

Cet ensemble de données et l'analyse ultérieure ont recommandé les plans d'action suivants.

### **Affaires étrangères et Commerce international**

Le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international a déjà joué un rôle actif dans la promotion et le soutien des questions d'intégration des considérations liées aux deux sexes dans les processus d'une politique commerciale et des négociations commerciales relativement à l'APEC et la ZLEA. Le ministère pourrait s'appuyer sur ses succès dans ce domaine en mettant en oeuvre les recommandations suivantes.

1. Les femmes ne sont pas suffisamment représentées à la table en ce qui concerne les consultations de l'OMC. Bien que le processus consultatif actuel du MAECI soit ouvert au public, il ne rejoint pas les Canadiennes en général et surtout des sous-groupe précis de Canadiennes. C'est d'ailleurs une indication que le MAECI doit évaluer les raisons de cette situation et élaborer une stratégie visant à faire en sorte qu'il y ait un plus grand apport de groupes représentatifs de Canadiennes dans le processus d'élaboration des positions stratégiques de l'OMC.
2. Il faut mettre sur pied un groupe consultatif multisectoriel sur l'égalité des sexes et le commerce en ce qui concerne les questions liées à l'égalité entre les sexes à l'OMC. Il pourrait s'agir d'un comité conjoint composé de représentants et représentantes des

secteurs public, privé, civil et universitaire. Chaque secteur pourrait contribuer au financement ou au fonctionnement du comité. Il faudrait que le financement de démarrage initial concernant la création et la coordination du comité provienne du secteur public étant donné que le processus de politique commerciale de l'OMC est, en bout de ligne, un processus gouvernemental et qu'il est dans une position clé pour faciliter le lancement de ce processus de consultation. Le comité conjoint devrait être structuré de façon à constituer un processus de rétroaction bidirectionnel semblable au Conseil consultatif d'Équipe Canada inc. Son incidence serait encore plus grande s'il pouvait être présidé par un haut fonctionnaire du MAECI.

Le Canada est un chef de file mondial en ce qui concerne les processus d'intégration des questions relatives aux femmes. Le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international pourrait aider le Canada à consolider activement sa position en tant qu'innovateur et chef de file mondial dans ce domaine en favorisant l'adoption d'une politique d'intégration des considérations liées aux deux sexes à l'OMC. Pour le faire de façon efficace et pour répondre aux préoccupations soulevées par les participants et participantes au groupe de concertation et d'autres groupes d'intérêts dans le domaine de la politique commerciale au Canada, le MAECI devrait également tenir compte des points suivants.

3. Adopter des mesures explicites d'intégration et d'analyse des considérations liées aux deux sexes dans tout ce qui touche l'élaboration des politiques commerciales du MAECI.
4. Rédiger un document d'information sur les principales questions d'égalité entre les deux sexes à l'intention des Canadiennes et Canadiens à l'OMC à afficher sur le site Web du MAECI afin de faciliter de plus grandes consultations auprès de la population canadienne sur ces questions.
5. Collaborer avec le bureau du développement et du commerce de l'ACDI pour élaborer une stratégie internationale visant à exercer des pressions en faveur de l'adoption de cette politique.
6. S'assurer que les délégations du Canada et les nominations à l'OMC sont équilibrées sur le plan des sexes et représentatives des secteurs public, privé, civil et universitaire.
7. Assurer un équilibre entre le soutien pour les intérêts des travailleuses et ceux des exportatrices dans le processus d'élaboration des politiques commerciales de l'OMC.

### **Industrie Canada**

Industrie Canada a déjà amorcé de nombreux programmes novateurs visant à appuyer les femmes entrepreneuses et exportatrices. Le ministère pourrait compléter ces programmes des façons suivantes.

1. Collaborer avec le MAECI afin d'élaborer des positions stratégiques intégrées concernant les deux sexes à l'OMC.



2. Continuer à financer la recherche sur des questions précises liées aux politiques commerciales et qui ont trait à l'expérience et à la situation des femmes entrepreneuses et exportatrices au Canada et accorder une attention particulière à la recherche sur l'incidence des politiques commerciales sur les exportatrices et les travailleuses.

### **Condition Féminine Canada**

Condition féminine Canada contribue au processus d'intégration des questions liées à l'égalité entre les sexes dans le processus des politiques commerciales en finançant divers projets de recherche reliés au commerce et à l'égalité entre les deux sexes, en tenant des consultations sur des sujets connexes auprès d'organisations de femmes au Canada et en coprésidant le Comité de promotion des femmes en commerce international avec le MAECI. Condition féminine Canada, à l'instar d'un grand nombre de ses ministères homologues dans les pays industrialisés et en voie de développement, a un mandat vaste et un budget relativement petit. Dans le contexte des ressources humaines et budgétaires, CFC doit tenir compte de la viabilité des aspects suivants.

1. Tenir une réunion de consultation de suivi avec les organisations de femmes canadiennes sur les questions de l'égalité entre les deux sexes et l'OMC.
2. Demander aux représentantes des organisations de femmes canadiennes lors de la réunion de consultation de suivi de nommer des représentantes non gouvernementales qui pourraient participer aux travaux du Comité de promotion des femmes en commerce international.
3. Utiliser ses propres pouvoirs d'influence pour encourager le MAECI à promouvoir un processus d'intégration des considérations liées aux deux sexes à l'OMC, et réaliser une analyse comparative entre les sexes des principales stratégies de l'OMC.
4. Travailler avec l'ACDI pour effectuer une analyse comparative entre les sexes de l'incidence éventuelle de l'Accord sur l'agriculture de l'OMC sur les hommes et les femmes dans les pays en voie de développement ainsi qu'au Canada.
5. Insister pour obtenir une plus grande reddition de comptes en ce qui concerne la mise en oeuvre de la politique d'analyse comparative entre les sexes par *tous* les ministères fédéraux et en particulier par le MAECI.
6. Continuer à travailler au soutien d'un réseau interministériel sur l'égalité des sexes et le commerce afin d'élargir la compréhension et l'intérêt dans ce domaine au-delà du MAECI et d'Industrie Canada.
7. Réaliser une analyse sur les points d'entrée les plus stratégiques afin d'influer sur le processus de l'OMC et d'intégrer les questions liées aux deux sexes et au commerce en collaboration avec l'ACDI, le MAECI, Industrie Canada et Agriculture et Agroalimentaire Canada.

## Agence canadienne de développement international

Il faut féliciter l'Agence canadienne de développement international d'avoir réussi à obtenir l'accord de l'OMC pour coprésenter un symposium OMC-ONG, Les femmes en tant qu'intervenantes économiques du développement durable, qui s'est tenu à Genève en juin 2003.<sup>27</sup> Il s'agit d'ailleurs d'un premier pas très important qui permettra d'obtenir que l'OMC prenne très au sérieux l'adoption d'une politique efficace d'intégration des considérations liées à l'égalité entre les deux sexes. Pour bénéficier de ce succès, on recommande que l'ACDI prenne en compte les points suivants.

1. Commander un document d'information sur les liens entre le commerce, l'égalité entre les sexes et la réduction de la pauvreté à distribuer aux représentantes et représentants pertinents de l'OMC et des pays.
2. Commander une analyse comparative entre les sexes des répercussions sur l'égalité entre les sexes et la réduction de la pauvreté des principaux accords de l'OMC à distribuer aux représentantes et représentants pertinents de l'OMC et des pays.
3. Commander une analyse des principaux points d'entrée stratégiques pour intégrer les considérations liées à l'égalité entre les deux sexes dans le processus de l'OMC.
4. Envisager de financer un projet de développement de concert avec d'autres donateurs bilatéraux qui collaboreraient avec des pays en voie de développement pour élaborer une approche qui tient compte du rôle des hommes et des femmes en ce qui concerne les négociations commerciales et l'élaboration de politiques commerciales à l'OMC.
5. Élaborer une politique sur l'égalité entre les deux sexes, le développement et le commerce qui pourrait s'appliquer aux projets pertinents financés par l'ACDI.

Par l'entremise de son bureau du développement et du commerce à Genève :

6. Continuer à aider le MAECI à identifier les pays qui seraient intéressés à appuyer une politique d'intégration des considérations liées à l'égalité des sexes à l'OMC et qui considèrent cette politique comme une priorité.
7. Continuer à cerner les points d'entrée les plus stratégiques pour intégrer les questions liées à l'égalité des sexes dans le processus de l'OMC.
8. Tenir une réunion avec les ambassadrices et les ambassadeurs aux vues similaires à l'OMC afin de discuter de stratégies internes que ces pays pourraient amorcer pour promouvoir une politique d'intégration des considérations liées à l'égalité entre les deux sexes au sein de l'OMC. Un principe d'organisation essentiel dans ce processus de défense des droits est que toute structure et initiative proposée doit venir des pays membres de l'OMC afin de veiller à ce que le modèle de travail qu'ils élaborent reflète le fonctionnement réel de l'OMC et soit crédible dans le contexte de l'OMC.

## **Agriculture et Agroalimentaire Canada**

Divers groupes d'intérêts ont indiqué que l'Accord sur l'agriculture de l'OMC aura probablement des répercussions sexospécifiques importantes. Par conséquent, on a laissé entendre qu'il est nécessaire pour Agriculture et Agroalimentaire Canada d'appuyer l'intégration systématique d'une perspective sexospécifique dans les positions relatives aux politiques commerciales à l'OMC par l'entremise des activités suivantes.

1. Adopter des mesures explicites d'intégration et d'analyse des questions liées à l'égalité des sexes dans son élaboration d'une politique commerciale agricole reliée à l'OMC.
2. Collaborer avec Condition féminine Canada pour élaborer et fournir une formation à tous ses agents commerciaux dans le domaine de la sensibilisation aux questions liées à l'égalité entre les sexes et de l'analyse comparative entre les sexes, l'accent étant mis sur une politique et le commerce.
3. Rédiger un document d'information sur les principales questions agricoles et liées à l'égalité entre les deux sexes à l'intention des Canadiens et des Canadiennes à l'OMC.
4. Réaliser une analyse comparative entre les deux sexes de l'Accord sur l'agriculture de l'OMC d'un point de vue canadien.
5. Collaborer avec le bureau du développement et du commerce de l'ACDI afin d'élaborer une stratégie internationale visant à exercer des pressions en faveur de l'adoption de cette politique.

## **9. LA VUE D'ENSEMBLE : PRINCIPALES QUESTIONS LIÉES À L'ÉGALITÉ ENTRE LES DEUX SEXES À L'OMC**

La présente section donne un bref aperçu des principales questions liées à l'égalité entre les deux sexes que les organisations de défense des droits ont cernées comme devant absolument être prises en considération par l'OMC. Elle donne également une description de base de l'OMC et met en rapport les questions liées à l'égalité entre les deux sexes qui ont été soulevées et le contexte de la politique commerciale du Canada.

### **Structure et mandat de l'Organisation mondiale du commerce**

L'OMC a évolué en tant qu'organisation depuis l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) de 1947. Au fil du temps, le GATT a pris de l'ampleur et ses pays membres lui ont donné de plus en plus de pouvoirs. Le Conseil des Canadiens a fait remarquer que ce processus a mené à la création d'un système commercial international dénué de contraintes, qui a beaucoup plus de pouvoirs que ce que l'on avait prévu à l'origine et qui inclut maintenant les tarifs et les obstacles non tarifaires dans divers secteurs. Les gouvernements membres estimaient que ces pouvoirs étaient nécessaires pour mettre à exécution les accords commerciaux mondiaux.

L'OMC a été créé en 1995 pour remplacer le GATT et pour être une organisation supranationale qui agirait en tant qu'organisme juridique ayant autorité sur des nations souveraines. Se fondant sur la série d'accords connue sous le nom Cycle d'Uruguay du GATT, le mandat de l'OMC est :

- de superviser toutes les négociations à venir régissant le commerce mondial, les investissements et les paiements;
- régler les différends entre les États membres;
- surveiller les accords commerciaux;
- autoriser des mesures de rétorsion dans les cas où des États membres ne se conforment pas aux accords et décisions.

L'OMC est dirigé par ses 146 gouvernements membres (dont le Canada) et comptait 32 gouvernements observateurs en avril 2003. Au sein de l'OMC, l'autorité suprême est la Conférence ministérielle, qui est requise pour convoquer une réunion à tous les deux ans. La Conférence ministérielle a le pouvoir de prendre des décisions sur toutes les questions liées à n'importe quel accord commercial de l'OMC. L'OMC a recours à une approche de création de consensus pour prendre des décisions. Elle agit ainsi pour s'assurer que tous les États membres tirent parti des politiques élaborées. Il arrive à l'occasion que l'on tienne un vote sur des décisions, par exemple, lorsqu'on ne peut parvenir à un consensus.

Les délégations des pays aux réunions ministérielles se composent de nombreux représentants, représentantes et fonctionnaires des gouvernements, y compris les ministres des ministères compétents et touchés des administrations provinciales et nationales, un ou une haut

fonctionnaire des divers ministères et des dirigeants et dirigeantes de l'industrie. La première réunion a eu lieu à Singapour (1996), la deuxième à Genève, en Suisse (1998), et la troisième à Seattle, aux États-Unis (1999), et la dernière à Doha, au Qatar (2001). Hassanali (2000 : 16) a signalé que bien que des organisations civiles, y compris des groupes de femmes, étaient accréditées pour assister à chaque réunion ministérielle, les processus de consultation à l'échelon national variaient beaucoup d'un pays à l'autre et que la représentation des femmes était passablement limitée. Cependant, la plupart des pays du G-7 ont tenu une sorte de consultation préalable à la réunion ministérielle auprès d'organisations de la société civile; le Canada a utilisé le plein effectif des mécanismes à l'échelon national pour la consultation.

Au quotidien, le travail de l'OMC est exécuté par le Conseil général, l'Organe de règlement des différends et l'Organe d'examen des politiques commerciales. Ces trois organes sont, sur le plan juridique, considérés un seul et même organe en ce sens qu'ils ont la même représentation de chacun des pays membres. Chaque organe se compose de tous les membres de l'OMC (normalement des ambassadeurs et des ambassadrices ainsi que des chefs de délégation). La principale différence est que chaque organe a un mandat différent pour les réunions.

Le Mécanisme d'examen des politiques commerciales (MEPC) analyse et évalue les pratiques et les politiques commerciales de chacun des membres ainsi que leur incidence sur le système commercial mondial. Il a été conçu dans le but de promouvoir une meilleure compréhension des coûts et des avantages des politiques commerciales des pays membres du GATT (Hassanali 2000: 16). Il a le droit de demander que les pays membres effectuent un examen régulier de leurs politiques commerciales et des renseignements connexes.

L'Organe des règlements des différends est le seul habilité à créer des groupes spéciaux pour examiner un différend et à accepter ou à rejeter les constatations des groupes spéciaux. Il a aussi le pouvoir d'utiliser des amendes ou des sanctions à l'endroit des pays qui ne se conforment pas aux décisions de l'OMC. Les tribunaux sont saisis des différends entre les pays et ils entendent les affaires en secret. Les tribunaux n'acceptent que les arguments d'organisations publiques ou non gouvernementales si un gouvernement membre les a entérinés (Conseil des Canadiens : 2002).

Le processus de règlement des différends de l'OMC se distingue de celui d'autres organisations commerciales régionales et multilatérales en ce sens que les pays membres ont donné à l'OMC le pouvoir de rendre des décisions exécutoires à l'échelon national de chaque pays. Cela a d'ailleurs créé la perception erronée que l'OMC a en fait le droit d'invalider des lois nationales si l'organisation détermine qu'elles constituent une forme de discrimination commerciale. Cependant, s'il y a un différend au sujet d'une mesure commerciale, un membre de l'OMC peut choisir de modifier l'article en question ou de prendre d'autres arrangements acceptables pour la partie plaignante, porter en appel l'affaire ou ne pas en tenir compte. Dans ce dernier cas, la partie plaignante a le droit de demander une sanction, comme la suspension des avantages tarifaires, etc.

Trois organes relèvent du Conseil général : le Conseil du commerce des marchandises, le Conseil du commerce des services et le Conseil des aspects des droits de propriété intellectuelle. Ces trois conseils sont chargés des accords dans leurs catégories respectives

de commerce. De nombreux comités relevant de chaque conseil traitent d'articles plus précis des accords et se rencontrent régulièrement.

L'OMC fait appliquer les ensembles suivants de règles commerciales :

- Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce GATT);
- Accord général sur le commerce des services (AGCS);
- Mesures concernant les investissements liés au commerce (MIC);
- Aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC);
- Mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS);
- Entente de services financiers (ESF)
- Accord sur l'agriculture.

L'OMC a le pouvoir de faire appliquer ses règles et de les accompagner de sanctions économiques. Son principal outil d'exécution de la loi à ce jour semble être un agencement de pressions morales et de pressions exercées par les pairs, en provenance d'autres États membres. Comme il s'agit d'une organisation intergouvernementale, seuls les gouvernements ont qualité officielle pour agir. À ce jour, l'OMC a permis à des organisations de la société civile de faire des représentations reliées à des différends commerciaux devant n'importe lequel de ses organes officiels dans quelques cas exceptionnels seulement.

Les nombreux organismes organisationnels relevant de l'OMC ont été créés à la suite d'un consensus ministériel. Cependant, il n'existe aucun comité ou groupe de travail dans le cas des questions touchant la main-d'oeuvre ou l'égalité entre les sexes. Il y a eu une proposition de créer un groupe de travail sur la main-d'oeuvre, mais les tentatives d'examiner les questions touchant la main-d'oeuvre ont échoué lors de la réunion de l'OMC à Seattle et il a été entendu de façon générale à l'époque que l'Organisation internationale du travail (OIT) était l'organe le plus compétent pour traiter des questions de main-d'oeuvre à l'échelle mondiale.

### **Préoccupations de la société civile et du milieu universitaire**

Le Conseil des Canadiens constate que l'OMC a le pouvoir législatif et judiciaire pour contester des lois nationales, des politiques et des programmes de pays qui ne se conforment pas aux règles de l'OMC, et d'invalider ces lois nationales si on estime qu'elles restreignent le commerce (Barlow et Clarke 2002 : 1). Le Comité canadien d'action sur le statut de la femme (CCA 1997 : 3) a fait remarquer que « avec le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale [l'OMC] forme une triade chargée de façonner l'ordre économique mondial de façon à ce qu'il puisse y avoir une cohésion dans l'élaboration des politiques à l'échelle internationale ».

Leur préoccupation est que pendant que le GATT se limitait strictement à la réglementation du commerce des biens manufacturés, l'OMC en réalité a le pouvoir sur l'État nation et peut prendre des décisions qui influent sur la politique nationale. Par conséquent, sa portée est beaucoup plus vaste que celle d'autres organisations multilatérales, en particulier en ce qui

concerne les décisions commerciales touchant des lois portant sur les opérations bancaires et les assurances, les investissements étrangers et l'environnement. Ils estiment que la création du système de l'OMC, avec ses vastes pouvoirs et l'autorisation de régler le commerce à presque tous les niveaux, déplace l'équilibre du pouvoir mondial vers des sociétés multilatérales et en dehors de la portée de l'État nation. Cohen a fait remarquer que le droit commercial a pour objectif de créer des marchés, et non pas de les contrôler et que les accords commerciaux internationaux créent des lois, et non pas des sociétés, qui régissent des gouvernements. On s'inquiète du fait que les nouvelles lois semblent porter sur la façon dont les gouvernements ne peuvent pas se comporter envers les sociétés (Consultations canadiennes sur l'égalité entre les sexes et le commerce 2001 : 5) par opposition à la façon dont les sociétés ne peuvent pas se comporter envers les gouvernements ou sur le marché international. On s'inquiète également par rapport à ce qu'on voit comme étant une tendance croissante à la faveur d'entreprises commerciales plutôt que la souveraineté et les préoccupations d'un grand nombre de gouvernements membres de l'OMC.

### **Obstacles commerciaux non tarifaires**

L'OMC a aussi le pouvoir d'examiner des obstacles non tarifaires. Il s'agit notamment de politiques ou de mesures qui peuvent avoir une incidence sur le commerce, mais qui n'ont pas été nécessairement conçues dans le but de faciliter ou d'empêcher le commerce. Par exemple, certaines compagnies et certains gouvernements soutiennent que les règlements relatifs aux clauses anti-discriminatoires relativement aux pratiques et politiques nationales en matière d'équité dans l'emploi constituent un obstacle non tarifaire au commerce, étant donné qu'ils exigent que les compagnies dont la taille est supérieure à une taille donnée ou qui font affaire avec des paliers particuliers de gouvernement respectent les politiques nationales ou locales en matière d'équité dans leurs pratiques d'embauche. En vertu du GATT, les obstacles non tarifaires couvraient les lois sur l'innocuité des aliments, les normes sur les produits, l'utilisation d'incitatifs fiscaux et d'une politique en matière d'investissement, ainsi que toute autre loi nationale qui pouvait avoir une influence sur le commerce. Il a aussi élaboré des lois supplémentaires pour traiter de l'investissement axé sur le commerce, des droits de propriété intellectuelle reliés au commerce et des normes en matière de santé et sécurité pour les produits qui font l'objet d'un commerce international (Conseil des Canadiens 2002 : 2). La préoccupation est que la définition que donne l'OMC des obstacles non tarifaires est beaucoup plus vaste et qu'elle a la possibilité d'influer plus que sur simplement les politiques d'équité.

### **Questions liées à la politique commerciale canadienne**

Est-il nécessaire pour le gouvernement canadien d'examiner la portée des pouvoirs de l'OMC sur le Canada en tant que nation souveraine?

### **Principales questions liées à l'égalité des sexes et au commerce à l'OMC**

L'OMC n'a pas une politique d'intégration des considérations liées à l'égalité entre les sexes. Elle n'a pas non plus de normes minimales qui exigent qu'elle protège l'environnement, les droits du travail, les programmes sociaux ou la diversité culturelle (Barlow et Clarke 2002 : 1). Ses dirigeants sont en grande majorité des hommes (WEDO 1999 : 4) et les questions

commerciales liées à l'égalité entre les sexes n'ont pas encore fait partie de l'ordre du jour des négociations de l'OMC.

L'OMC donne des indications qu'elle s'intéresse à cet aspect grâce son rôle d'hôte conjoint d'un symposium OMC-ONG, Les femmes en tant qu'intervenantes économiques du développement durable, présenté en juin 2003. Cet événement est important puisqu'il a touché à d'importantes questions liées à l'égalité des sexes et au commerce à l'OMC et représenté un initiative conjointe entre l'OMC et les ONG.

Hale (1998 : 8-14) a cerné les principales questions que les organisations de la société civile ont soulevé en ce qui concerne les règlements et les décisions de l'OMC qui ont une incidence particulière sur les femmes.

- Les politiques commerciales et la libéralisation du commerce peuvent avoir une incidence sur la capacité du gouvernement de financer les dépenses du secteur social et, par conséquent, d'accroître la charge de travail des femmes.
- La politique commerciale doit intégrer le travail non rémunéré des femmes dans le secteur de la reproduction sociale.
- Les femmes et les hommes oeuvrent déjà dans des marchés du travail fragmentés ou regroupés selon le sexe qui ne sont pas favorables aux femmes, et la libéralisation du commerce peut accroître la fragmentation de la main-d'oeuvre sous l'angle des sexes.
- Étant donné que la politique commerciale est étroitement intégrée aux politiques sociales, fiscales, monétaires et du marché du travail à l'échelle nationale, la configuration des politiques nécessaires pour mettre en oeuvre la libéralisation du commerce peut en réalité renforcer le statu quo ou avoir une incidence négative sur la situation économique et sociale des femmes.

Pour cette raison, les responsables du commerce ne peuvent pas isoler la politique commerciale d'autres politiques de niveau macro telles que l'aide au développement, l'ajustement structurel et la dette. Ils ne peuvent pas non plus continuer à ne pas tenir compte des questions liées à l'égalité des sexes dans la formulation de toutes ces politiques.

L'Organisation des femmes pour l'environnement et le développement (WEDO) 1999 : 3) s'appuie sur cette analyse générale et soulève des questions qui présentent un intérêt particulier dans le cas des processus et règlements actuels et proposés de l'OMC. Elle fait remarquer que les études actuelles indiquent déjà que le libre-échange et la libéralisation des marchés ont en réalité *fait augmenter* les responsabilités multiples des femmes. Une préoccupation tout aussi importante est le fait que les gouvernement n'ont cessé de gruger les droits durement acquis des femmes à un développement équitable inscrits dans divers accords intergouvernementaux au cours des dix dernières années. Les accords particuliers touchés comprennent ceux conclus lors de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement de 1992, la Conférence mondiale sur les droits de l'Homme de 1993, la Conférence internationale sur la population et le développement de 1994, le Sommet mondial pour le développement social de 1995, la



Quatrième conférence mondiale sur les femmes de 1995 et le Sommet mondial de l'alimentation de 1996.

Une façon dont les règlements de l'OMC minent les principales clauses des ces accords mondiaux est que différentes compagnies et différents gouvernements peuvent prétendre et ont prétendu que diverses sortes de politiques conçues pour protéger l'environnement, les groupes minoritaires, les femmes, les peuples autochtones, etc. sont en fait des formes de discrimination commerciale. Si ces gouvernements peuvent prouver ces prétentions et obtenir une décision de l'OMC en leur faveur, l'OMC a le pouvoir d'exercer des pressions sur les gouvernements nationaux pour éliminer ce qu'elle considère être des politiques discriminatoires.

Le conflit philosophique et économique qui se crée autour de ces questions est que les droits commerciaux doivent avoir préséance sur les droits de la personne, du travail et des femmes. Même si l'objectif initial de l'OMC était de promouvoir un développement stable et durable grâce à un commerce accru, de nombreux groupes de la société civile et quelques gouvernements sont inquiets du fait que l'OMC fait maintenant la promotion du commerce dans un souci de bénéfices, à l'exclusion de toutes les autres préoccupations.

La majorité des pays membres de l'OMC a participé au processus qui a donné lieu à la Déclaration et au Programme d'action de Beijing de 1995, processus avec lequel ces pays étaient d'accord. Le fait que l'OMC ait à peine commencé à faire le lien critique entre l'égalité des sexes, le commerce et le développement durable est une manifestation évidente de la sous-évaluation des contributions des femmes au portrait économique mondiale. Cela indique également un manque de compréhension du fait que la création d'un développement durable par le commerce international n'est pas un processus unidimensionnel. Ce principe économique de base et la contribution vitale des femmes au développement durable ont été bien documentés par la Banque mondiale. Le Programme d'action de Beijing réitère ce point, précisant « lorsque [les femmes] ont accès aux capitaux, au crédit et à d'autres ressources, à la technologie et à la formation, et qu'elles les maîtrisent, [elles] font augmenter la production, le marketing et le revenu pour le développement durable » (WEDO 1999 : 7).

L'OMC, les gouvernements et les responsables du commerce doivent faire faire en priorité une analyse qui permet de déterminer à qui les règlements de l'OMC profitent en réalité et qui sont ceux et celles qui perdent en raison de ces règlements. Il semble y avoir une hypothèse quelque peu mal placée selon laquelle un commerce accru engendrera automatiquement la prospérité pour tous. Cette façon de penser est semblable aux théories des « effets de retombée » du développement des années 1970 et 1980 qui supposaient que l'augmentation des revenus d'un groupe aurait des retombées sur la population en général et, de ce fait, éradiquerait la pauvreté. Cependant, l'effet de retombée ne s'est pas produit parce qu'il n'a pas tenu compte soit des tendances de l'accès aux ressources par les hommes et les femmes et de leur maîtrise de ces ressources, soit des obstacles liés à la classe.

Il n'y a aucune raison de supposer que ces théories économiques seront plus efficaces au XXI<sup>e</sup> siècle. La théorie des effets de retombée du développement économique a aussi une supposition implicite selon laquelle les avantages de la croissance économique auront un effet de retombée sur les chefs de ménage de sexe masculin puis auront des retombées sur les

membres de la famille de sexe féminin. La recherche et l'expérience ont déjà démontré qu'il n'existe aucune garantie que l'augmentation du revenu des hommes mènera à des habitudes de dépenses qui profiteront aux membres féminins de la famille ou que l'argent sera consacré à l'achat de biens de consommation de base tels que les aliments et l'éducation, où il pourrait avoir l'incidence la plus positive sur les femmes et les filles. Les politiques dont les divers gouvernements font la promotion à l'OMC ont tendance à faire abstraction des contributions des femmes et de leurs priorités et besoins particuliers.

### **Questions liées à la politiques commerciale du Canada**

Est-il nécessaire pour le Canada d'examiner l'incidence des accords de l'OMC sur les ententes, conventions et accords internationaux actuels dont le Canada est signataire et de déterminer un protocole quant à l'accord qui a préséance lorsqu'on l'applique à l'échelon national?

### **Absence de femmes à l'OMC**

Les femmes n'ont pratiquement aucune voix à l'OMC. L'Organisation des femmes pour l'environnement et le développement 4) a documenté que l'Organe de règlement des différends de l'OMC est dominé par des hommes. En 2002, les sept membres nommés par l'Organe d'appel étaient des hommes, et sur les 159 spécialistes de la politique commerciale choisis pour faire partie des groupes spéciaux, 147 étaient des hommes et 12 étaient des femmes. On ne compte qu'une poignée de femmes ambassadrices à l'OMC. L'absence de femmes à l'OMC est l'une des principales critiques des organisations de femmes, et leur perception est que l'OMC est une institution dirigée par des hommes qui est imperméable aux préoccupations des femmes et à l'égalité des sexes dans la politique commerciale internationale.

Le fait de nommer davantage de femmes à ces postes ne signifie pas automatiquement que les questions liées à l'égalité entre les deux sexes qui préoccupent les femmes seraient prises en compte d'une façon plus équitable, et que les femmes nommées sont tout de même plus sensibles à la spécificité des sexes. Ce qui est encore plus critique, c'est que *toutes* les personnes nommées à ces postes doivent bien comprendre les questions concernant l'égalité entre les sexes et le commerce. À tout le moins, elles doivent être conscientes que leurs décisions ont des répercussions sexospécifiques et qu'il faut intégrer et présenter cette information dans le cadre du différend et au cours de l'élaboration des politiques commerciales.

Les spécialistes du commerce, qu'ils soient des hommes ou des femmes, ne sont pas en général formés pour considérer l'égalité entre les sexes comme un enjeu du commerce ou même comme un enjeu économique. Ainsi, les deux défis consistent à déterminer comment augmenter le nombre de femmes pour qu'il soit représentatif de la répartition de la population mondiale selon le sexe (c.-à-d., au moins 50 pour 100), et à s'assurer que toutes les personnes actuellement nommées et à venir ont reçu une formation adéquate sur les questions concernant l'égalité entre les sexes et le commerce pour leur permettre de cerner et d'examiner ces enjeux de façon efficace dans le cadre de leur travail.

L'OMC ne reconnaît pas les ONG comme observateurs ou experts-conseils au sein de son Conseil général ou de ses organes auxiliaires, et ces séances et consultations sont interdites

aux non-membres (c.-à-d. toutes les organisations non gouvernementales). La plupart des membres des délégations et des représentants des gouvernements sont des hommes. En conséquence, les points de vue et les préoccupations des femmes au sein de l'OMC sont extrêmement limitées. À titre de comparaison, les sociétés transnationales et les groupes de pression de l'industrie ont été en mesure de faire nommer leurs représentants au sein des délégations gouvernementales assistant aux réunions ministérielles et négociations de l'OMC et ont été en mesure d'influer sur les décisions prises aux réunions de l'OMC grâce à des mécanismes auxquels les organisations et les groupes de la société civile n'ont pas eu accès (WEDO 1999 : 5). La majorité des représentants au sein des délégations gouvernementales aux réunions ministérielles de l'OMC sont des hommes. Il n'y a pratiquement aucune représentation des groupes de la société civile, et encore moins des groupes de la société civile qui représentent des points de vue féministes mondiaux ou nationaux.

Une autre question qui influe sur les porte-parole des femmes à l'OMC est une absence générale de transparence associée aux renseignements et au processus de l'OMC. La plus grande partie de l'information produite par le personnel de l'OMC qui analyse l'incidence de la réglementation sur le commerce ou qui documente les décisions prises n'est pas accessible au public. Par conséquent, il est difficile pour les organismes de justice sociale et les organisations de femmes d'assurer un suivi de ce qui se passe sans un investissement considérable de leurs propres ressources. Sans un accès facile à cette information, il devient extrêmement dispendieux pour des groupes externes d'effectuer des analyses comparatives pertinentes d'égalité entre les sexes et de trouver des façons efficaces d'intervenir au nom des femmes au sein de l'OMC.

Un autre facteur qui s'ajoute à cette absence de transparence est que les gouvernements des pays industrialisés riches peuvent souvent exercer une pression plus grande que ceux du Sud, même si, techniquement, chaque pays membre n'a qu'un vote. Ce qui se passe souvent, c'est que les pays plus riches vont tenir des discussions bilatérales fermées avec leurs principaux partenaires commerciaux dans ce qu'il est convenu d'appeler les négociations en chambre verte. L'Organisation des Femmes pour l'environnement et le développement (1999 : 5) a fait remarquer que lorsque deux importants partenaires commerciaux concluent une entente dans une chambre verte, ils fixent un tarif pour un produit ou une règle commerciale qui protège leurs propres intérêts économiques ou politiques. Cette façon de faire a pour effet d'imposer leurs intérêts précis à tous les autres pays membres.

Macdonald (2003) a fait remarquer que la réponse des organisations de femmes à cette absence de représentation de leurs préoccupations au sein de l'OMC a été la cible des réunions ministérielles de l'OMC comme mécanismes stratégiques visant à accroître leur visibilité et la sensibilisation aux questions liées à l'égalité entre les sexes et le commerce. Elles ont créé le Caucus des femmes lors de la réunion ministérielle de l'OMC de 1996 qui a exercé des pressions en vue de la collecte de données non regroupées selon le sexe dans les examens des politiques commerciales des pays de l'OMC, puis elles ont formé lors de la réunion ministérielle de 1998 l'Informal Working Group on Gender and Trade (IWGGT). En 2000, à Seattle, le Caucus des femmes a produit une déclaration de deux pages portant sur les enjeux et la mise en oeuvre de l'Accord sur l'agriculture ainsi que les services d'un point de vue féministe. L'initiative de l'OMC prise en 2003 de consulter des ONG, y

compris une séance sur les questions d'égalité entre les sexes à l'OMC, est une indication que les efforts du Caucus des femmes et des groupes de défense des droits connexes commencent à rapporter des dividendes.

### **Enjeux liés à la politique commerciale canadienne**

Quelles sortes de mesures est-ce que le gouvernement du Canada peut prendre pour s'assurer qu'il y a une représentation équitable des femmes et des questions concernant l'égalité entre les sexes à l'OMC et pour accroître la participation et la représentation des organisations de la société civile ayant une expertise dans les questions liées à l'égalité entre les sexes et le commerce?

### **Répercussions sexospécifiques d'accords précis de l'OMC**

Chaque accord d'importance de l'OMC peut avoir de graves répercussions négatives sur les femmes, tant dans les pays industrialisés qu'en voie de développement, répercussions négatives qui pourraient être plus grandes que les répercussions positives. Il y a de plus en plus de preuves indiquant que les femmes seront touchées de façon beaucoup plus négative que les hommes. Pour cette raison, un bref examen des principaux accords de l'OMC et une analyse des principales questions de sexospécificité reliées à chacun suit.

### ***Accord gouvernemental de contre-partie de l'OMC***

Les dirigeants de l'Organisation mondiale du commerce ont entrepris des négociations visant à élargir l'Accord gouvernemental de contre-partie de l'OMC. Cela permettrait à des multinationales et à des entreprises étrangères de soumissionner dans le cas de contrats qui étaient jusqu'à maintenant réservés aux entreprises et fournisseurs locaux à l'échelon national. Dans de nombreux pays du Sud, les marchés gouvernementaux peuvent constituer jusqu'à 30 pour 100 du produit intérieur brut total et, par conséquent, représenter un apport important dans l'économie locale (WEDO 1999 : 7). Les entreprises appartenant à des femmes tendent à se concentrer à l'échelon national, et les plus petites sont particulièrement vulnérables à la concurrence étrangère. Les multinationales et les grandes compagnies étrangères peuvent offrir des économies grâce à leurs économies d'échelle et peuvent facilement faire des offres inférieures à celles des entreprises locales. Même si elles n'offrent pas d'économies, elles ont un poids considérable dans une économie et offrent d'autres incitatifs leur permettant de s'assurer d'obtenir les marchés gouvernementaux, ce que ne peut faire une entreprise locale plus petite.

Certains gouvernements ont recours à des politiques d'approvisionnement pour promouvoir le développement commercial et économique de régions et de groupes défavorisés de leurs pays. Certains gouvernements contestent ces politiques d'équité quant à l'OMC pour le motif qu'elles constituent une discrimination commerciale. Si les négociations à venir de l'OMC mènent à une décision définitive selon laquelle ces politiques constituent une forme de discrimination commerciale, cela frappera la croissance des entreprises dans les collectivités luttant pour vaincre la pauvreté, qui tirent parti de politiques conçues pour surmonter les déséquilibres et les désavantages historiques.

Par exemple, aux États-Unis, le gouvernement fédéral attribue 5 pour 100 de tous les marchés principaux et sous-marchés aux petites entreprises appartenant à des femmes et à

des minorités visibles. En 1997, cette affectation représentait 5,7 milliards de dollars US, et plus de la moitié de ces marchés ont été accordés à des petites entreprises appartenant à des femmes de couleur (WEDO 1999 : 7). La même tendance d'adjudication des marchés s'est maintenue en 1998 alors que plus de 50 pour 100 des marchés gouvernementaux attribués à des entreprises dirigées par des femmes l'ont été à des petites entreprises appartenant à des femmes de couleur (White 2002 : 9).

Si les membres de l'OMC réussissent à forcer les États-Unis à abolir sa politique en matière d'équité pour les motifs d'une discrimination commerciale, la collectivité et le gouvernement perdront des revenus et des recettes fiscales, les entreprises appartenant à des femmes faisant partie des minorités pourraient constater que la croissance de leur entreprise est ralentie et elles pourraient perdre une stabilité et un statut économique durement acquis. Ailleurs, les employeurs perdront la diversité et les augmentations aux chapitres de la production et de l'innovation qui accompagnent le fait d'avoir accès à un vaste éventail de travailleuses et de travailleurs formés provenant de milieux ethno-raciaux différents.

Une préoccupation soulevée par le Conseil des Canadiens concernant le projet de code des marchés publics est que non seulement les administrations nationales, mais aussi les administrations régionales, provinciales et locales ne seront pas autorisées à utiliser leur pouvoir d'achat et leurs subventions publiques pour stimuler les entreprises nationales, à moins d'offrir les mêmes avantages aux sociétés étrangères. Leur crainte est que les gouvernements seront « privés du pouvoir de s'assurer que le développement économique répond aux priorités des collectivités » (Barlow et Clarke 2002 : 4). Encore une fois, le défi réside dans le fait que l'OMC s'emploie à élaborer des politiques commerciales universellement applicables et qui ne tiennent pas compte de la souplesse et des différences régionales et locales.

### **Enjeux liés à la politique commerciale canadienne**

A-t-on besoin d'un quelconque débat national ou d'un processus de consultation national relativement à l'incidence de l'importance de plus en plus grande qu'il y a à éviter la discrimination quant à la commercialisation aux dépens de politiques nationales visant à appuyer le développement régional et la protection des groupes vulnérables?

#### ***Accord sur les droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce***

Williams (2002 : 9) a indiqué que l'accord sur les ADPIC pourrait avoir d'importantes répercussions sexospécifiques en raison de ses politiques proposées sur la biodiversité, les ressources génétiques et les connaissances traditionnelles ou indigènes. À leur tour, ces politiques peuvent influencer et déterminer les moyens de subsistance, la sécurité alimentaire, la nutrition et le transfert de technologies. Elle était particulièrement inquiète du fait que l'accord sur les ADPIC aura une très grande incidence négative sur la viabilité continue du développement rural, qui assure le revenu de base et un moyen de subsistance durable pour les petits agriculteurs, parmi lesquels les femmes sont les plus désavantagées.

Le principal enjeu est que bien que la Convention de 1992 des Nations Unies sur la biodiversité ait élaboré des dispositions visant à protéger les droits de propriété des connaissances indigènes, l'accord sur les ADPIC l'emporte sur cette convention et donne

maintenant aux sociétés le droit de breveter des semences et d'autres matériaux génétiques. Cela a d'ailleurs eu l'incidence de permettre à des sociétés transnationales et à d'autres entreprises du secteur privé de posséder et de breveter des connaissances indigènes et de s'en servir à des fins commerciales (WEDO 1999 : 3).

Les personnes qui détiennent des connaissances indigènes sont principalement des femmes. Il existe déjà des cas où des collectivités et des femmes indigènes se sont fait prendre leurs connaissances sans une compensation adéquate ou sans aucune compensation. D'ailleurs elles se trouvent également dans une situation où si elles veulent continuer à utiliser les connaissances qu'elles ont détenues depuis des générations, elles doivent maintenant payer puisque le brevet de leurs connaissances appartient à une entreprise du secteur privé. Le principal intérêt des compagnies en ce qui concerne les connaissances indigènes se trouve dans le domaine des médicaments ou des drogues à base de plantes et dans des variétés améliorées de plantes alimentaires agricoles.

C'est de toute évidence une confrontation entre une culture commerciale mondiale et des siècles de tradition et une perspective culturelle selon laquelle les connaissances de la collectivité doivent être partagées et utilisées pour le bénéfice de tous les membres de la collectivité. En commercialisant ces produits, les entreprises du secteur privé les rendent disponibles à une collectivité plus grande. Cependant, leur motivation à cette fin n'est pas pour le bénéfice de ces collectivités, mais pour réaliser un bénéfice fondé sur la mise au point et la vente de nouveaux produits. Dans ce processus, certaines entreprises n'ont pas respecté les droits indigènes traditionnels, et n'ont pas non plus consulté suffisamment les collectivités en cause pour savoir si les membres de la collectivité approuvent ou non la commercialisation de leurs connaissances. Dans certains cas, elles n'ont pas non plus indemnisé les personnes qui détenaient ces connaissances pour les brevets ainsi pris et les bénéfices ultérieurs. Donc, les collectivités indigènes perdent l'accès à leurs propres connaissances, sans oublier qu'elles n'en ont plus la maîtrise, et les compagnies essentiellement veulent leurs idées et leur expérience. Kohr (2001) a d'ailleurs qualifié cette pratique de « biopiratage ».

Les femmes indigènes, plus particulièrement, ont tendance à être beaucoup marginalisées et à ne pas avoir le pouvoir et les ressources financières pour lutter afin de conserver leurs droits juridiques et leur maîtrise à l'égard de ces connaissances ou dans le contexte du processus de règlement des différends de l'OMC. En outre, étant donné que l'OMC est une organisation intergouvernementale fermée, les femmes indigènes seraient obligées d'exercer des pressions sur leurs gouvernements nationaux pour qu'ils interviennent en leur nom au sujet de ces questions liées à la propriété intellectuelle. Quelques femmes indigènes ont beaucoup accès à la sorte de mécanisme ou de pouvoir d'influence dont elles auraient besoin pour obtenir un tel soutien.

Williams (2002 : 9) a fait remarquer qu'une autre incidence éventuelle du droit de breveter des semences et des micro-organismes est que cela mènera à une augmentation du coût des semences et des engrais étant donné qu'un grand nombre des intrants nécessaires en agriculture doivent être achetés sur le marché et ne peuvent plus être produits au niveau de subsistance. Elle a fait des projections selon lesquelles les droits élargis des sélectionneurs favoriseront une plus grande restriction relativement à l'échange, l'utilisation et la vente de

semences par les agriculteurs, et que les coûts accrus atteindront des niveaux qui ne sont plus à la portée d'un grand nombre d'agriculteurs. Étant donné que les femmes ont beaucoup moins accès à l'argent et au crédit que les hommes, cela fait que les agricultrices sont beaucoup plus menacées de se retrouver dans un endettement chronique et de perdre leurs terres, ce qui du fait même menace leurs moyens de subsistance.

Kohr (2001 : 47) a soulevé d'autres préoccupations concernant l'incidence d'une augmentation du coût des produits en raison de l'Accord sur les ADPIC. Sa crainte est qu'en obtenant des brevets, les compagnies restreindront en réalité la concurrence, et cela leur permettra de hausser les prix bien au-delà des coûts réels de production et de mise au point pour faire augmenter les bénéfices. Il a prédit que cela entraînera une réduction de l'accès aux médicaments dans les pays en voie de développement. Les produits essentiels tels que les médicaments et les produits agricoles dans les pays du Sud ont, en général, été exemptés de l'application des lois nationales sur les brevets. Ces produits sont maintenant assujettis aux règlements touchant les ADPIC. Cela ouvre la voie à un contrôle monopolistique accru et à des prix plus élevés pour les produits alimentaires et les médicaments indigènes à base de plantes à mesure qu'ils sont commercialisés et que des compagnies obtiennent des droits limités de distribution.

C'est d'ailleurs déjà devenu un enjeu important entre le Brésil et les États-Unis. Au Brésil, plus de 200 000 personnes souffrent du VIH/sida, dont au moins 25 000 sont des femmes. Les États-Unis ont eu recours au libellé des ADPIC pour contester le droit du Brésil de produire une version générique d'un médicament breveté contre le sida à un prix inférieur, indiquant que les mesures prises par le Brésil contrevenaient aux droits de brevet de la compagnie pharmaceutique. Si l'OMC tranche en faveur des États-Unis, cela signifiera que le prix des médicaments contre le VIH/sida, entre autres, ne sera plus à la portée des pauvres (White 2002 : 9).

Les femmes constituent un nombre disproportionné des personnes qui vivent dans la pauvreté à l'échelle mondiale. Elles assument également la principale responsabilité à l'égard des soins de santé pour la famille. Lorsque des médicaments deviennent plus dispendieux, il est fréquent que ce soient les femmes dans la famille qui font les sacrifices supplémentaires pour s'assurer que leur famille reçoive les soins nécessaires. Cela sous-entend plus de stress et de pression pour les femmes et une augmentation des maladies reliées au stress étant donné qu'elles se démènent pour permettre d'aller plus loin avec les maigres ressources familiales et pour trouver des façons d'avoir un revenu additionnel nécessaire.

### **Les enjeux liés à la politique commerciale canadienne**

Est-il nécessaire pour le gouvernement canadien d'effectuer des recherches sur l'incidence éventuelle de l'Accord sur les ADPIC sur les collectivités autochtones du Canada, et sur les femmes autochtones en particulier, ou d'élaborer un mécanisme permettant de protéger les connaissances indigènes contre une commercialisation sans la permission des collectivités auxquelles elles appartiennent?

### *Accord général sur le commerce des services*

L'Accord général sur le commerce des services peut également avoir une incidence négative sur la santé des femmes. Jusqu'à tout récemment, l'AGCS s'appuyait sur le principe voulant que seuls les services que les pays incluaient volontairement seraient assujettis à la négociation. Cependant, le Conseil des Canadiens a remarqué que le gouvernement des États-Unis a pour objectif d'utiliser l'OMC pour obliger d'autres pays à ouvrir leurs installations de soins de santé à la propriété étrangère (Barlow et Clarke 2002 : 2) en élargissant la portée des services couverts par l'AGCS. Plusieurs pays européens sont également intéressés à avoir des soins de santé et d'autres services importants plus traditionnellement fournis par le secteur privé inclus au titre de services couverts par l'AGCS.

Bien que l'article 1 de l'AGCS dispense tout service fourni dans l'exercice du pouvoir gouvernemental, il y a une possibilité de contradiction à l'alinéa 1:3c). Cette disposition prévoit que l'exercice du pouvoir gouvernemental renvoie à tout service qui n'est pas fourni sur une base commerciale ou qui ne fait pas l'objet d'une concurrence avec un ou plusieurs fournisseurs de services. Williams (2002 : 8) a fait remarquer que cela signifie en réalité que presque tous les services à l'exception des militaires, de la banque centrale, de la sécurité sociale et de la fourniture de négociateurs commerciaux peuvent être assujettis à des mesures de libéralisation des échanges et, par conséquent, être assujettis à la réglementation de l'OMC.

L'Accord général sur le commerce des services précise également des règles sur la façon dont les pays doivent traiter les fournisseurs de services étrangers et chercher à éliminer « toutes les mesures qui influencent le commerce des services » (Williams 2002 : 8). Le libellé proposé s'appliquerait à

toutes les mesures... dans tous les secteurs et tous les différents modes d'approvisionnement, y compris ceux découlant de la prestation de services commerciaux par le secteur public aux échelons national, fédéral, régional ou local, ainsi que ceux qui découlent d'organismes dans l'exercice de pouvoirs délégués par l'administration nationale, fédérale, régionale ou locale (White 2002 : 4).

Dans le cadre de la proposition de l'AGCS actuellement en cours de négociation, ces mesures comprennent les lois gouvernementales, les règles administratives, réglementaires et stratégiques, telles que les subventions, les subsides, les qualifications et les conditions requises pour la délivrance d'un permis, les limites à l'accès des marchés, les règles concernant la sécurité alimentaire, les textes sur les besoins économiques, les dispositions relatives au contenu local, les exigences en matière de nationalité, les critères de résidence, les exigences en matière de transfert technologique, les restrictions à l'égard de la propriété ou de la propriété de biens-fonds et de mesures fiscales, qui ont une incidence sur la prestation des services par des organisations ou des compagnies étrangères (Williams 2002 : 8).

Parmi les autres secteurs où l'AGCS pourrait éventuellement avoir une influence, mentionnons les services publics tels que l'éducation et les ressources naturelles, notamment l'eau et l'énergie. Williams (2002 : 8) a fait remarquer que bien que l'AGCS ne soit « pas explicitement un accord de privatisation, il est indéniable que pour qu'un service soit libéralisé, il doit



d'abord être privatisé ». Dans les pays où les services d'eau et d'énergie étaient auparavant assurés par l'État, la privatisation a entraîné une forte augmentation des prix. Ce fut certainement l'expérience récente de l'industrie de l'électricité en Californie. Un autre exemple est une privatisation récente sous la direction du FMI des services d'eau en Bolivie, ce qui a entraîné une augmentation de 400 pour 100 des services d'eau de base. Cette augmentation a été tellement grande que dans la région de Cochabamba, les femmes ont dû choisir de rationaliser l'eau pour leur famille, de remplacer l'eau propre par de l'eau insalubre ou de réduire les dépenses consacrées à l'alimentation et aux vêtements pour leur famille (White 2002 : 7).

### **Questions liées à la politique commerciale canadienne**

Il faut procéder à un examen des genres de services qui pourraient être touchés par une définition élargie de l'AGCS au Canada et un examen systématique des répercussions sexospécifiques de cette modification proposée. Il faudrait que les résultats se reflètent dans les positions de négociation à venir présentées par le Canada à l'OMC.

### **Accord sur les mesures sanitaires et phytosanitaires**

Plusieurs groupes puissants exercent des pressions en vue de la diminution des restrictions sur les organismes génétiquement modifiés (OGM) (c.-à-d., les produits et les plantes alimentaires qui ont été génétiquement manipulés pour croître d'une façon donnée et qui ne faisaient pas auparavant partie de l'approvisionnement alimentaire humain) (WEDO 1999 : 10). Des chercheurs et des organisations de la société civile s'inquiètent de l'absence de recherches définitives sur les répercussions à long terme des OGM sur la santé des humains.

Ce débat relève des SPS. Ces dernières exigent que les pays respectent les normes internationales de salubrité des aliments, mais ce système est souvent inadéquat. C'est parce que le Codex Alimentarius, un organisme autonome de spécialistes nommés par le gouvernement ne faisant pas partie du système de l'ONU, doit approuver les normes internationales de salubrité des aliments de l'OMC. Même si cela devrait apporter un élément de protection pour les consommateurs et consommatrices, WEDO (1999 : 10) a fait remarquer que le système du Codex fonctionne apparemment en vertu du principe selon lequel si les lois et les normes en matière de santé et de sécurité d'un pays ne sont pas conformes au cadre technique du Codex, on suppose qu'elles sont des obstacles non tarifaires au commerce et, par conséquent, constituent une discrimination commerciale. Autrement dit, le Codex Alimentarius tend à viser l'élaboration du plus petit dénominateur commun pour ce qui est des normes qu'il établit et il s'en est suivi que les normes du Codex en réalité sont inférieures à celles de certains pays membres de l'OMC.

L'utilisation du plus petit dénominateur commun comme principe de négociation a également mené à une pratique en vertu de laquelle il incombe au pays d'établir que les produits qu'il remet en question ne sont pas sécuritaires et doivent faire l'objet d'une réglementation. Une interprétation sexospécifique au sujet des OGM est que le processus d'évaluation des risques du Codex ne tient pas compte de l'incidence différentielle de divers additifs alimentaires sur les femmes, en particulier celles dont l'état de santé laisse à désirer ou qui sont enceintes ou qui allaitent (WEDO 1999 : 10).

Il y a aussi une préoccupation au sujet de l'absence actuelle de contrôle et de reddition de comptes dans la recherche biotechnologique et du fait que les OGM ne sont pas assujettis à une épreuve d'innocuité rigoureuse préalable à la mise en marché. Des environmentalistes craignent que le brevetage éventuel de microorganismes et d'OGM pourrait mener à une accélération de la perte de la biodiversité et saper les écosystèmes naturels (Kohr 2001 : 47). En général, il existe une énorme controverse au sujet des OGM et rien n'est encore déterminé quant à savoir s'ils sont ou non un bienfait inappréciable pour l'humanité ou un danger pour la santé. Des études indiquent également que certains OGM présentent des niveaux beaucoup plus élevés de toxicité que des plantes qui n'ont pas été modifiées biologiquement. On s'inquiète tout particulièrement que les effets à long terme sur la santé puissent inclure des résidus de pesticides dans le corps et une immunité accrue aux antibiotiques (WEDO 1999 : 10).

S'il s'avère que les OGM et les additifs hormonaux sont nocifs pour la santé humaine, c'est aux femmes qu'il reviendra dans une mesure disproportionnée de prendre soin des personnes rendues malades à cause de ces aliments. Les femmes sont également les principales décideuses pour ce qui est des dépenses en matière d'achat d'aliments pour leur ménage. Par conséquent, les femmes ont un pouvoir considérable quant à leur capacité de refuser d'acheter des types précis d'aliments. À un autre niveau, il faut leur parler des risques possibles pour la santé des aliments qui viennent d'être mis au point de façon à ce qu'elles puissent prendre des décisions éclairées.

### **Questions liées à la politique commerciale du Canada**

Quelle sorte d'incidence est-ce que les questions liées aux normes sont susceptibles d'avoir sur la consommatrice ou le consommateur au Canada? Comment faut-il en tenir compte dans l'élaboration des positions de négociation à venir? Le Canada devrait-il préconiser des normes internationales plus rigoureuses?

### **Accord sur l'agriculture**

White (2002 : 3) a fait remarquer que la clé en ce qui concerne les répercussions sexospécifiques de l'AOA est d'en comprendre l'objet : promouvoir un système d'échanges agricoles juste et axé sur le marché par opposition à s'employer à parvenir à une sécurité alimentaire mondiale. La sécurité alimentaire est une question importante pour les femmes des pays en voie de développement.

Williams (2002 : 7) a fait remarquer que le principal problème découle du fait que la domination traditionnelle des femmes dans la production alimentaire des pays en voie de développement a rapidement perdu du terrain au profit de l'empiètement de l'importation d'aliments à bas prix du Nord. Elle a fait remarquer que la pression à la baisse que cela exerce sur les prix à la ferme conjuguée à l'élimination ou à la diminution des subventions qui accompagnent en général la libéralisation des échanges a créé une situation extrêmement difficile pour les exploitantes agricoles ainsi que pour les femmes dans leurs rôles de personnes voyant au bien-être de la famille. Ainsi, le revenu de l'exploitante agricole a fléchi en même temps que le prix de ses produits. Lorsqu'elles essaient de devenir concurrentielles en se tournant vers la production de cultures d'exportation, elles constatent qu'elles n'ont pas suffisamment de revenu en argent ou d'accès au crédit pour pouvoir acheter les semences et

les engrais améliorés qu'exige la production à l'exportation. La diminution de leur revenu signifie aussi qu'elles doivent augmenter le temps qu'elles consacrent à la préparation des aliments à la maison étant donné qu'elles ne peuvent plus se permettre d'acheter des aliments préparés. Cette combinaison de facteurs est synonyme d'une catastrophe nutritionnelle pour un grand nombre de familles agricoles et elle comporte de graves répercussions à long terme sur le développement physique et la santé pour tous les membres de la famille.

L'AOA exerce aussi des pressions sur les pays membres pour qu'ils réduisent ou éliminent les subventions intérieures à la production agricole qui ont une incidence sur l'agriculteur ou l'agricultrice. Williams (2002 : 7) a fait remarquer qu'il n'y a aucune diminution correspondante dans cette forme de soutien gouvernemental pour les entreprises agricoles du Nord et a soutenu qu'étant donné les inégalités structurelles sexospécifiques qui existent entre les hommes et les femmes du Sud et du Nord, il est fort probable que les productrices d'aliments sont celles qui ressentiront le plus l'incidence éventuellement négative de l'AOA.

La diminution des subventions fait aussi la promotion de la privatisation de l'agriculture comme cela s'est produit dans l'industrie des jus de fruits en Guyane. Un processus semblable a été documenté en Colombie et a mené à une augmentation importante du nombre de femmes dans la floriculture où elles sont exposées à des niveaux élevés de pesticides et à d'autres conditions de travail non sécuritaires.

Dans le cadre de la quatrième réunion ministérielle de l'OMC à Doha, en novembre 2001, le International Gender and Trade Network a fait savoir que l'agriculture devrait être retirée des disciplines de l'OMC pour les motifs suivants.

- Les aliments devraient être disponibles et garantis pour toutes les générations, et chaque nation a le droit de conserver et de développer sa propre capacité de produire les aliments de base de sa population tout en respectant la diversité culturelle.
- Le processus de libéralisation des échanges, de privatisation et de commercialisation a diminué les infrastructures intérieures qui soutiennent l'agriculture traditionnelle.
- La diminution du secteur agricole local et national sape le tissu social, les valeurs culturelles et la stabilité de la famille élargie (IGTN 2001).

De nombreux secteurs de la société civile et du milieu universitaire ont de grandes préoccupations au sujet de l'incidence éventuelle de cet accord sur les femmes dans les pays en voie de développement.

### **Questions liées à la politique commerciale du Canada**

Il faut effectuer une analyse de l'incidence de ces changements proposés sur les exploitantes agricoles des pays industrialisés et sur les femmes en tant que consommatrices au Canada.

### ***Mesures en matière d'investissement reliées au commerce***

White (2002 : 11) a fait remarquer que les mesures en matière de libéralisation des échanges reliées à l'investissement ont tendance à être associées au relâchement des normes en

matière de travail dans de nombreux pays. Elle a prédit que les sociétés vont passer aux pays à faibles revenus pour exercer encore plus de pression afin d'abaisser les normes en matière de travail dans d'autres pays où elles sont déjà implantées plutôt que de développer les capacités humaines où elles se trouvent déjà.

Williams (2002 : 10) a fait remarquer que le principal problème en ce qui concerne les MIC est que, comme on l'a proposé, ils limitent grandement la capacité des gouvernements de promouvoir un développement local, régional et national grâce à des outils traditionnels, notamment les exigences relatives au contenu national ou local sur la main-d'oeuvre et les intrants dans le processus de production. Cela réduit aussi la capacité des gouvernements de protéger les investisseurs locaux, les entreprises ou les exploitations agricoles que l'importance et la portée de l'investissement étranger pourraient facilement saper. Comme les entreprises dirigées par des femmes sont concentrées dans la petite extrémité du marché et qu'on les retrouve principalement dans le commerce national, les MIC ont le potentiel de créer des conditions qui vulnérabiliseraient encore davantage ces entreprises dirigées par des femmes.

L'International Gender and Trade Network (IGTN) a soutenu que les MIC devraient aussi être éliminés de l'OMC. Son raisonnement est que les MIC donneront aux sociétés un pouvoir absolu d'investir là où elles veulent plutôt que dans des secteurs qu'il faut développer, et elles saperont le droit des gouvernements d'habiliter les investisseurs locaux, y compris les femmes investisseuses, qui ne peuvent pas faire concurrence à égalité avec les investisseurs étrangers.

### **Questions liées à la politique commerciale du Canada**

Quelle sorte d'incidence est-ce que les MIC sont susceptibles d'avoir sur le secteur manufacturier au Canada qui emploie une proportion importante de la population masculine et féminine?

### **Résumé des principales questions sexospécifiques**

Certaines organisations civiles et certains représentants et représentantes du milieu universitaire s'inquiètent d'une absence globale de compréhension du lien entre l'égalité des sexes, le commerce et le développement durable. Leur évaluation est que les dirigeants de l'OMC et les gouvernements n'ont jamais réussi à comprendre que l'équité et l'égalité entre les deux sexes ont autant trait à l'efficacité économique qu'à la justice sociale. Elson (1996 dans O'Regan-Tardu 1999 : 12) a résumé cet argument.

Les inégalités entre les deux sexes entraînent des coûts pour ce qui est d'une production moindre, un développement moindre des capacités des ressources humaines et des niveaux moins élevés de loisirs et de bien-être. Si les femmes avaient plus de pouvoirs au niveau économique, de nombreux pays pourraient avoir un certain agencement d'une production plus élevée, d'un meilleur développement des ressources humaines, de plus de loisirs et d'un bien-être plus grand. L'inégalité entre les deux sexes est par conséquent inefficace au plan économique.

Essentiellement, on compte trois grandes préoccupations sexospécifiques en ce qui concerne le système de l'OMC. Premièrement, tous les nouveaux accords de l'OMC présentent un énorme potentiel de répercussions négatives de façon démesurée sur les femmes. Deuxièmement, il existe une grave sous-évaluation et une absence de reconnaissance des femmes en tant qu'intervenantes économiques importantes tant dans l'économie mondiale rémunérée que non rémunérée, quelque chose dont les États membres de l'OMC et l'OMC elle-même doivent s'occuper à l'échelon national pour ce qui est des catégories d'analyse que l'OMC utilise pour ses examens par pays et secteur. Troisièmement, il existe une grave sous-représentation des femmes au sein de l'OMC, au sein des délégations gouvernementales à l'OMC et une absence totale de perspective de genre dans tous les processus et accords de l'OMC.

Plusieurs initiatives analysent la durabilité des accords commerciaux, notamment ceux dont l'OMC fait la promotion (p. ex., l'Université de Manchester pour l'Union européenne) et, plus précisément, les répercussions sociales (Banque mondiale). Il serait important de relier les conclusions de ces initiatives en ce qui concerne les questions de sexospécificité aux préoccupations de diverses organisations quant à l'incidence des accords commerciaux de l'OMC sur les femmes et de déterminer s'il y a un consensus quant aux résultats ou s'il faut effectuer d'autres recherches dans ce domaine.

Chaque accord de l'OMC soulève des questions différentes et des questions très précises quant à l'égalité des deux sexes. Ce bref examen porte uniquement sur les préoccupations les plus importantes et les plus urgentes soulevées à ce jour. Pour avoir une idée d'ensemble et une analyse plus approfondie, il serait nécessaire de procéder à une analyse comparative complète entre les deux sexes de chaque accord de l'OMC. Bien que cela puisse sembler énorme, les conséquences de ne pas s'engager à le faire d'une façon systématique pourraient avoir de graves répercussions négatives pour la santé économique et sociale de la planète, tant des hommes que des femmes.

Le modèle d'intervention concernant l'égalité des sexes et le commerce qui est présenté ici pourrait servir à élaborer un ensemble de positions de négociations commerciales du Canada au sein de l'OMC qui tiendraient compte de la spécificité des sexes et qui seraient équilibrées en matière de genre. À partir du bref résumé des principales questions d'égalité entre les deux sexes à l'OMC qui ont déjà été soulevées par des représentantes et des représentants canadiens et internationaux, il est évident qu'il est absolument nécessaire que le gouvernement du Canada examine de près la façon dont les positions de négociations du Canada pourraient influencer sur les femmes au Canada et dans les pays en voie de développement, et s'assurer que le gouvernement obtienne un apport d'un vaste éventail de groupes d'intérêts et démographiques au Canada dans ce processus.

## **ANNEXE 1 : RÉSUMÉ DES RÉALISATIONS DU WLN PAR ANNÉE, DE 1996 À 2003**

En 1996 :

- Les dirigeants de l'APEC ont accepté et appuyé le premier appel à l'action du WLN en ajoutant à leur déclaration des énoncés officiels faisant écho aux recommandations du WLN et, pour la première fois, l'APEC a reconnu la nécessité de parvenir à une pleine participation des femmes à l'APEC.
- La déclaration commune des ministres chargés des PME en 1996 a demandé « la participation pleine et active des femmes dans les dossiers des PME » tout en reconnaissant leur contribution active dans la région.

En 1997 :

- Le WLN a obtenu une invitation officielle à présenter une série de recommandations directement aux ministres de l'APEC chargés des PME à leur réunion de 1997.
- Cela a influencé la création d'un groupe spécial chargé des préoccupations des femmes, des sciences et de la technologie, sous l'égide du groupe spécial de l'APEC sur les sciences et technologies de l'industrie.
- Un site donnant de l'information sur les besoins et les préoccupations des femmes a été ajouté au premier site Web de l'APEC.
- On a pris la décision de tenir une réunion ministérielle consacrée aux femmes en 1998.

En 1998 :

- Le WLN a été invité à faire un exposé à la deuxième réunion ministérielle (réunion des ministres de l'APEC chargés des PME de 1998).
- Le WLN a affirmé une présence forte et une grande visibilité au forum des PME de l'APEC en 1998 et dans le processus d'élaboration de la politique.

La réunion ministérielle de 1998 a eu les résultats suivants :

- L'APEC a donné à la réunion des hauts fonctionnaires (SOM) du groupe de travail spécial sur l'intégration des femmes à l'APEC le mandat d'élaborer le Cadre d'intégration des femmes à l'APEC.
- Le groupe consultatif SOM sur l'intégration des femmes a été mis pied pour surveiller l'application de ce cadre.

- Les dirigeants de l'APEC ont pris un engagement quant à la politique à reconnaître les différences entre les sexes comme problématiques générales dans les programmes, les politiques et les projets de l'APEC.
- Les dirigeants de l'APEC ont pris un engagement à faire une analyse sexospécifique des politiques, programmes et projets de l'APEC comme partie intégrante des décisions, processus et activités de l'APEC.

En 1999 :

- Le WLN a été invité pour la première fois à présenter sa déclaration et ses recommandations à la réunion des ministres du Commerce de l'APEC.
- Les ministres du Commerce et les dirigeants de l'APEC ont reconnu officiellement la contribution unique et importante des femmes autochtones à l'APEC.
- Les dirigeants de l'APEC ont mis sur pied le groupe consultatif de deux ans sur l'intégration des femmes dans le but de mettre en oeuvre le cadre visant à intégrer les femmes à l'APEC.

En 2000 :

- Brunei a accepté d'accueillir la réunion du WLN. Il s'agissait de la première réunion internationale de femmes à se tenir dans ce pays. Plus de 350 femmes du Brunei y ont assisté, ainsi que plus de 200 membres du WLN provenant d'autres pays.
- Le WLN a été invité à présenter des recommandations directement aux ministres de l'APEC chargés des PME, à leur réunion de 2000 qui a suivi.
- Les présidentes du WLN ont uni leurs forces à celles de l'atelier de l'APEC sur le commerce électronique et du forum sur les PME pour formuler d'autres recommandations communes aux ministres chargés des PME sur les problèmes communs à ces groupes.
- La déclaration et les recommandations du WLN en 2000 ont été intégralement reprises en annexe à la déclaration des ministres de l'APEC chargés des PME en 2000.
- Le secteur privé a assuré l'intégralité du financement de la réunion du WLN en 2000 et de ses démarches au nom des PME appartenant à des femmes.

En 2001 :

- La Chine a été l'hôte de la réunion du WLN en 2001 malgré la forte opposition initiale du gouvernement chinois et le fait que le financement de l'ACDI pour appuyer le processus du WLN prenait fait en mars 2001.

En 2002 :

- Le Mexique a accepté d'être l'hôte de la réunion du WLN en 2002 et de tenir la deuxième réunion ministérielle de l'APEC sur les femmes. Il s'agissait d'une étape importante étant donné que les dirigeants de l'APEC avaient à l'origine déclaré que la première réunion ministérielle sur les femmes qui s'était tenue en 1998 ne se répèterait pas.
- Le WLN a accepté de revoir sa structure de gestion et de trouver un système plus viable qu'un comité de coordination par roulement.
- On a mis sur pied un système permanent de centres de coordination des rapports entre les genres après que l'APEC a démantelé le groupe consultatif spécial pour l'intégration des sexes dans le cadre de la SOM.

En 2003 :

- Le WLN a continué à fonctionner à plus petite échelle malgré le manque de financement externe.
- La Thaïlande a accepté d'être l'hôte de la réunion du WLN en 2003 et a participé activement à son organisation.



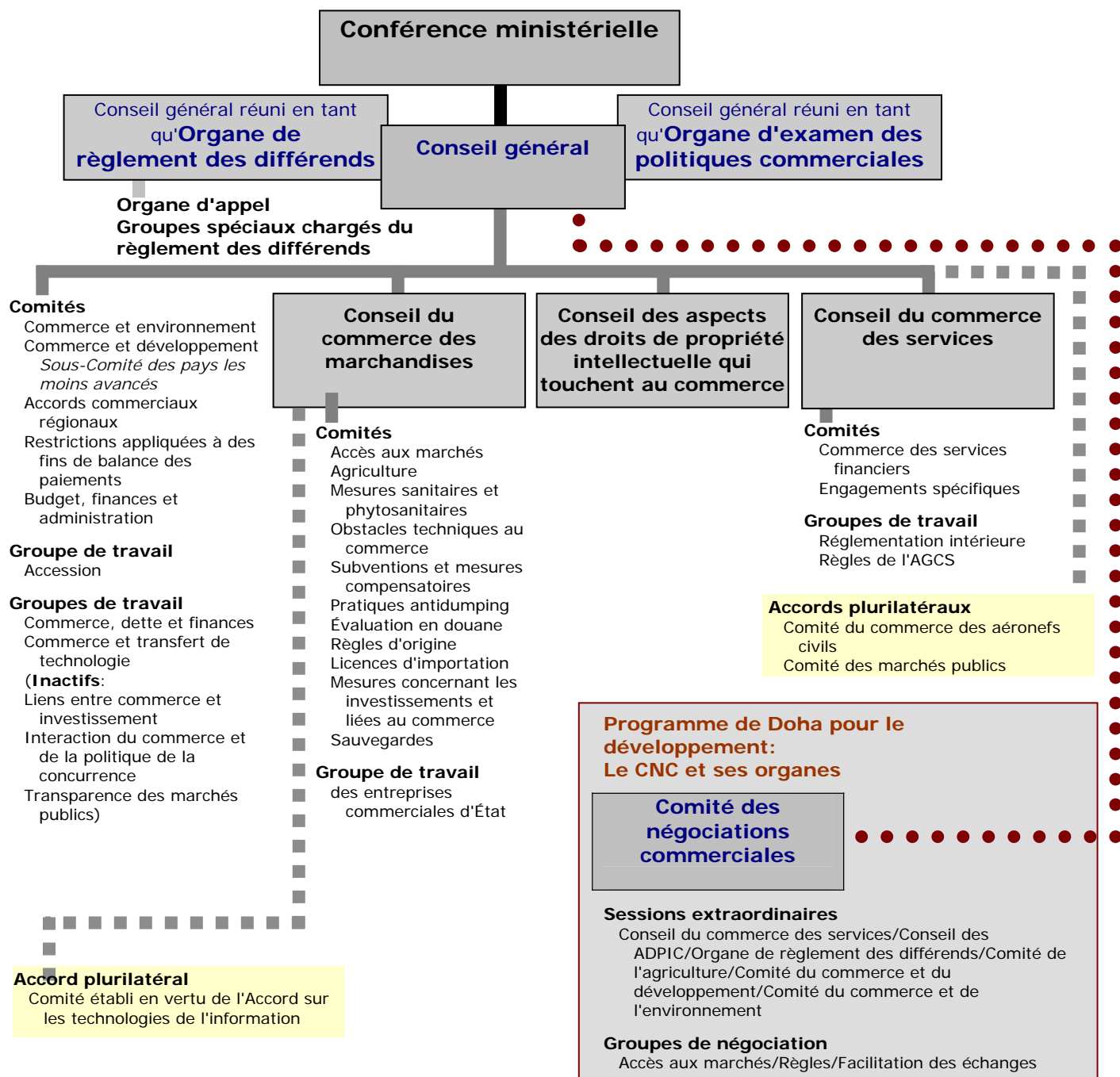
## ANNEXE 2 : DÉFINITION DES TERMES DE L'ANALYSE COMPARATIVE ENTRE LES SEXES D'APRÈS LE CADRE ANALYTIQUE DE HARVARD

<p><b>La répartition de la main-d'oeuvre selon le sexe</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rôles et responsabilités attribués aux hommes et aux femmes par la société qui varient d'une culture et d'une collectivité à l'autre.</li> <li>• Dynamique et changement au fil du temps.</li> <li>• Souvent fondée sur la perception voulant que certaines caractéristiques attribuées aux femmes ou aux hommes sont inhérentes, immuables, alors qu'en réalité, elles sont façonnées par des déterminants idéologiques, historiques, religieux, ethniques, économiques et culturels.</li> </ul>
<p><b>Types de travail</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Production</li> <li>• Reproduction</li> <li>• Collectivité</li> </ul>	<p><b>Travail de production</b> : fait intervenir la production de biens et de services à des fins de consommation et d'échange.</p> <p><b>Travail de reproduction</b> : fait intervenir les soins et l'entretien concernant le ménage et ses membres (avoir des enfants et en prendre soin, préparer les aliments, magasinage, entretien ménager et soins de santé à la famille).</p> <p><b>Travail communautaire</b> : fait intervenir l'organisation collective d'événements et de services sociaux, de cérémonies, de célébrations, d'activités d'amélioration communautaire, d'activités politiques locales, etc.</p>
<p><b>Accès aux ressources et avantages et maîtrise des ressources et des avantages</b></p>	<p>Traditionnellement, les hommes et les femmes ont des niveaux différents d'accès aux ressources et de maîtrise sur les moyens et les droits d'obtenir des services, des produits ou des denrées dans les domaines privé (ménage) ou public. Le fossé entre les genres pour ce qui est de l'accès aux ressources et de la maîtrise de ces dernières est un obstacle majeur qui empêche les femmes de parvenir à l'égalité entre les sexes.</p>
<p><b>Facteurs déterminants</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Économique</li> <li>• Politique et juridique</li> <li>• Environnemental</li> <li>• Culturel</li> </ul>	<p>Ils représentent des occasions et des contraintes en ce qui concerne une participation égale des hommes et des femmes à des programmes et des projets de développement. Ils influencent et déterminent la répartition de la main-d'oeuvre selon le sexe et l'accès aux ressources ainsi que la maîtrise de leur utilisation.</p>

Source : CCIC et MATCH (1992).

# ANNEXE 3 : ORGANIGRAMME DE L'OMC

Source : (OMC, 2004)



## Légende

- Organes relevant du Conseil général (ou d'un organe subsidiaire)
- Organes relevant de l'Organe de règlement des différends
- Les comités établis en vertu des accords plurilatéraux informent le Conseil général ou le Conseil du commerce des marchandises de leurs activités, bien que ces accords ne soient pas signés par tous les Membres de l'OMC.
- Le Comité des négociations commerciales relève du Conseil général.

Le Conseil général se réunit également en tant qu'Organe d'examen des politiques commerciales et Organe de règlement des différends.

## BIBLIOGRAPHIE

*NOTA : Dans le cas des publications électroniques pour lesquelles aucune date de publication n'a été cernée dans le document source, nous avons donné l'année de la publication comme étant 2002 et nous avons marqué la date d'un astérisque.*

Antrobus, Peggy. 2002\*. "Women's Perspectives." Third World Network.  
<[www.twinside.org.sg/title/era-cn.htm](http://www.twinside.org.sg/title/era-cn.htm)>. Visité le 7 juin 2002.

Barker, Kathryn. 1998. *Gender and Life Long Learning: Enhancing the Contributions of Women to Small and Medium Enterprises in Canada for the 21st Century*. L'Institut Nord-Sud, Ottawa.

Barlow, Maude. 1992. *The FTA: A Corporate Bill of Rights. Trading Freedom: How Free Trade Affects Our Lives, Work and Environment*. Toronto: Between the Lines Press.

Barlow, Maude and Tony Clarke. 2002\*. *A WTO Primer: An Activists' Guide to the World Trade Organization*. Le Conseil des Canadiens. <[www.canadians.org](http://www.canadians.org)>. Visité le 7 juin 2002.

Blacklock, Cathy. 2000. *Les Canadiennes et le commerce : survol des principaux enjeux*. Ottawa : Institut Nord-Sud.

Bridge. 1998a. "Checklist of Questions on Gender and Trade." Adapté de Myriam Vander Stichele. 1998. Appendix 1. *Development and Gender in Brief 8: Trade Policy*. Institute of Development Studies, Sussex, U.K. <<http://www.ids.ac.uk/bridge//dgb8.html>>. Visité le 7 juin 2002.

———. 1998b. "Engendering WTO Trade Policy Reviews." Basé sur Myriam Vander Stichele. "Gender, Trade and the WTO: A Ghana Case Study." Novembre 1998. *Development and Gender in Brief 8: Trade Policy*. Institute of Development Studies, Sussex, U.K. <<http://www.ids.ac.uk/bridge//dbg8.html>>. Visité le 7 juin 2002.

Cagatay, Nilufer. 2001. *Trade, Gender and Poverty*. New York: Programme des Nations Unies pour le développement.

Campbell, Bruce. 1992. *Beggar Thy Neighbour. Trading Freedom: How Free Trade Affects Our Lives, Work and Environment*. Toronto: Between the Lines Press.

Canada, Communication Canada. 2002. "Fact Sheets – Women in Canada."  
<[www.infocan.gc.ca/facts/women\\_e.html](http://www.infocan.gc.ca/facts/women_e.html)>. Visité le 2 septembre 2002.

Canada, MAECI (ministère des Affaires étrangères et du Commerce international) 2001a. « Le Canada et l'OMC : Objectifs du Canada pour la quatrième Conférence ministérielle de l'OMC. » <[www.dfait-maeci.gc.ca/tna-nac/WTO-obj-fr.asp](http://www.dfait-maeci.gc.ca/tna-nac/WTO-obj-fr.asp)>. Visité le 7 juin 2002.

- . 2001b. « Transparence - Document d'information. » Consultations relatives à l'OMC 2001 : Réunion ministérielle de Doha (Qatar). <[www.dfait-maeci.gc.ca/tna-nac/Transp\\_Info-fr.asp](http://www.dfait-maeci.gc.ca/tna-nac/Transp_Info-fr.asp)>. Visité le 7 juin 2002.
- . 2002a « Le Canada et l'OMC : Règlement des différends à l'organisation mondiale du commerce (OMC). » <[www.dfait-maeci.gc.ca/tna-nac/WTO-DS-fr.asp](http://www.dfait-maeci.gc.ca/tna-nac/WTO-DS-fr.asp)>. Visité le 7 juin 2002.
- . 2002b « Politique commerciale et économique : Faire valoir les intérêts des Canadiens. » <[www.dfait-maeci.gc.ca/trade/trade\\_policy-fr.asp](http://www.dfait-maeci.gc.ca/trade/trade_policy-fr.asp)>. Visité le 7 juin 2002.
- . 2002c. “Public Consultations.” <[www.dfait-maecd.gc.ca/tna-nac/consult-monday-en.asp](http://www.dfait-maecd.gc.ca/tna-nac/consult-monday-en.asp)>. Visité le 15 juin 2002.
- Canada, Condition féminine Canada 1997. *Les modifications apportées en 1997 au Régime de pensions du Canada : leurs répercussions sur les femmes et les hommes*. <[www.swc-crc.gc.ca](http://www.swc-crc.gc.ca)>. Visité le 6 septembre 2002.
- . 2002. *Table ronde sur les femmes et le commerce*. Ottawa.
- Canada, Statistique Canada. 2000. *Femmes au Canada 2000 : rapport statistique fondé sur le sexe*, Ottawa.
- . 2002. *Le Quotidien*. 6 septembre. <[www.statcan.ca/daily.Francais.020906.dozo906.a.htm](http://www.statcan.ca/daily.Francais.020906.dozo906.a.htm)>.
- Canada-US Businesswomen's Trade Mission. 1997. Panel Presentation on Women's Markets – Director of Employment Equity: Daimler Chrysler, 12-14 novembre 1997, Canadian Embassy, Washington D.C.
- CCA (Comité canadien d'action sur le statut de la femme). 1997. *Les femmes et l'APEC: une alternative s'impose*. Toronto: CCA.
- CCA (Comité canadien d'action sur le statut de la femme) et Mariama Williams. 1997. *A Women's Primer on the World Trade Organization (The WTO) and the General Agreement on Tariffs and Trade (GATT)*. Toronto: CCA.
- CCCI (Conseil canadien pour la coopération internationale) et Centre International MATCH. 1992. *Two Halves Make a Whole*. Ottawa.
- Chossudovsky, Michel. 2002\*. “The World Bank Derogates Women's Rights.” Third World Network. <[www.twinside.org.sg/title/derog-cn.htm](http://www.twinside.org.sg/title/derog-cn.htm)>. Visité le 7 juin 2002.
- Church, Elizabeth. 1998. “The Dirty Secret of Female Owners.” *The Globe and Mail*. Toronto.

- CISL (Conférence Internationale des Syndicats Libres). 1998. « L'OMC au siècle prochain : perspective syndicale sur la mise en place du régime commercial multilatéral. » Contribution de la CISL à la deuxième Réunion ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce. <[www.icftu.org/displaydocument.asp?Index=990916210&Language=FR](http://www.icftu.org/displaydocument.asp?Index=990916210&Language=FR)>. Visité le 7 juin 2002.
- Congrès du travail du Canada. 1996. « De Mc Emploi à «mon propre emploi» : la croissance du travail autonome. » <[www.clc-ctc.ca/policy/jobs/summmer96.html](http://www.clc-ctc.ca/policy/jobs/summmer96.html)>. Visité le 6 septembre 2002.
- Conseil des Canadiens. 2002\*. «WTO Backgrounder: Organisation mondiale du Commerce Le Conseil des Canadiens. » <[www.canadians.org](http://www.canadians.org)>. Visité le 7 juin 2002.
- Dawn. 2002. «World Social Forum.» <[www.dawn.org.fj/global/globalisation/socialforum.html](http://www.dawn.org.fj/global/globalisation/socialforum.html)>. Visité le 7 juin 2002.
- Dobbin, Murray, 2001. «The Anti-Globalization Movement After September 11.» 26 octobre 2001. Le Conseil des Canadiens. <[www.canadians.org](http://www.canadians.org)>. Visité le 7 juin 2002.
- EKOS Research Associates. 1998. L'autoroute de l'information et son utilisation par les ménages canadiens.
- Elson, D., B. Evers and J. Gideon. 1997. *Gender Aware Country Economic Reports: Working Paper Number 1, Concepts and Sources*. DAC/WID Task Force on Gender Guidelines for Programme Aid and Other Forms of Economic Policy Related Assistance.
- Engender. 1998. *Trade Liberalization and Women - A Situational Analysis*. UNIFEM. <[www.undp.org/unifem/trade/samain3.htm](http://www.undp.org/unifem/trade/samain3.htm)>. Visité le 7 juin 2002.
- Evers, Barbara. 2002. *Gender, International Trade and the Trade Policy Review Mechanism: Conceptual Reference Points for UNCTAD*. Women Working Worldwide (WWW), International Gender and Trade Network (IGTN), Europe and Development Studies Programme, University of Manchester: U.K.
- Fontana, Marzia, S. Joeques and R. Masika. 1998. «Global Trade Expansion and Liberalization: Gender Issues and Impacts.» Report No 42, Bridge. Sussex, U.K. <[www.ids.ac.uk/bridge](http://www.ids.ac.uk/bridge)>. Visité le 7 juin 2002.
- Francois, Joseph. 2001. «Maximising the Benefits for the Trade Policy Review Mechanism for Developing Countries.» *Developing Countries and the WTO: a Pro-Active Agenda*. Oxford, U.K., Maiden MA: Blackwell Publishers.
- Gibb, Heather. 1997. *Entrepreneurship, Ethics and Equity: Issues for APEC*. Conference Proceedings Summary. Ottawa-Hull: Réseau des femmes dirigeantes.

- Globe and Mail, The*. 2003. "Jobs Cut into Student Sleep Time." Le 16 mars.
- Gould, Ellen. 2002\*. "The European Commission's GATS Position a Bad Bargain for Canada." *Le Conseil des Canadiens*. <[www.canadians.org](http://www.canadians.org)>. Visité le 7 juin 2002.
- GPI Atlantic. 2002. "Why a New Index?" *Genuine Progress Index for Atlantic Canada*. <[www.gpiatlantic.org](http://www.gpiatlantic.org)>. Visité le 7 juin 2002.
- Guijt, Irene. 2001. "Gender and Participation: Bridging the Gap." *Development and Gender in Brief 9: Gender and Participation*. Institute of Development Studies, Sussex, U.K. <<http://www.ids.ac.uk/bridge//dgb9.html>>. Visité le 7 juin 2002.
- Hale, Angela (ed). 1998. *Trade Myths and Gender Reality: Trade Liberalization and Women's Lives*. Uppsala: Global Publications Foundation.
- Hart, Michael. 1992. *Trade... Why Bother? Canada* : Centre de droit et de politique commerciale.
- Hassanali, Soraya. 2000. *Commerce international, intégration des considérations liées à l'égalité entre les sexes dans le processus : initiatives et leçons*. Ottawa : Condition féminine Canada.
- Henderson, Hazel. 1999. *Beyond Globalization: Shaping a Sustainable Global Economy*. Connecticut: Kumarian Press.
- Hill, A. and E. King. 1995. "Women's Education and Economic Well-Being." *Feminist Economics*, 1 (2).
- Hoekman, Bernard and Petros C. Mavroidis. 2001. "WTO Dispute Settlement, Transparency and Surveillance." *Developing Countries and the WTO: a Pro-Active Agenda*. Oxford, U.K., Maiden MA: Blackwell Publishers.
- Human Rights for Workers. 1999. "Better Pay Attention to the Fate of Globalized Women Workers: A Lesson from the WTO Flop at Seattle." *Human Rights for Workers Bulletin*, December 20, 1999. <[www.sensor.com/12-20.htm](http://www.sensor.com/12-20.htm)>. Visité le 7 juin 2002.
- IGTN (International Gender and Trade Network). 2001. *International Gender and Trade Network at Doha, WTO Fourth Ministerial Meeting, November 9-13, 2001*. Doha, Qatar.
- Institut de la PME de la Banque de Montréal. 1996. *Mythes et réalités : le pouvoir économique des entreprises dirigées par des femmes au Canada*. Toronto.
- Joekes, Susan et Ann Weston. 1994. *Women and the New Trade Agenda*. New York: UNIFEM.

- Kohr, Martin. 2001. *Rethinking Globalization: Critical Issues and Policy Choices*. Canada: Fernwood Publishing Ltd.
- L'Alliance canadienne féministe pour l'action internationale. 2002a\*. "Trade Is Not Gender Neutral." <[www.fafia.org/research/trade1\\_e.htm](http://www.fafia.org/research/trade1_e.htm)>. Visité le 7 juin 2002.
- . 2002b\*. "Women and Globalization - Focus on the World Trade Organization (WTO)." <[www.fafia.org/resources/doc6\\_3.htm](http://www.fafia.org/resources/doc6_3.htm)>. Visité le 7 juin 2002.
- Lever, Andrina. 1996. *The Emerging Role of Women in APEC Economies*. Manila: Senior Women Leaders Network Meeting.
- Licuanun, Victoria S. 1992. *Women Entrepreneurs in Southeast Asia*. Manila: Asian Institute of Management.
- Lindsay, Colin. 2000. « Les femmes au Canada. » *Le Quotidien*. Statistique Canada, Division des statistiques sociales, du logement et des familles. 14 septembre. <[www.statcan.ca/Daily/Francais/000914/d000914c.htm](http://www.statcan.ca/Daily/Francais/000914/d000914c.htm)>. Visité le 7 juin 2002.
- Macdonald, L. 2003. "Gender and Canadian Trade Policy: Women's Strategies for Access and Transformation." In *Feminist Perspectives on Canadian Foreign Policy*. Révisé par C.T. Sjolander, H.A. Smith and D. Stienstra. Don Mills: Oxford University Press, pp. 40-54.
- Mather, Celia and Rohini Hensman. 2000. "A Preliminary Note Highlighting the Conceptual and Policy Links Between Gender and Trade: Gender-Trade Myths." *Handbook on Workers' Rights in the Global Economy*. Women Working Worldwide, Manchester, U.K. <[www.poptel.org.uk/women-ww/handbook1.htm](http://www.poptel.org.uk/women-ww/handbook1.htm)>. Visité le 7 juin 2002.
- Mazurkiwicz, Joseph. 1993. Canada Employment Insurance, Employment Counsellor, Interview.
- Menzies, Heather C. 1998. *L'atelier sur les femmes dans l'économie et la société axées sur le savoir*. Ottawa: Condition féminine Canada.
- Muir, Elizabeth. (2002). "Access to Markets and Growing a Business – Thinking Outside the Box." *Commonwealth Businesswomen: Trade and Gender-Trade Myths. Handbook on Workers' Rights in the Global Economy*. Manchester, U.K.: Women Working Worldwide. <[www.poptel.org.uk/women-ww/handbook1.htm](http://www.poptel.org.uk/women-ww/handbook1.htm)>. Visité le 7 juin 2002.
- Mutume, Gumisal. 2001. "Gender Discrimination Not Good for Growth." Third World Network. <[www.twinside.org.sg/title/gender.htm](http://www.twinside.org.sg/title/gender.htm)>. Visité le 7 juin 2002.
- NFWBO (National Foundation of Women Business Owners). 1994. "Press Release." May 17. Silver Spring M.D.

———. 1997. “News Advisory: Women Entrepreneurs Are a Growing International Trend.” February 28. Silver Spring, M.D.

———. 1998. “News Advisory: “Women Entrepreneurs Voice Growing Optimism.” 3 mars. Silver Spring, M.D.

NSACSW (Conseil consultatif sur la condition féminine de la Nouvelle-Écosse). 2000a. “Unpaid Work: Some Selected Statistics.” <[www.gov.ns.ca/staw/unpaidw.htm](http://www.gov.ns.ca/staw/unpaidw.htm)>. Visité le 7 juin 2002.

———. 2000b. “Women in Business.” <[www.gov.ns.ca/staw/Whfact98.htm](http://www.gov.ns.ca/staw/Whfact98.htm)>. Visité le 7 juin 2002.

OIT (Organisation internationale du Travail) 1997. « Que sont les ZFE? » <[www.ilo.org/public/french/dialogue/govlab/legrel/tc/epz/reports/epzpor\\_46/1\\_hm](http://www.ilo.org/public/french/dialogue/govlab/legrel/tc/epz/reports/epzpor_46/1_hm)>.

OMC (Organisation mondiale du commerce) 2002. « Liste des membres et observateurs. » <[http://www.wto.org/french/thewto\\_f/whatis\\_f/tif\\_f/org6\\_f.htm](http://www.wto.org/french/thewto_f/whatis_f/tif_f/org6_f.htm)> Visité le 3 septembre 2002.

———. 2004. « Structure de l’OMC ». <[www.wto.org/french/thewto\\_f/whatis\\_f/tif\\_f/org2\\_f.htm](http://www.wto.org/french/thewto_f/whatis_f/tif_f/org2_f.htm)>. Visité le 20 octobre 2004.

Organized Working Women. 1989. *Women in a Changing Economy*. Toronto: Organized Working Women.

O’Regan-Tardu, Louise. 1999. *Gender Mainstreaming in Trade and Industry: A Reference Manual for Governments and Other Stakeholders*. London: Commonwealth Secretariat.

Pearson, Ruth. 2000. “Moving the Goalposts.” *Gender and Globalization in the Twenty-First Century*. Oxford: Oxfam.

Peebles, Dana. 1997. “Background Discussion Paper for 1997 Women Leaders Network Meeting.” *Conference Proceedings Summary*. Ottawa-Hull: Women Leaders Network.

———. 2000. *Pratiques exemplaires pour les femmes chefs d’entreprise au Canada*. La fondation des Canadian Women Entrepreneurs en partenariat avec la Banque Royale du Canada, OCDE : Paris.

———. 2001a. *Background for On-Line Dialogue: Why Gender-Based Analysis?* Toronto: Congrès canadien pour la promotion des études chez la femme.

———. 2001b. “Women Leaders Network Briefing Series: Talking Points to Raise with Senior Officials in your Economy.” Toronto: WLN.



- . 2003. *Evaluation of the Women Leaders Network 1996-2003*. Santiago: SERNAM, Government of Chile.
- PNUD (Programme des Nations Unies pour le développement) 1995. *Rapport mondial sur le développement humain : 1995*. New York: Oxford University Press.
- Po-Chih Lee, Darlene Murphy and Steven Tzeferakos. 2001. *Performance du secteur manufacturier du Canada*. Ottawa : Industrie Canada.
- Projet d'appui aux femmes – Phase I. 1995. *Gender Resources for Development Projects and Organizations in Indonesia*. Jakarta: Graybridge International.
- Public Citizen. 2002\*. “Unbalanced WTO Dispute System - Women Need Not Apply: Gender Analysis of WTO Dispute Panelists.” <[www.citizen.org/trade/wto/Dispute/articles.cfm?ID=5571](http://www.citizen.org/trade/wto/Dispute/articles.cfm?ID=5571)>. Visité le 7 juin 2002.
- Rayman, Ruth. 1999. *Par delà les frontières : les femmes d'affaires canadiennes et le commerce international*. Ottawa : La coalition pour la recherche commerciale, ministère des Affaires étrangères et du Commerce international.
- Sandrasagra, Mithre, J. 2000. “Globalization Heightening Gender Inequalities.” Third World Network. <<http://www.twinside.org.sg/title/height.htm>>. Visité le 7 juin 2002.
- Schetagne, Sylvain. 2000. « Les congés de maternité, les congé parentaux et le travail autonome : c'est le temps d'agir! » Ottawa : Conseil canadien de développement social. <[www.ccsd.ca/perception/234/mt.htm](http://www.ccsd.ca/perception/234/mt.htm)>. Visité le 6 septembre 2002.
- Shiva, Vandana. 2002\*. “The Effects of the WTO on Women's Rights.” Third World Network. <[www.twinside.org.sg/title/women-ch.htm](http://www.twinside.org.sg/title/women-ch.htm)>. Visité le 7 juin 2002.
- Shrybman, Steven. 1992. *Selling the Environment Short. Trading Freedom: How Free Trade Affects Our Lives, Work and Environment*. Toronto: Between the Lines Press.
- Singh, Supriya and Annette Ryan. 1999. “Executive Summary: Gender Design and Electronic Commerce.” Research Report No 25, Australia.
- Staudt, Kathleen. 1998. *Policy, Politics and Gender*. Connecticut: Kumarian Press.
- Stienstra, Deborah. 1999. “Mapping Our Place: Gender, the Global Economy and Canadian Governments.” FAFIA. <[www.fafia.org/resources/doc5\\_e.htm](http://www.fafia.org/resources/doc5_e.htm)>. Visité le 7 juin 2002.
- Theobald, Steven. 2002. “Economy Becoming a Job-Making Machine.” *Toronto Star*. Business Section E, le samedi 8 juin.

- Tibaijuka, A. 1994. "The Cost of Differential Gender Roles in African Agriculture: A Case Study of Smallholder Banana-Coffee Farms in the Kagera Region, Tanzania." *Journal of Agricultural Economics*. 45(1).
- Tzannatos, Z. 1991. "Potential Gains from the Elimination of Gender Differentials in the Labour Market." In *Women's Employment and Pay in Latin America*. Révisé par G. Pscharopoulos et Z. Tzannatos. Latin American and Caribbean Technical Department (Rapport N° 10), World Bank, Washington DC.
- Walby, Sylvia. 2000. "Gender, Globalization and Democracy." *Gender and Globalization in the Twenty-First Century*. Oxford: Oxfam.
- Waring, Marilyn. 1999. "Keynote Address: 1999 Women Leaders Network Meeting." Women Leaders Network, Wellington, New Zealand.
- WEDO (Organisation des femmes pour l'environnement et le développement) 1999. "WEDO Primer: Women and Trade <[http://www.wedo.org/global/wedo\\_primer.htm](http://www.wedo.org/global/wedo_primer.htm)>. Visité le 7 juin 2002.
- Weidemann, Wesley. 1994. *Gender and Policy Implementation: A Tool for Assessment of Policy-Derived Impacts on Men and Women*. Washington D.C.: GENESYS Project/USAID.
- White, Marceline. 2001. *Making Trade Work for Women: Opportunities and Obstacles*. <[www.womensedge.org/trade/tradepriemer.htm](http://www.womensedge.org/trade/tradepriemer.htm)>.
- . 2002. "Analysis of USTR Proposals for the FTAA from a Gender Perspective." Women's Edge. <[www.womensedge.org/trade/usproposalftaa2002.htm](http://www.womensedge.org/trade/usproposalftaa2002.htm)>. Visité le 26 août 2002.
- Williams, Mariama. 1998. "How Fair is Free Trade?" Development and Gender in Brief 8: Trade Policy. Sussex, U.K.: Institute of Development Studies, <<http://www.ids.ac.uk/bridge//dgb8.html>>. Visité le 7 juin 2002.
- . 2002. *Globalisation of the World Economy: Challenges and Responses*. Berlin: Center of Concern.
- Women Working Worldwide. 1999. "World Trade and the Rights of Women Workers." *Network Bulletin*. Numéro 6, Manchester, U.K. <[www.poptel.org.uk/women-ww/issue\\_6\\_January\\_1999.htm](http://www.poptel.org.uk/women-ww/issue_6_January_1999.htm)>. Visité le 7 juin 2002.
- . 2000. "World Trade and the Rights of Women Workers." *Network Bulletin*. Numéro 7, Manchester, U.K. <[www.poptel.org.uk/women-ww/issue\\_7\\_january\\_2000.htm](http://www.poptel.org.uk/women-ww/issue_7_january_2000.htm)>. Visité le 7 juin 2002.

———. 2001. “World Trade and the Rights of Women Workers.” *Network Bulletin*. Numéro 8, Manchester, U.K. <[www.poptel.org.uk/women-ww/issue\\_8\\_january\\_2001.htm](http://www.poptel.org.uk/women-ww/issue_8_january_2001.htm)>. Visité le 7 juin 2002.

Women’s NGOs and Women’s Caucus in Geneva for the 2nd Ministerial Meeting of the WTO. 2002\*. “Women’s Groups Express ‘Outrage’ at WTO Outcome.” Third World Network. <[www.twinside.org.sg/title/groups-cn.htm](http://www.twinside.org.sg/title/groups-cn.htm)>. Visité le 7 juin 2002.

Zhao, John. 2000. « Exode et afflux de cerveaux: migration des travailleurs du savoir en provenance ou à destination du Canada. » *Le Quotidien*. Statistique Canada, Centre de la statistique de l’éducation. 24 mai. <[www.statcan.ca/Daily/French/000524/d000524a.htm](http://www.statcan.ca/Daily/French/000524/d000524a.htm)>. Visité le 7 juin 2002.

## NOTES EN FIN D'OUVRAGE

<sup>1</sup> Entre le moment où la recherche a été terminée, au milieu de 2003, et la publication du présent rapport, il y a eu plusieurs faits nouveaux à l'OMC en ce qui concerne l'intégration des questions d'égalité entre les deux sexes et le rôle du gouvernement du Canada dans sa promotion de cette égalité entre les deux sexes.

<sup>2</sup> Il existe des outils d'analyse comparative entre les sexes qui sont conçus pour des économistes qui ont besoin d'effectuer des analyses en profondeur. Puisque le présent outil encourage une participation plus grande de groupes d'intérêts et de groupes démographiques canadiens dans le processus d'analyse comparative entre les sexes, il porte sur un niveau conceptuel plus général.

<sup>3</sup> Se reporter à l'annexe 2 pour obtenir des définitions détaillées de ces trois termes.

<sup>4</sup> Le nombre de femmes ayant des entreprises constituées en sociétés a plus que doublé au cours de la dernière décennie (Hayman 1999 : 3). Les femmes gèrent maintenant environ 35 pour 100 des PME du Canada, une hausse par rapport à moins d'un cinquième en 1975 (Barker 1998 : 5). De 1991 à 1996, le nombre de travailleuses autonomes a augmenté de 62 pour 100 (Barker 1998 : 5). Une étude réalisée par la Banque de Montréal (1996) a indiqué que les entreprises dirigées par des femmes ont créé 1,7 million d'emplois au Canada (sur une population totale d'environ 30 millions).

<sup>5</sup> Dans ce contexte, par négociants on entend les propriétaires d'entreprises qui vendent les produits ou les services que leurs compagnies produisent à l'extérieur du Canada.

<sup>6</sup> On définit l'alphabétisme fonctionnel comme étant le nombre d'années de scolarité qu'une personne doit avoir pour pouvoir fonctionner de façon indépendante et efficace dans un pays donné. Au Canada, parce qu'une grande partie du travail et de la vie de tous les jours se fonde sur les connaissances, les exigences en matière d'alphabétisme fonctionnel s'établissent pour l'instant au niveau de la neuvième année. Par conséquent, seulement 75 pour 100 de la population est considérée avoir les aptitudes de lecture et de calcul nécessaires pour fonctionner de façon indépendante au sein de la société canadienne.

<sup>7</sup> C'était le cas au moment où la recherche a été faite en 2002-2003. Aux réunions de l'OMC à Cancun, les fonctionnaires d'Industrie Canada ont informé le ministre du Commerce des questions sexospécifiques qui faisaient partie du processus de participation.

<sup>8</sup> Entrevues avec des fonctionnaires du MAECI et de CFC.

<sup>9</sup> Sauf indication contraire au moyen de notes en bas de page entre parenthèses, les renseignements descriptifs de la présente section se fondent sur une évaluation des processus de consultation relativement à l'élaboration des politiques commerciales que le MAECI (2002c) a affichées sur son site Web. L'analyse et les opinions sont celles de l'auteur.

<sup>10</sup> Lorsque cette recherche a été effectuée, c'était le cas. Dans l'intervalle entre le moment où on a terminé la recherche et la publication du présent rapport, le MAECI a élaboré un cours de sensibilisation à la sexospécificité et au commerce à l'intention de ses fonctionnaires chargés des questions commerciales et a entrepris de donner cette formation à son personnel en 2004.

<sup>11</sup> Selon une entrevue d'un fonctionnaire du MAECI.

<sup>12</sup> Selon une entrevue d'un expert-conseil de l'ACDI en matière de sexospécificité et de commerce.

<sup>13</sup> Selon des entrevues auprès de 20 fonctionnaires de l'ACDI dans les secteurs bilatéraux, stratégiques et de partenariat de l'ACDI.

<sup>14</sup> Selon une entrevue d'une fonctionnaire de CFC.

<sup>15</sup> Isis International – Manille est une ONG d'Asie qui connaît un énorme succès pour ce qui est d'influer sur la politique multilatérale relative aux technologies de l'information et des communications, au commerce illicite et à la sécurité alimentaire dans la région de l'Asie-Pacifique.

<sup>16</sup> Le Canada, les États-Unis, l'Australie, Singapour et la Nouvelle-Zélande sont tous membres de l'APEC et ont participé activement au processus du WLN.

<sup>17</sup> Un apport important à cette liste de questions importantes fournies par Heather Gibb de l'Institut Nord-Sud en sa qualité de membre du groupe consultatif pour ce projet de recherche.

<sup>18</sup> Affaires étrangères et Commerce international a amorcé un processus de sensibilisation à la sexospécificité en 2004.

<sup>19</sup> Pour quiconque n'est pas au courant de cette forme particulière d'analyse comparative entre les sexes, l'Annexe 2 donne un bref résumé de certains des principaux termes qui y sont associés.

<sup>20</sup> Par exemple, la libéralisation des échanges a créé des millions de nouveaux emplois pour les travailleuses en Asie, ce qui leur a été bénéfique dans le domaine de la production. Cependant, la recherche a également démontré que dans certains secteurs, les longues heures de travail des femmes ont fait qu'elles ont modifié leur style de cuisson pour tenir compte du fait qu'elles ont moins de temps pour s'acquitter de leurs responsabilités dans le domaine de la reproduction ou du ménage et cela a eu pour résultat une diminution des niveaux de nutrition au sein de la famille. Donc, bien que la famille ait profité du revenu supplémentaire des femmes, il y a eu une incidence négative non intentionnelle sur la santé de la famille (OIT 1997 : 1).

<sup>21</sup> Le Canada compte parmi les dix premiers pays du monde qui mesurent le degré d'égalité entre les sexes dans un pays.

<sup>22</sup> Pour les personnes qui ont les connaissances économiques pour effectuer une analyse plus approfondie de la politique commerciale internationale, nous recommandons les outils d'évaluation de l'égalité entre les sexes et du commerce mis au point par la Coalition pour le développement économique et l'égalité des femmes à l'échelle mondiale.

<sup>23</sup> L'intérêt à l'égard de ce site ne s'est pas démenti longtemps après les paramètres réels concernant le groupe de discussion et que Dial A-1 Resources eurent reçu une demande du Bureau de la coordination pour les questions d'égalité homme-femme à l'Organisation de coopération et de développement économiques pour ajouter ce groupe de discussion comme lien à son site Web officiel dès février 2004.

<sup>24</sup> La nécessité à cet effet sera différente d'un secteur à l'autre selon les indicateurs qui sont utilisés, mais constitue une bonne ligne directrice à utiliser au moment d'élaborer une analyse.

<sup>25</sup> Il s'agit de l'une des raisons pour lesquelles nous avons supprimé les catégories supplémentaires d'analyses relativement aux questions d'ordre juridique, de politique macroéconomique, de réglementation et d'administration de l'outil révisé.

<sup>26</sup> Le gouvernement fédéral canadien a pour politique que tous les ministères utilisent une analyse comparative entre les sexes d'office dans leur travail. Cependant, la politique n'a pas été mise en application de façon uniforme dans tous les ministères et il ne semble pas qu'il y ait les mécanismes voulus en place pour que le gouvernement mette à exécution cette politique.

<sup>27</sup> Adair Heuchan, agente de développement et de commerce de l'ACDI à Genève a pavé la voie pour promouvoir ces activités et, en septembre 2004, elle a reçu de l'Organization of Women in International Trade le titre de Femme de l'année en reconnaissance de son travail.

**Projets financés en vertu du Fonds de recherche en matière de politiques de  
Condition féminine Canada appel de propositions  
Les accords commerciaux et les femmes**

*Sauvegarder les mesures proactives d'équité en emploi au Canada à l'heure des Accords de commerce*

Lucie Lamarche, en collaboration avec Rémi Bachand, Aurélie Arnaud et Rachel Chagnon

*Accords commerciaux, soins à domicile et santé des femmes*

Olena Hankivsky et Marina Morrow avec Pat Armstrong, Lindsey Galvin et Holly Grinvalds

*Intégration des considérations liées à l'égalité entre les sexes dans la politique commerciale du Canada : Une étude de cas de la mobilité de la main d'œuvre dans les accords commerciaux*

Chantal Blouin, Heather Gibb, Maire McAdams et Ann Weston

L'Institut Nord-Sud

*Les accords commerciaux, le secteur des soins de santé et la santé des femmes*

Teresa Cyrus et Lori Curtis

*Les femmes handicapées et la libéralisation du commerce*

Deborah Stienstra, Colleen Watters, Hugh Grant, Hui-Mei Huang et Lindsey Troschuk

*Accroître l'apport des femmes dans les positions stratégiques sur la politique commerciale internationale du Canada à l'O'MC*

Dana Peebles

Kartini International

*Du commerce des fourrures au libre-échange : la foresterie et les femmes des Premières nations au Canada*

Connie Deiter et Darlene Rude